



**INVESTIR
EN PRIVATE EQUITY**

SOMMAIRE



01. PRÉSENTATION DU GROUPE — 5

- 1 / L'IDI — 6
- 2 / L'IDI, un mécène engagé au service de l'art et de la finance — 15
- 3 / Chiffres opérationnels clés — 16
- 4 / Contexte général du marché du capital investissement et concurrence — 17
- 5 / Principales opérations d'investissement et de cession en 2015 — 20
- 6 / L'activité et le portefeuille de l'IDI — 21
- 7 / Rapport RSE — 28

02. GOUVERNANCE — 35

- 1 / Conformité au Code de Gouvernance — 36
- 2 / Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement — 37
- 3 / Rémunération et avantages — 44
- 4 / Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la Société — 47
- 5 / Gestion des risques — 48
- 6 / Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil de Surveillance et le contrôle interne — 52
- 7 / Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance — 56

03. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE — 59

- 1 / Les comptes consolidés — 60
- 2 / Les comptes sociaux — 62
- 3 / Actif net réévalué — 62
- 4 / Affectation du résultat 2015 — 65
- 5 / Perspectives financières — 66
- 6 / Événements significatifs récents — 66

04. COMPTES CONSOLIDÉS — 69

- 1 / Bilan consolidé — 70
- 2 / Compte de résultat consolidé — 71
- 3 / Tableau des flux de trésorerie consolidés — 72
- 4 / Tableau de variation des capitaux propres — 73
- Annexe — 74

05. COMPTES SOCIAUX — 91

- 1 / Bilan au 31 décembre — 92
- 2 / Compte de résultat au 31 décembre — 93
- 3 / Annexe aux comptes sociaux — 94
- 4 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels — 101
- 5 / Tableau des résultats des 5 derniers exercices — 102

06. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL — 105

- 1 / Informations concernant l'IDI — 106
- 2 / Informations complémentaires — 106
- 3 / Capital et principaux actionnaires — 110
- 4 / Programme de rachat — 112
- 5 / Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires) — 115

07. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE — 119

- 1 / Ordre du jour — 120
- 2 / Résolutions présentées à l'Assemblée Générale — 120
- 3 / Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Gérant — 125
- 4 / Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés — 126

08. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES — 129

- 1 / Personne responsable — 130
- 2 / Contrôleurs légaux des comptes — 130
- 3 / Documents accessibles au public et information financière — 131
- 4 / Opérations avec les entités apparentées — 132
- 5 / Informations financières historiques — 132
- 6 / Table de concordance — 133
- 7 / Table de concordance du rapport financier annuel — 137
- 8 / Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant — 138



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 avril 2016, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Entretien
avec

CHRISTIAN LANGLOIS-MEURINNE

Président de Ancelle et Associés
Gérant-commandité de l'IDI

QUELS SONT LES POINTS FORTS DE L'ANNÉE 2015 POUR L'IDI ?

— On ne se répète jamais assez quand il s'agit d'annoncer de bonnes nouvelles : l'année 2015, comme l'année 2014 avant elle, a été une bonne année pour l'IDI.

Cela fait presque trois ans maintenant que le contexte économique est plus favorable pour le métier d'investisseur et que nous en bénéficions. Reste que, même dans un contexte plus propice mais où les prix s'envolent, il faut savoir faire les bons choix au bon moment. C'est notre cas puisque nous avons enregistré une nouvelle progression de nos résultats en 2015. L'IDI a fait bénéficier à ses actionnaires d'un rendement annuel, dividendes réinvestis, de 14,54% depuis son introduction en bourse en 1991, soit un multiple de 28 en 24 ans.

Notre stratégie avisée d'acquisitions et de cessions démontre bien sa pertinence. Nous avons réalisé des acquisitions porteuses dont Orca Développement et Amalric et nous avons aussi su saisir les opportunités de cessions avec la vente de WFCI. Notre croissance à deux chiffres n'est donc pas le fruit du hasard.

Nos bonnes performances tiennent aussi aux succès enregistrés cette année par Idinvest Partners qui parvient à attirer toujours plus d'investisseurs de tous horizons : la société a atteint plus de 6,4 milliards d'euros sous gestion, soit un milliard de plus de fonds levés en un an. En 2015, Idinvest Partners a réalisé près d'un milliard d'euros de nouveaux investissements dans le mid-market et le capital-croissance : c'est plus du double qu'en 2013 ! Par

ailleurs, deux belles sociétés du portefeuille d'Idinvest Partners ont été récompensées dans le cadre des prestigieux BFM Awards : Sigfox a reçu le Grand Prix BFM Award et Save My Smartphone a été élue Révélation de l'Année. Il faut donc saluer l'excellent parcours d'Idinvest Partners et de ses équipes qui ne cessent de grandir.

Cette année a aussi été marquée par un changement dans le fonctionnement de notre gouvernance puisque le groupe s'est doté d'un Comité Exécutif qui vient désormais accompagner le Gérant, Ancelle et Associés, dans l'exercice de ses missions.

**“L'objectif poursuivi en 2016
reste celui de la croissance
et de la création de valeur”**

POURQUOI JUSTEMENT FAIRE ÉVOLUER LA GOUVERNANCE DE L'IDI ?

La mise en place d'un Comité Exécutif est une étape clé pour l'IDI. Nous avons souhaité faire évoluer la gouvernance pour la rendre encore plus efficace et adaptée aux enjeux d'avenir. L'objectif final est aussi d'améliorer encore, le fonctionnement et les performances de l'IDI. Le Comité Exécutif, composé, à mes côtés, de Marco de Alfaro, Partner, Julien Bentz, Partner et Tatiana Nourissat, Secrétaire Générale se voit en effet confier ces missions cruciales : assurer la mise en œuvre de la stratégie du groupe et de toutes les mesures qui auront été arrêtées par le Gérant, assurer le suivi des activités opérationnelles des activités de l'IDI, émettre des propositions ou des recommandations sur les projets, les opérations ou les mesures soumis par le Gérant, arrêter les objectifs d'amélioration de la performance de l'IDI.

**“ Notre stratégie avisée d'acquisitions
et de cessions démontre bien
sa pertinence ”**



QUELS SONT LES ATOUTS DE L'IDI SUR LE MARCHÉ AUJOURD'HUI ?

J'ai parlé de la pertinence de notre stratégie qui veut que nous sachions saisir les opportunités quand elles se présentent et quand elles sont créatrices de valeur. Cela est notamment le résultat de notre savoir-faire dans le secteur de l'investissement auprès des PME. L'expérience est un critère essentiel pour bien arbitrer !

Il faut aussi reconnaître la bonne constitution de notre portefeuille. Au fil des années, nous avons su faire évoluer notre portefeuille pour qu'il soit à la fois structurellement dynamique et peu soumis aux aléas de la conjoncture. Grâce à cette évolution, nous disposons aujourd'hui d'une importante capacité d'investissement.

“Je reste donc raisonnablement optimiste pour 2016”

QUELS SONT VOS OBJECTIFS POUR 2016 ?

Nous voulons faire au moins aussi bien qu'en 2015 en continuant de capitaliser sur les fondamentaux que je viens d'évoquer. Cela fait deux ans que nous investissons davantage et que nous faisons évoluer notre portefeuille. Nous voulons continuer sur un rythme similaire, avec environ deux à trois investissements en position de « lead investor » par an et quelques co-investissements en Europe dans les pays émergents. L'objectif poursuivi en 2016 reste celui de la croissance et de la création de valeur, pour les entreprises dans lesquelles nous investissons et pour les actionnaires.

COMMENT VOYEZ-VOUS L'ANNÉE 2016 ?

Le contexte reste complexe pour les PME mais le marché de l'investissement retrouve graduellement dynamisme et confiance. Je reste donc raisonnablement optimiste pour cette année.

01

PRÉSENTATION DU GROUPE

1 / L'IDI — 6

- 1.1 / Pionnier de l'investissement — 6
- 1.2 / Notre identité, nos valeurs — 6
 - 1.3 / Notre métier — 7
 - 1.4 / Notre expertise — 8
 - 1.5 / Nos objectifs — 8
- 1.6 / Les équipes du Groupe IDI — 9
- 1.7 / Organigramme au 31 décembre 2015 — 13

2 / L'IDI, UN MÉCÈNE ENGAGÉ AU SERVICE DE L'ART ET DE LA FINANCE — 15

3 / CHIFFRES OPÉRATIONNELS CLÉS — 16

4 / CONTEXTE GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU CAPITAL INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE — 17

5 / PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE CESSION EN 2015 — 20

6 / L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI — 21

- 6.1 / Gestion pour compte propre — 21
- 6.2 / Gestion pour compte de tiers — 26
- 6.3 / Autres actifs financiers — 27

7 / RAPPORT RSE — 28

- 7.1 / Périmètre — 28
- 7.2 / Données sociales — 28
- 7.3 / Données environnementales — 30
- 7.4 / Données sociétales — 30
- 7.5 / Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion — 31

I / L'IDI

1.1 / Pionnier de l'investissement

Avec plus de 45 ans d'existence, l'IDI fait figure d'exception par sa longévité parmi les acteurs du capital investissement. Sa faculté d'adaptation et d'innovation permanente lui permet de traverser les époques et les cycles. Grâce à des fondations solides et à une fidélité sans faille à ses valeurs, l'IDI a su durer et rester un acteur de référence du marché.

Créée en 1970 par les pouvoirs publics, l'Institut du Développement Industriel (IDI) a pour vocation d'accompagner en fonds propres les PME françaises. Doté d'un statut parapublic, cette structure unique à l'époque a traversé les décennies. Privatisé en 1987, l'IDI reste un partenaire reconnu et privilégié des entreprises.

En plus de 45 ans, l'IDI a accompagné plus de 800 entreprises dont certaines sont devenues des groupes internationaux performants à l'image de Bolloré, Zodiac ou encore Bongrain. Pionnier et précurseur, l'IDI a aussi au cours de toutes ces années constitué une véritable pépinière pour la profession du capital investissement. Plus de 200 professionnels ont en effet contribué au succès de l'IDI et nombre d'entre eux ont joué par la suite des rôles importants au sein de sociétés industrielles ou de conseil, de banques d'affaires ou d'acteurs du capital investissement.

L'IDI EN QUELQUES DATES

1970	1987	1991	2004	2005	2008	2010
Création par les pouvoirs publics de l'Institut du Développement Industriel (IDI) afin d'accompagner en fonds propres les PME françaises	Reprise de l'IDI par son management avec le soutien d'investisseurs financiers	Introduction en bourse de l'IDI au Second Marché de la Bourse de Paris	Lancement de l'activité d'investissement dans les fonds de <i>private equity</i> implantés dans les pays émergents d'Asie et d'Europe	Lancement d'IDI Mezzanine dédiée au financement de l'acquisition de PME	Lancement d'IDI Emerging Markets, filialisation et ouverture aux tiers de l'activité créée en 2004	Accélération du développement de la gestion pour compte de tiers avec la reprise d'Idinvest Partners (ex AGF Private Equity) auprès du groupe Allianz

1.2 / Notre identité, nos valeurs

L'IDI est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en France. Spécialisée depuis plus de 45 ans dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, le Groupe gère aujourd'hui près de 6,8 milliards d'euros d'actifs.

L'IDI intervient sur tous les métiers de l'investissement – capital transmission, capital développement, capital croissance, fonds de fonds – et investit à la fois pour compte propre et pour compte de tiers. Le Groupe dispose de ressources importantes pour accompagner sur la durée le développement de sociétés dans lesquelles il investit aux côtés de leurs dirigeants. Véritable détecteur de croissance, l'IDI cible les pépites de demain. L'objectif du Groupe : leur apporter les moyens humains et financiers afin d'accélérer leur développement, accompagner leur croissance, les aider à relever les défis et valoriser leur potentiel.

La stabilité de son actionnariat, la qualité de ses équipes font de l'IDI, sur la durée, l'une des sociétés les plus performantes de son secteur. Depuis son introduction en Bourse en 1991, l'IDI a ainsi délivré à ses actionnaires un taux de rendement interne, dividendes réinvestis, de 14,54 %, soit une multiplication par 28 de son cours de Bourse.

Depuis sa création, l'IDI a placé au cœur de sa stratégie l'esprit d'entreprise, l'innovation et la réactivité. Ces trois piliers de l'action du Groupe continuent aujourd'hui d'assurer son succès.

L'ESPRIT D'ENTREPRISE : DES ENTREPRENEURS AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

Les dirigeants de l'IDI ont très tôt fait le choix, rare dans l'univers des fonds de capital investissement, d'investir l'essentiel de leur patrimoine dans le Groupe dont ils ont la responsabilité. Ainsi, c'est parce qu'ils combinent au sein de l'IDI le rôle d'actionnaire et de dirigeant, que les dirigeants de l'IDI sont proches des préoccupations des entrepreneurs qu'ils accompagnent, à l'écoute de leurs besoins et de leurs problématiques.

Les équipes d'investissement partagent avec eux l'esprit d'entreprise, l'audace, l'implication et une capacité reconnue à anticiper les défis et les mutations auxquelles ils sont confrontés. Échanger pour faire avancer les entreprises, agir pour créer de la valeur sur le long terme et accélérer leur développement telle est au quotidien la valeur ajoutée de l'IDI, partenaire de choix des entreprises auxquels le Groupe apporte :

- une compréhension fine des enjeux et des besoins des dirigeants ;
- une grande souplesse permettant d'apporter une réponse adaptée à chaque situation particulière notamment en termes de durée de détention et de position au capital ;
- un alignement complet, sur le long terme, des intérêts des dirigeants de l'IDI avec ceux des entrepreneurs qu'ils accompagnent.

L'INNOVATION : UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ QUI SE RÉINVENTE

Parce que la finance évolue et que les enjeux mondiaux d'hier ne sont jamais ceux d'aujourd'hui, l'IDI a depuis sa création placé au cœur de sa stratégie l'innovation. Le Groupe fait ainsi à bien des égards figure de pionnier : rachat par ses dirigeants, choix de la Bourse pour poursuivre son développement, financement d'entreprises technologiques, investissement dans les pays émergents.

Cette capacité d'innovation et de remise en cause permanente de ses acquis a permis à l'IDI de rester au fil des ans un interlocuteur privilégié de ses familles partenaires, de ses investisseurs institutionnels, des grandes familles industrielles et des actionnaires individuels.

LA RÉACTIVITÉ : DES DÉCISIONS RAPIDES POUR SOUTENIR LES PROJETS

Grâce à sa capacité d'exécution rapide, à la proximité et la stabilité de ses équipes d'investissement et de ses actionnaires et à son savoir-faire, l'IDI est en mesure de saisir rapidement les opportunités de développement.

Son statut de société d'investissement cotée lui confère une grande flexibilité dans l'approche des thèses d'investissement ou des décisions concernant les sociétés qui composent son portefeuille.

Forte d'un actionnariat stable et diversifié, l'IDI échappe à tout conflit d'intérêt et peut rapidement prendre et mettre en œuvre les décisions le mieux à même de créer de la valeur pour les entreprises qu'elle accompagne et pour tous ses actionnaires.

I.3 / Notre métier

UNE PALETTE DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE D'UN MÉTIER UNIQUE : LE CAPITAL INVESTISSEMENT

À l'origine dédié à l'investissement en fonds propres dans les petites et moyennes entreprises, le Groupe IDI a développé depuis plus de 45 ans l'étendue de ses activités pour couvrir tous les métiers de l'investissement.

L'investissement pour compte propre

Une structure originale

Sa structure de société d'investissement cotée est un atout majeur dans le marché sur lequel le Groupe IDI intervient. Elle lui confère, par rapport aux fonds d'investissement, limités dans le temps et jugés sur leur capacité à retourner le plus rapidement possible à leurs souscripteurs l'argent investi, de réels avantages compétitifs à l'achat, durant la période de détention et à la vente.

L'IDI est ainsi en mesure de répondre à certaines contraintes spécifiques de pérennité, d'accompagner sur le long terme les entreprises et d'employer durablement les moyens financiers du Groupe dans des placements à rentabilité élevée.

Une stratégie d'allocation d'actifs prudente et visant à diversifier les risques

Volontairement sélectif dans le choix de ses investissements, le Groupe IDI applique également des règles strictes en matière de montants unitaires investis et de levier sur ses acquisitions.

L'IDI pratique une politique de gestion de sa trésorerie raisonnable, et a un endettement modéré.

Cette stratégie d'allocation d'actifs évolue naturellement en fonction des conditions de marché qui peuvent, selon les opportunités, inciter le Groupe à renforcer ou alléger son exposition nette dans des classes d'actifs spécifiques.

L'investissement pour compte de tiers

Fort de son expérience d'investisseur pour compte propre, le Groupe IDI a choisi, il y a plusieurs années maintenant, de mettre son savoir-faire au service d'autres investisseurs, démultipliant ainsi sa force de frappe, en France et à l'international.

En France et en Europe, l'IDI intervient au travers de sa filiale Idinvest Partners qui gère plus de 6,4 milliards d'euros. En 2015, Idinvest Partners a financé la croissance de plus de 300 PME européennes à travers ses différentes stratégies d'investissement que sont le capital croissance, la dette privée, le secondaire et le co-investissement. La société a ainsi investi près d'1 milliard d'euros. En parallèle, elle a également distribué 900 M€ auprès de ses investisseurs témoignant de sa capacité à réaliser régulièrement de nombreuses sorties au sein de son portefeuille.

À l'international, l'IDI investit dans les principaux pays émergents directement ou au travers de ses filiales IDI Emerging Markets et IDI Emerging Partners qui gèrent 467 millions d'euros.

1.4 / Notre expertise

UN SPÉCIALISTE DES PME AU SERVICE DE LA CRÉATION DE VALEUR

Fidèle à ses origines et capitalisant sur son expérience, l'IDI a choisi de concentrer son activité sur le segment de petites et moyennes entreprises qui constituent le vivier des grands groupes du futur et contribuent fortement au dynamisme du tissu économique et à la croissance des pays dans lesquelles elles sont implantées.

Les investissements réalisés permettent au portefeuille de l'IDI d'être à la fois diversifié :

- en termes de secteurs: le Groupe investissant aussi bien dans l'industrie que dans les services selon les opportunités et le potentiel de création de valeur de chaque société analysée;
- en termes de produits: le Groupe investissant en capital, en quasi fonds propres, en financements senior ou junior décotés ou en parts de fonds d'investissement.

En apportant aux PME son expertise sectorielle, managériale et en matière d'ingénierie financière, notamment lorsqu'il s'agit de décisions stratégiques majeures (croissance externe, développement commercial, lancement de nouvelles activités), l'IDI agit en actionnaire professionnel actif et permet d'accélérer le développement des entreprises et de faire croître leur valeur sur le long terme.

1.5 / Nos objectifs

UNE PERFORMANCE DURABLE PARMIS LES MEILLEURES DU MARCHÉ

Pour continuer à offrir à ses actionnaires, année après année, des taux de rendement interne nettement supérieurs à la moyenne du marché, le Groupe IDI poursuit sa stratégie reposant sur la diversification et la mutualisation de risques.

Le Groupe IDI entend :

- capitaliser sur son expertise des PME en s'appuyant sur ses deux piliers stratégiques : son métier historique d'investisseur pour compte propre et son activité d'investisseur pour compte de tiers au travers d'Idinvest Partners et d'IDI Emerging Markets;
- continuer à faire tourner son portefeuille en poursuivant sa politique de cession des actifs arrivés à maturité et en sélectionnant les opportunités d'acquisition qui lui paraissent les plus pertinentes et conformes à ses critères stricts d'investissement ;
- saisir les opportunités créées par la recomposition actuelle du paysage du *private equity* en explorant les opportunités de reprise de sociétés de gestion ou de portefeuilles.

1.6 / Les équipes du Groupe IDI

Placées sous la direction de Christian Langlois-Meurinne, dirigeant et actionnaire du Groupe, les équipes de l'IDI regroupent plus d'une soixantaine de professionnels de l'investissement aux parcours et aux expertises complémentaires.

Le fait que les dirigeants actionnaires détiennent indirectement plus de 66% du capital et des droits de vote de l'IDI et que les membres de l'équipe aient un intérêt sur chaque investissement assurent un alignement d'intérêt avec l'ensemble des actionnaires.

DIRIGEANT ACTIONNAIRE

Christian LANGLOIS-MEURINNE
Président de Ancelle et Associés SAS
Gérant-commandité de l'IDI

Ancien élève de l'École Polytechnique et titulaire d'un MBA de Harvard.

Il a plus de 45 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement au travers de l'IDI dont il a conduit le rachat en 1987.

Il a été précédemment Directeur des Industries chimiques, textiles et diverses au ministère de l'Industrie entre 1979 et 1982.

Au cours du deuxième semestre, la gouvernance de l'IDI a évolué; le groupe IDI s'est doté d'un comité exécutif qui accompagne désormais le Gérant, Ancelle et Associés, pour l'exercice de ses missions.

Ce Comité Exécutif regroupe les principaux responsables opérationnels et fonctionnels de l'IDI et est ainsi constitué avec à sa tête Christian Langlois-Meurinne, Dirigeant-Actionnaire de l'IDI, entouré de Marco de Alfaro, Partner, Julien Bentz, Partner et Tatiana Nourissat, Secrétaire Générale.

Le Comité Exécutif de l'IDI est principalement chargé:

- d'assurer la mise en œuvre de la stratégie du groupe et de toutes les mesures arrêtées par le Gérant;
- d'assurer le suivi des activités opérationnelles de chacune des activités de l'IDI;
- d'émettre des propositions ou des recommandations sur tous projets, opérations ou mesures qui lui seraient soumis par le Gérant;
- d'arrêter les objectifs d'amélioration de la performance de l'IDI.

LES ÉQUIPES D'INVESTISSEMENT



Équipe fonds propres d'IDI

MARCO DE ALFARO

Partner - Membre du Comité Exécutif

Titulaire d'un MBA de l'Insead, il a intégré le Groupe IDI fin 2004. Marco de Alfaro a commencé sa carrière au sein de la holding du groupe FIAT avant de rejoindre le BCG en tant que consultant en stratégie pendant 4 ans. Depuis 1991, il se consacre au *private equity*, d'abord pendant 9 ans au sein de TCR, fonds LBO, puis pendant 4 ans chez Seventure dont il a été Directeur Général.

JULIEN BENTZ

Partner - Membre du Comité Exécutif

Titulaire d'un MBA Insead, diplômé d'ESCP Europe, et de l'Université Paris Dauphine. Julien Bentz a plus de 10 ans d'expérience d'investissement en fonds propres (LBO / Capital-Développement) et en mezzanine. Avant de rejoindre l'IDI en 2005, Julien Bentz a travaillé dans les domaines du conseil en stratégie au sein du cabinet Accenture et des fusions-acquisitions pour la banque d'affaires américaine Donaldson, Lufkin & Jeanrette.

TATIANA NOURISSAT

Secrétaire général - Membre du Comité Exécutif

Titulaire d'un DEA de Droit des affaires et d'une MSG de l'Université de Paris Dauphine, Tatiana Nourissat assure la Direction Juridique, est en charge de la communication financière du Groupe, des relations investisseurs, de l'administration générale et du mécénat. Avocat au Barreau de Paris, spécialiste dans le domaine des fusions-acquisitions, elle a exercé pendant dix ans dans des cabinets d'affaires internationaux, dont huit au sein du cabinet Willkie Farr & Gallagher. Elle a rejoint l'IDI en janvier 2004.

ALEXIS GARAND-CLAVEL

Directeur

Diplômé de l'E.M. Lyon, Alexis a rejoint l'IDI en 2007. Auparavant, il a travaillé au sein du département Transaction Services de KPMG où il a conseillé aussi bien des fonds d'investissement que des clients industriels dans le cadre d'acquisition ou de cession de sociétés.

AUGUSTIN HARREL-COURTES

Chargé d'affaires Senior

Audencia-Nantes et Master 1 Droit des affaires, Augustin a rejoint l'IDI en octobre 2011. Avant de rejoindre l'IDI, Augustin a notamment exercé chez Edmond de Rothschild Investment Partners.

JONATHAN COLL

Chargé d'affaires Senior

Jonathan a rejoint les équipes du groupe IDI en 2013 après plus de 3 années passées au sein des équipes de PwC Corporate Finance où il a accompagné de nombreux fonds d'investissement et corporates français et internationaux dans leurs problématiques d'acquisition, de cession, de levée de fonds ou encore de renégociation de dette. Jonathan est diplômé de l'ESSEC MBA (Grande Ecole).

MIREILLE HINAUX

Chef comptable

Titulaire d'un DECS de l'École Nationale de Commerce de Paris, Mireille exerce, depuis 1988, les fonctions de chef comptable au sein du Groupe, ayant travaillé auparavant pendant 6 ans dans un groupe de transport.

Directoire d'IDI Emerging Markets

PETER BIELICZKY

Président du Directoire

Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de mathématiques, docteur en informatique, MBA Collège des ingénieurs, Peter a rejoint l'IDI en 2006 et IDI Emerging Markets en 2008. Auparavant, il avait créé la société Advisor et mené pendant 8 ans de nombreux audits d'acquisition pour des fonds de LBO avant de participer à la création d'un FCPI du groupe AXA et lancé la société Artabel SA (technologies de calcul à haute performance, visualisation 3D).

JULIEN KINIC

Membre du Directoire

Diplômé de l'Edhec et de la London School of Economics, Julien a rejoint IDI Emerging Markets en 2008. Il a auparavant travaillé 6 ans pour Arthur Andersen à Paris, puis entre en 2000 au sein de Cognetas (ex-Electra Partners Europe), fonds paneuropéen spécialisé dans les opérations de LBO, puis rejoint en 2006 l'Agence France Développement, dédiée aux pays émergents, où il participe au développement de l'activité *private equity*. Peter Bieliczky et Julien Kinic ont étoffé leur équipe qui compte désormais huit personnes.

Directoire d'Idinvest Partners

CHRISTOPHE BAVIÈRE

Président du Directoire

Titulaire d'un MBA de l'University of Ottawa, Christophe est membre de l'Institut des Actuaire français et diplômé de l'ESLSCA. Avant de diriger Idinvest Partners, Christophe occupait des postes de dirigeants au sein du groupe AGF Allianz, comme CIO d'Allianz Global Investors et vice-CEO d'Allianz *Private Equity Partners*. Il est membre du Comité Consultatif de l'AMF et a été Vice-Président de l'AFIC jusqu'en juillet 2015.

BENOIST GROSSMANN

Membre du Directoire

Titulaire d'un doctorat de physique (Université Paris VI) et d'un MBA de l'IEP de Paris. Avant d'intégrer Idinvest Partners, Benoist a exercé dans plusieurs fonds de capital-risque pendant plus de 10 ans. Il était auparavant un des partners de Viventes de 1998 à 2002 et Investment manager à la Financière de Brienne.

Christophe Bavière et Benoist Grossmann sont entourés de près de soixante professionnels.



1



2



3



5



4



6



7



8

1. Christian Langlois-Meurinne
2. Marco de Alfaro
3. Julien Bentz
4. Tatiana Nourissat
5. Alexis Garand-Clavel
6. Augustin Harrel-Courtès
7. Jonathan Coll
8. Peter Bieliczky
9. Julien Kinic
10. Christophe Bavière
11. Benoist Grossmann
12. Mireille Hinaux



9



10



11



12

Le Conseil de Surveillance

PRÉSIDENTE

Luce GENDRY Premier mandat le 30 juin 2008

Mme Gendry est, entre autres, Senior adviser chez Rothschild et Cie Banque.

VICE-PRÉSIDENT

FFP Invest Premier mandat le 24 avril 2012

Représentée par M. Alain Chagnon, Directeur Général.

MEMBRES

Philippe Charquet, Premier mandat le 30 juin 2011
M. Charquet est, entre autres, Président de Generis Capital Partners SAS.

Gilles Etrillard, Premier mandat le 30 juin 2008
M. Etrillard est, entre autres, Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement – LFPI (SAS).

Domitille Méheut, Premier mandat le 26 juin 2014
Mme Méheut est directeur d'investissement de Phison capital.

Aimery Langlois-Meurinne, Premier mandat le 30 juin 2008
M. Langlois-Meurinne est investisseur.

François Thomazeau, Premier mandat le 30 juin 2008
M. Thomazeau est, entre autres, Président du Directoire de Foncière de Paris.

Bertrand Voyer, Premier mandat le 30 juin 2008
M. Voyer est, entre autres, Administrateur et Président du Comité d'Investissement de Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers et Société Centrale Prévoir.

CENSEUR

Louis de Murard, Premier mandat le 30 juin 2010
M. de Murard est Directeur Administratif et Financier de la société Tethys et de la Fondation Bettencourt Schueller.

1.7 / Organigramme au 31 décembre 2015

GESTION POUR COMPTE PROPRE

Participations majoritaires

IDI ^(a)

Winnicare	90 %
Fidinav	50,7 %
Orca Développement	65,07 %
Groupe Mikit	83,41 %
Groupe Karting	90,0 %

Participations minoritaires

ADFI 5 (Holding des participations minoritaires)	100 %
---	-------

GESTION POUR COMPTE DE TIERS

Idinvest Partners ^(b)	51 %
IDI Emerging Markets I ^(c)	46,38 %
IDI Emerging Markets II ^(c)	35,12 %
IDI Emerging Markets Partners ^(d) (Société de gestion)	35 %

FONCTIONS SUPPORTS

GIE Matignon 18 ^(e)	90,0 %
Idi Services ^(f)	100 %

L'actionnariat de l'IDI est détaillé en page 111 du document de référence. Le tableau des filiales et participations figure dans l'Annexe aux comptes sociaux, page 100 du document de référence.

Les Fonds gérés s'établissent fin 2015 à 6,77 milliards d'euros se décomposant en (i) 277,1 millions d'euros de fonds propres de l'IDI et (ii) en 6,5 milliards d'euros de fonds tiers (6,434 milliards d'euros par Idinvest Partners et 62,5 millions d'euros au titre de la quote-part de fonds tiers dans la société IDI Emerging Markets).

(a) Société dont les actions sont négociées sur le compartiment C de NYSE Euronext qui exerce une activité de gestion pour compte propre de capital investissement.

(b) Idinvest Partners, société de gestion de portefeuille agréée par la COB (devenue AMF) le 10 juin 1999. Idinvest Partners exerce une activité de gestion pour compte de tiers (6,434 milliards d'euros sous gestion) dans le capital investissement ayant développé plusieurs expertises complémentaires : (i) l'investissement primaire dans des fonds européens de private equity mid-cap, (ii) les investissements secondaires en Europe, (iii) les investissements mezzanines et en dette en Europe et (iv) l'investissement dans le capital croissance à travers notamment des produits défiscalisants. ADFI 3 (détenu à 92,25 % par IDI) détient 51 % du capital et des droits de vote d'Idinvest Partners.

(c) IDI Emerging Markets est une société anonyme de droit luxembourgeois qui exerce une activité d'investissement dans les fonds de private equity de pays émergents. Cette société comprend deux compartiments, IDI Emerging Markets I et IDI Emerging Markets II.

(d) IDI Emerging Markets Partners est une société de gestion qui gère le fonds IDI Emerging Markets III.

(e) Le GIE Matignon 18 est un groupement d'intérêt économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce. Il a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels en vue de faciliter et développer les activités de ses membres. Ses membres actuels sont IDI (90 % du capital et des droits de vote) et Ancelle et Associés (10 % du capital et des droits de vote). Le GIE Matignon 18 compte 4 salariés.

(f) Idi Services est une société à responsabilité limitée qui supporte une partie des frais généraux du Groupe.

Les pourcentages exprimés sont en capital et droits de vote. L'ensemble des entités du Groupe IDI (à l'exception de IDI Emerging Markets) ont leur siège social situé en France. La société Ogi Alban, une petite société d'investissement, ne figure pas sur cet organigramme compte tenu de sa taille et est détenue à plus de 99 % et consolidée.

Au sein du Groupe IDI (hors IDI Emerging Markets et Idinvest Partners qui supportent leurs propres coûts), les frais de comptabilité et les frais de locaux sont enregistrés dans deux entités, IDI et IDI Services, qui refacturent leurs coûts aux autres unités.

DATE DE CRÉATION OU D'ACQUISITION DES DIFFÉRENTES STRUCTURES

- IDI a été créée en 1970. L'évolution de son capital est décrite page 111 du présent rapport.
- ADFI 5: création en octobre 2011.
- Idinvest Partners: création le 1^{er} décembre 1997 sous le nom d'Allianz Gestion Financière et acquise le 28 mai 2010 par IDI via un holding d'acquisition ADFI 2. ADFI 2 a été absorbée par Idinvest Partners le 27 juin 2013.
- GIE Matignon 18: création en décembre 2003.
- Idi services: création en novembre 1998.
- Ogi Alban: création en novembre 1984.
- IDI Emerging Markets: création le 28 mai 2008. Les actionnaires sont des holdings familiaux ou des personnes physiques. En s'associant à ces actionnaires, IDI a pu développer l'activité de fonds de fonds de *private equity* dans les pays émergents qu'elle avait lancée en 2004.
- IDI Emerging Markets Partners: création en septembre 2012.

IDI est membre de l'AFIC.

Idinvest Partners est membre de l'AFIC et de l'AFG.

RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES DETTES ENTRE LES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE IDI

La majorité des actifs et des emprunts du Groupe IDI sont logés dans IDI; les actifs gérés par Idinvest Partners l'étant pour le compte de tiers, ne sont donc pas inclus dans les actifs du Groupe IDI.

DIFFÉRENTS FLUX ENTRE IDI ET SES FILIALES

Les flux existant entre IDI et ses filiales sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements et conventions réglementés (pages 126 et 127 du document de référence).

2 / L'IDI, un mécène engagé au service de l'art et de la finance



Mécène du Musée d'Art Moderne de la ville de Paris

Innovant dans le domaine du capital-investissement, l'IDI s'est également toujours engagé auprès d'artistes et de créateurs avant gardistes. Le Groupe IDI a ainsi poursuivi son soutien au Musée d'Art moderne de la Ville de Paris en s'associant à l'exposition *Co-Workers - Le réseau comme artiste*. Cette exposition présente une sélection d'artistes internationaux formés dans les années 2000 qui renouvellent les processus de création autour d'une pratique essentiellement en réseau. Mise en scène en collaboration avec le collectif new-yorkais DIS et avec la participation curatoriale de 89plus, cette exposition fait émerger un langage inédit inspiré des ressources d'Internet.

Soutien à la Fondation Zinsou

Au premier trimestre, l'IDI a pris de nouveaux engagements dans le domaine du mécénat de l'art et de l'éducation en apportant son soutien à l'Association des amis de la Fondation Zinsou en vue de

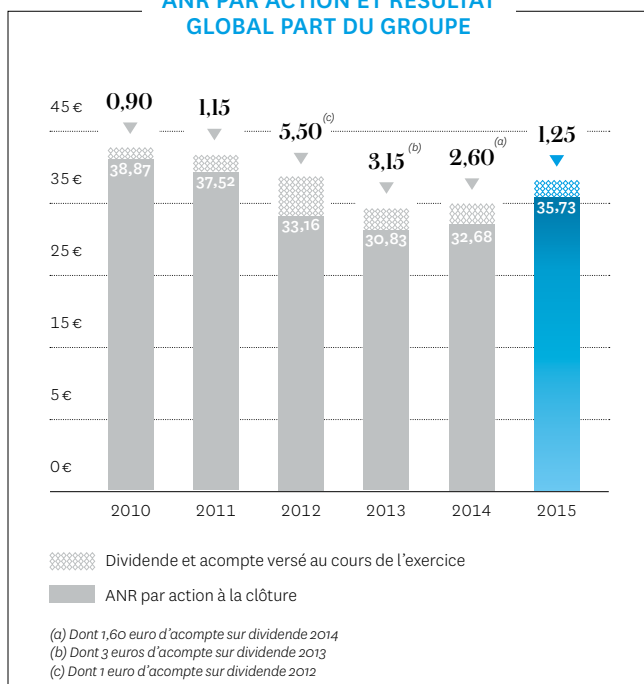
financer des projets scientifique, culturel et artistique au Musée de la Fondation Zinsou à Ouidah au Bénin. Parmi les programmes, figure le développement d'une application dite « Wakpon » visant à démocratiser l'art africain par un système de reconnaissance visuelle d'une œuvre produisant un commentaire didactique.

Observatoire du Private Equity mis en place par HEC

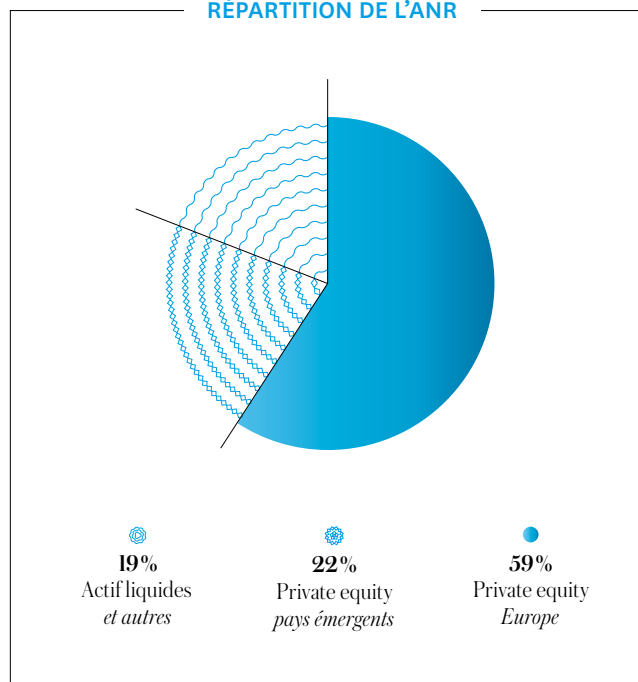
Parallèlement à ses actions dans le domaine artistique, l'IDI a apporté son soutien à plusieurs initiatives visant à faire progresser la recherche et les bonnes pratiques dans le domaine de l'investissement. Le Groupe a ainsi décidé d'apporter son soutien à l'Observatoire du *Private Equity* mis en place par HEC Paris. Cette initiative importante pour l'industrie du capital investissement a pour objectif de produire de la recherche, des publications et de l'enseignement de haute qualité au sein d'un lieu indépendant de débats et d'échange d'idées entre les différents membres de l'univers du *private equity*.

3 / Chiffres opérationnels clés

ANR PAR ACTION ET RÉSULTAT
GLOBAL PART DU GROUPE



RÉPARTITION DE L'ANR



En 2015, l'ANR par action progresse de 13,14% (après retraitement du dividende). Cette croissance provient essentiellement de la très bonne performance des sociétés des portefeuilles de *Private Equity* Europe et Pays Émergents.

En 2015, l'IDI a versé un dividende ordinaire représentant plus de 3% de l'ANR.

L'ANR au 31 décembre 2015 s'élève à 276 millions d'euros. Il est constitué d'environ 80% d'actifs de *private equity* diversifiés tant en termes de zones géographiques que de secteurs d'activité.

Au 31 décembre 2015, l'IDI a emprunté 15 millions d'euros et dispose d'une capacité d'investissement propre de près de 80 millions d'euros qui lui permet de saisir des opportunités d'investissement.

Les informations relatives à la gestion du capital figurent pages 115 à 116 du présent document de référence.

4 / Contexte général du marché du capital investissement et concurrence

Private equity France, LBO et capital développement

LE MARCHÉ DU CAPITAL INVESTISSEMENT

Le marché du capital investissement demeure dynamique en 2015, tant en termes de levées de fonds qu'en termes d'investissements :

- faible diminution des levées de fonds (9,7 milliards d'euros). Cette évolution négative de -4% par rapport à 2014 s'explique principalement

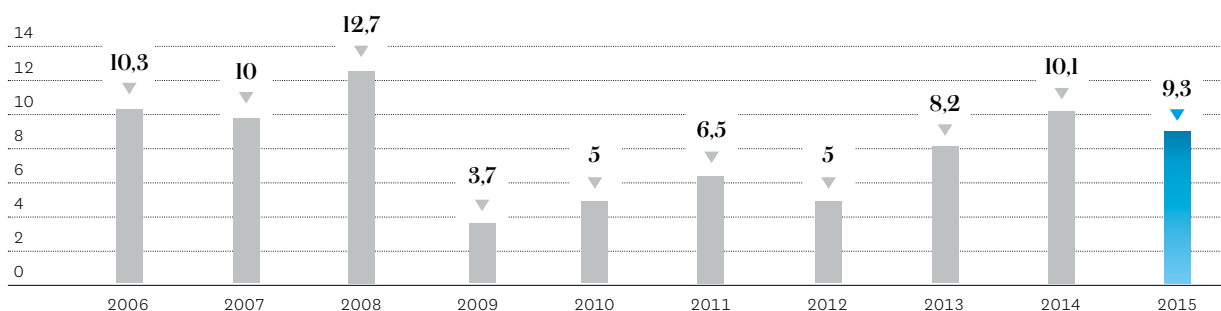
par le repli des levées de fonds à l'étranger, compensée par une progression significative des levées auprès des investisseurs français ;

- des investissements en forte progression, lesquels ont atteint 10,7 milliards d'euros en 2015 contre 8,7 milliards d'euros en 2014.

Levées de fonds (en millions d'euros)	2013	2014	2015	En%	Variation 2014-2015 en%
Assurances/mutuelles	2 101	1 627	1 588	16%	- 2%
Entités du secteur public	1 514	2 548	2 194	23%	-14%
Personnes physiques/family offices	1 295	1 584	1 796	18%	14%
Fonds de fonds	1 129	2 730	2 071	21%	-24%
Caisses de retraites	1 078	814	606	6%	-26%
Banques	585	700	680	7%	-3%
Industriels	290	110	364	4%	231%
Autres	136	nc	nc	na	na
Marchés financiers	23	nc	nc	na	na
Total	8 152	10 114	9 299	100%	-

Source : Activité des acteurs français du capital-investissement en 2015 - Présentation AFIC et Grant Thornton du 29 mars 2016.

LEVÉES DE FONDS (en milliards d'euros)



Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2015 - Présentation AFIC et Grant Thornton du 29 mars 2016.

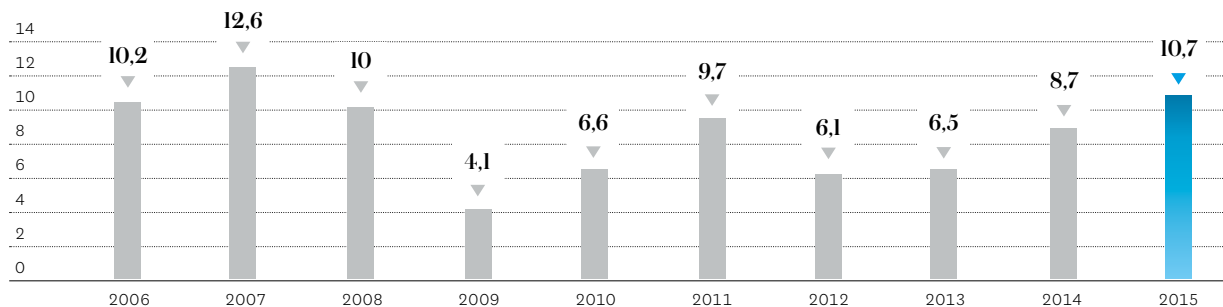
Les levées de 2015 se concentrent à hauteur de 49% sur des fonds de taille supérieure à 200 M€ qui sont au nombre total de 13 véhicules. Par ailleurs, les investisseurs français portent la majorité des levées en 2015 car ils représentent 71% des fonds (contre 59% en 2014), l'Europe 19% et 10% pour le reste du monde.

Les montants investis, 10,7 milliards d'euros, enregistrent une forte croissance (+ 23%) mais en deçà des niveaux d'avant crise (12,6 milliards d'euros en 2007). Le capital développement est le secteur qui progresse le plus, avec 3,9 milliards d'euros investis, soit une progression de 48% par rapport à 2014.

Investissements (en millions d'euros)	2013	2014	2015	En %	Variation 2014-2015 en %
Capital Transmission/LBO	3 910	5 452	6 116	57 %	12 %
Capital Développement	1 827	2 608	3 852	36 %	48 %
Capital Innovation	642	626	758	7 %	21 %
Capital Retournement	103	41	22	0 %	-45 %
Total	6 482	8 727	10 749	100 %	-

Source : Activité des acteurs français du capital-investissement en 2015 - Présentation AFIC et Grant Thornton du 29 mars 2016.

INVESTISSEMENTS (en milliards d'euros)



Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2015 - Présentation AFIC et Grant Thornton du 29 mars 2016.

Le nombre de sociétés accompagnées par des investisseurs financiers est stable puisqu'il atteint 1 670 contre 1 672 en 2014, et reste au-dessus de sa moyenne 2006-2014.

Les tickets inférieurs à 15 millions d'euros représentent 94 % des entreprises soutenues en 2015.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR MONTANT INVESTI (en millions d'euros)

	2013	2014	2015	En %	Variation 2014-2015 en %
< 1	298	300	307	3 %	2 %
de 1 à 5	1 018	1 142	1 126	10 %	-1 %
de 5 à 15	1 121	1 469	1 518	14 %	3 %
de 15 à 50	1 520	1 651	1 993	19 %	21 %
de 50 à 100	567	1 158	1 026	10 %	11 %
> 100	1 958	3 006	4 780	44 %	59 %
Total	6 482	8 727	10 749	100 %	-

Source : Activité des acteurs français du capital-investissement en 2015 - Présentation AFIC et Grant Thornton du 29 mars 2016.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	2013	2014	2015	En %	Variation 2014-2015 en %
Industrie & Chimie	1 477	1 336	2 622	24 %	96 %
Biens de consommation	1 391	1 569	1 230	11 %	-22 %
Services & Transports	1 080	1 832	2 626	24 %	43 %
Médical & Biotech	712	1 509	1 082	10 %	28 %
Numérique	490	482	1 751	16 %	263 %
Telecom & Communication	418	444	575	5 %	30 %
Énergie	160	343	252	2 %	-27 %
Autres secteurs	753	1 212	611	8 %	-50 %
Total	6 481	8 727	10 749	100 %	-

Source : Activité des acteurs français du capital-investissement en 2015 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 29 mars 2016.

Enfin, le capital investissement a connu en 2015 une progression modérée des cessions en volume (+ 11 % avec 1 209 cessions enregistrées), ainsi qu'un repli significatif en valeur (-30 % à 6,5 milliards d'euros), notamment porté par la baisse des désinvestissements de taille supérieure à 100 millions d'euros (-70 % à 1,6 milliards d'euros) qui étaient exceptionnellement élevés en 2014.

Les principaux acteurs du capital investissement

Après une année 2013 de prise d'indépendance, et une année 2014 de croissance, l'année 2015 aura connu une consolidation de la montée en puissance des fonds upper midcap de par leurs nombreuses levées de fonds réussies au détriment des fonds smid cap de la place.

Dans ce contexte, l'IDI se distingue plus que jamais par sa structure juridique pérenne et la stabilité de ses capitaux, cette dernière lui permettant de saisir des opportunités dans un marché en mutation.

Parmi les principaux concurrents de l'IDI, nous pouvons toujours citer :

- sur la partie basse de la zone d'intervention de l'IDI, des acteurs small-caps tels que Initiative et Finance, MBO Partenaires, Ekkio Capital, Ciclad, Argos...
- sur la partie supérieure, les fonds TCR, LBO France, Activa, 3i

Private equity pays émergents

L'activité de *private equity* pays émergents dans son positionnement et sa stratégie, tout comme l'évolution des marchés en 2015 sont décrites page 26 du document de référence.

5 / Principales opérations d'investissement et de cession en 2015

Investissements et cessions de l'IDI

En 2015, l'IDI, directement ou au travers de sa filiale ADFI5, a poursuivi la rotation de son portefeuille et a réalisé plusieurs investissements significatifs.

L'IDI a investi au cours de cette période un peu plus de 37 millions d'euros dans le *private equity* Europe, soit un montant quasiment équivalent à celui de l'exercice 2014. C'est ainsi que le Groupe IDI a acquis une part majoritaire du Groupe Pennel & Flipo (leader mondial des tissus techniques ORCA® à destination des marchés de la marine, de l'industrie et de la sécurité), et une position de gros minoritaire du Groupe Amalric (spécialiste de la fabrication et de la distribution de spécialités de charcuterie, de surgelés et de plats cuisinés) aux côtés de ses fondateurs. L'IDI a poursuivi ses investissements dans les pays émergents en renforçant son investissement dans IHS, leader de la gestion de tours de télécommunication en Afrique subsaharienne, à hauteur de 1,5 M\$ 1,4 M€ et en souscrivant au capital de Sapphire Foods, plateforme dédiée à la restauration rapide dans le sous-continent indien 3,7 M€.

Parallèlement, les cessions et remboursements se sont élevés à près de 32 millions d'euros dans le *private equity* Europe avec notamment la cession du groupe WFCI (leader mondial de la commercialisation d'espaces de soute pour les compagnies aériennes) et de l'Hôtel Champlain. Sur la même période, l'IDI a bénéficié de retours sur investissements d'IDI Emerging Markets.

Liquidation du FCPI IDI Mezzanine

Suivant le travail de suivi et de cession des participations du portefeuille entrepris depuis 2010, IDI Mezzanine a été clôturé et liquidé le 18 novembre 2015, suite au remboursement des OBSA détenues dans Financière BFSA (Balitrand) pour un montant total de 5,3 millions d'euros.

IDI Mezzanine a généré un TRI brut de 9,4% et son multiple d'investissement a été de 1,41x brut.

6 / L'activité et le portefeuille de l'IDI

6.1 / Gestion pour compte propre

6.1.1. PRIVATE EQUITY EUROPE (INVESTISSEMENTS DIRECTS EN FONDS PROPRES)

Dans le secteur des investissements directs en fonds propres en France, le Groupe IDI a pour ambition de continuer à accompagner des sociétés leaders sur leur marché dans leur développement français et international et d'être prêt à s'engager sur le long terme aux côtés des entreprises et de leur management.

Le Groupe cible des entreprises de 10 à 250 millions d'euros de valeur d'entreprise (capacité à aller au-delà au cas par cas) et des montants investis compris entre 5 et 30 millions d'euros par opération.

Sur le segment de marché du *private equity* France, les principales participations de l'IDI au 31 décembre 2015 sont :

6.1.2. LBO, ACQUISITIONS À EFFET DE LEVIER

Albingia

INVESTISSEMENT INITIAL
DE L'IDI DE
21,5 MILLIONS D'EUROS



Fondée en 1901 à Hambourg et implantée en France depuis 1962, Albingia occupe aujourd'hui une position de leader dans l'assurance des risques industriels des PME : risques techniques, dommages d'ouvrages et risques spéciaux.

Le chiffre d'affaires (cotisations émises) de la compagnie a atteint 207 millions d'euros en 2015. Au 31 décembre 2015, son résultat technique net avant produits financiers était de 29,6 millions d'euros et son résultat net comptable de 30,8 millions d'euros. Basée à Levallois-Perret, elle emploie près de 250 personnes, réparties entre le siège francilien et cinq implantations régionales.

Fin 2006, le Groupe IDI et Chevrillon & Associés ont repris à parité l'entreprise

contrôlée par Barclays *Private Equity* (devenu Equistone) depuis novembre 2003. Cette reprise s'est faite en étroite association avec le management dont la participation s'élevait à 20%. L'acquisition avait été financée à hauteur de 71% en dette et de 29% en capital.

Le 21 décembre 2012, Financière Miro a remboursé une partie substantielle des obligations convertibles détenues par IDI et Chevrillon & Associés et versé un dividende à ses actionnaires permettant à l'IDI et Chevrillon & Associés de recouper au total leur investissement d'origine. À l'issue de ces opérations, la répartition du capital a évolué et désormais l'IDI et Chevrillon et Cie détiennent chacun 30,25% du capital et le management 34,84%.

Groupe Meriguet

INVESTISSEMENT DE
2,0 MILLIONS D'EUROS



Le Groupe Mériquet est un spécialiste français de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme. Le Groupe est structuré autour de quatre grands métiers : la peinture décorative et dorure, la taille de pierre et maçonnerie, la serrurerie et ferronnerie, et la boiserie. Le cœur de métier du Groupe est la peinture décorative dont le métier représente une part importante du chiffre d'affaires. Le Groupe travaille sur des chantiers de rénovations ou de constructions neuves en France et dans le monde, majoritairement pour des clients privés prestigieux, souvent étrangers, et pour l'État. La reprise et l'intégration de

certaines actifs du Groupe EDM ont permis de renforcer l'exposition à l'international du Groupe et son leadership en France. Le Groupe Mériquet a généré en 2015 près de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le Groupe Mériquet est régi par l'esprit du compagnonnage et la transmission du savoir-faire français entre les employés.

L'IDI a investi en qualité d'actionnaire minoritaire aux côtés de Qualium et du management qui garde le contrôle de la société suite à cette première opération de LBO.

Winnicare

OPÉRATIONS
DE CROISSANCE EXTERNE
INVESTISSEMENT INITIAL DE
17 MILLIONS D'EUROS



Winnicare est l'un des principaux acteurs français de la conception et fabrication de lits médicalisés et de matelas anti-escarres dédiés aux personnes âgées, dépendantes et handicapées. Le Groupe est composé de deux principales sociétés opérationnelles et sites de production, AskléSanté à Nîmes pour les matelas, et Medicatlantic en Vendée pour les lits, le mobilier et les lève-patients. La société, qui a réalisé en 2015/2016 un chiffre d'affaires d'environ 50 millions d'euros, s'adresse presque exclusivement aux marchés en croissance du maintien à domicile (54% du chiffre d'affaires) et des établissements de soins pour personnes âgées (45% du chiffre d'affaires).

Winnicare a poursuivi l'internationalisation de ses activités par deux opérations de croissance externe en 2015 : la société a acquis les activités des sociétés danoises Borringia et Ergolet, respectivement positionnées sur les équipements d'hygiène et les systèmes de transfert à destination des hôpitaux, maisons de retraite médicalisées et des structures de maintien à domicile. En 2015, le chiffre d'affaires de ces deux sociétés était de l'ordre de 10 millions d'euros.

L'IDI, en qualité d'actionnaire majoritaire, a accompagné Winnicare dans ces opérations.

Financement initial de l'opération : 49% en dette et 51% en capital.

Fidinav

PREMIER
INVESTISSEMENT 2013
(MONTANT INVESTI À DATE)
14,6 MILLIONS D'EUROS

fidinav

Fin 2013, l'IDI a pris une participation majoritaire dans une joint-venture créée aux côtés de la famille Frangista. Cette famille a fondé en 1948 la société Franco Compania Naviera, spécialisée dans le transport maritime de vrac sec et en détient toujours le contrôle.

L'objet de cette joint-venture est d'acquérir deux à trois navires spécialisés dans le transport de vrac sec et qui seront exploités par Franco Compania Naviera.

La joint venture a acquis un navire d'occasion en mars 2014 et a pris livraison d'un second navire, neuf celui-ci, en mai 2015.

Hotel Le Pierre

INVESTISSEMENT DE L'IDI DE
2,8 MILLIONS D'EUROS



L'IDI a investi en tant qu'actionnaire minoritaire de la société Hôtel Le Pierre.

Situé au 25, rue Théodore Banville dans le 17^e arrondissement de Paris, l'hôtel Le Pierre compte 50 chambres destinées à une clientèle d'entreprises et également de touristes.

Amalric

INVESTISSEMENT DE
13 MILLIONS D'EUROS



Mi 2015, l'IDI a investi aux côtés des fondateurs dans la société Amalric, acteur reconnu dans la fabrication et commercialisation de spécialités de charcuterie, de surgelés et de plats cuisinés. L'IDI détient une participation de gros minoritaire dans cet acteur de référence qui distribue ses produits dans

les grandes enseignes de la distribution alimentaire (Auchan, Leclerc, Carrefour, Casino, etc.) mais également auprès d'un réseau d'environ 1 250 points de vente spécialisés. Grâce à une offre innovante, le groupe est en forte croissance avec un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Actéon

INVESTISSEMENT TOTAL
DE L'IDI DE
7,4 MILLIONS D'EUROS



Actéon est le spécialiste français des matériels et produits pharmaceutiques à l'usage des chirurgiens-dentistes. Les matériels sont des détartreurs à ultrasons, polisseurs, autoclaves, micromoteurs, vidéo intra orale, lampes à polymériser, appareils de radiologie dentaire, vendus principalement sous les marques Satelec, Sopro et SED R. Les produits pharmaceutiques sont des anesthésiques injectables et des consommables vendus sous la marque Pierre Rolland.

Grâce à plusieurs filiales étrangères (Allemagne, Espagne, Grande Bretagne, États Unis, Philippines, Corée, Inde, Thaïlande) et des agents dans le monde entier, Actéon réalise à l'étranger environ 80% de son chiffre d'affaires à partir de son usine principale de Mérignac et d'autres usines en Italie et en Allemagne.

En 2015, Actéon a réalisé un chiffre d'affaires de près de 140 millions d'euros.

L'IDI a été le principal acteur du LBO réalisé fin 1990. Fin 2005, il est partiellement sorti dans le cadre d'un LBO secondaire en réinvestissant dans la nouvelle opération à hauteur de 8%, aux côtés du management et de la société de Edmond de Rothschild Capital Partners, désormais Bridgepoint Development Capital. L'opération est financée à hauteur de 52% en dette et de 48% en capital.

Le 22 mars 2016, l'IDI a cédé sa participation dans le cadre d'une réorganisation du capital menée par Bridgepoint Development Capital aux côtés de Raise Investissement.

Mikit

INVESTISSEMENT INITIAL
DE L'IDI DE
8,2 MILLIONS D'EUROS,
COMPLÉTÉ EN 2010 PAR
10,0 MILLIONS D'EUROS

dans le cadre de la
restructuration de la dette senior
de Domosys Finance



Créée en 1984, Mikit est le spécialiste français de la maison individuelle en « prêt à finir ». Ce concept original consiste en un partage des tâches entre le constructeur et l'acquéreur de la maison (les travaux de second œuvre restant à la charge du client), ce qui permet à Mikit de proposer des produits de qualité à un prix très compétitif : maisons traditionnelles de maçon, généralement situées en milieu diffus. Ce positionnement particulier permet à Mikit d'adresser le segment de clientèle des primo-accédant.

Figurant parmi les principaux constructeurs de maisons individuelles en France

avec environ 760 maisons en 2015, Mikit commercialise ses produits via un réseau national de l'ordre de 100 points de vente. En 2015, Mikit a réalisé un chiffre d'affaires proche de 9,0 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2015, l'équipe dirigeante de Mikit, et principalement son Président Damien Hereng, a acquis une quote part du capital de Domosys Finance. A l'issue de ces acquisitions, l'IDI détient au 31 décembre 2015 une participation de 73% du capital et des droits de vote de Domosys Finance.

Karting

INVESTISSEMENT INITIAL
DE L'IDI DE
5,9 MILLIONS D'EUROS,
ET RÉINVESTISSEMENT DE
0,6 MILLION D'EUROS
EN 2010



Karting est une société basée à Montbonnot (près de Grenoble) qui emploie environ 40 personnes et élabore des collections de prêt-à-porter féminin (gamme de produits, sélection des tissus, coupe, prototypage), et en sous-traite la confection.

Karting distribue ses collections principalement en France au travers d'environ 500 détaillants (principalement multimarques) et d'un réseau d'affiliés.

Dans le cadre d'un processus de restructuration, l'IDI a procédé en 2010 à un investissement complémentaire de l'ordre de six cent mille euros. L'IDI détient désormais 90 % du capital aux côtés du Président de Karting, Michel Haudost, qui en détient le solde.

Le chiffre d'affaires à fin juin 2015 (clôture de l'exercice) était de l'ordre de 6 millions d'euros.

Pennel & Flipo

INVESTISSEMENT DE
20 MILLIONS D'EUROS



Créée en 1924, et implantée à Mouscron en Belgique, Pennel & Flipo conçoit, produit et distribue dans le monde entier, les tissus techniques ORCA. Ces tissus apportent des solutions composites souples aux acteurs des industries nautique, ferroviaire, aéronautique et de défense.

Reconnue pour son excellence opérationnelle, Pennel & Flipo emploie 88 personnes dans 5 pays (Belgique, USA, Italie, Russie et Chine) et a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de l'ordre de 31 millions

d'euros, dont plus de 75 % hors de France et Belgique, principalement en Europe, en Asie et en Amérique.

L'IDI a investi en qualité d'actionnaire majoritaire aux côtés de Cabestan Capital.

Financement initial de l'opération : 50 % dette et 50 % capital.

Financiere Osprey / Alkan

INVESTISSEMENT DE
3,6 MILLIONS D'EUROS
EN FÉVRIER 2014

Créé en 1923, Alkan conçoit, fabrique, commercialise et assure la maintenance de systèmes d'empport et d'éjection dans le domaine de l'aéronautique militaire.

Présent dans plus de 65 pays et fort de 150 collaborateurs, Alkan est leader sur son marché, réalise près de 35 millions d'euros de chiffre d'affaires et équipe une soixantaine d'aéronefs dans le monde.

La société s'associe à de nombreux partenaires comme Thalès, Safran, Dassault Aviation, Embraer et Saab notamment en vue de développer des systèmes d'une fiabilité exemplaire.

L'IDI a investi en qualité d'actionnaire minoritaire aux côtés de TCR Capital et du management du groupe.

INVESTISSEMENTS DE L'IDI DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2016

Dubbing Brothers

INVESTISSEMENT DE
12 MILLIONS D'EUROS



Créée en 1989, Dubbing Brothers offre des prestations de doublage pour le cinéma et la télévision, ainsi que des prestations de sous-titrage, d'audiodescription et de laboratoire vidéo. Les plus grandes sociétés de production et distribution, parmi lesquelles Disney, Warner, Sony Pictures, 20th Century Fox et Metropolitan, accordent leur confiance depuis de nombreuses années au groupe.

Avec des studios d'enregistrement en France, en Belgique, en Italie et aux États-Unis, Dubbing Brothers est l'acteur

majeur de l'industrie du doublage en France et l'un des principaux acteurs en Europe. En 2015, la société a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 50 millions d'euros.

Dans le cadre d'un processus de transition familiale, l'IDI a investi aux côtés de Pechel Industries, afin de permettre la sortie des fondateurs et la montée au capital de leurs deux fils.

Financement initial de l'opération : 45 % dette et 55 % capital.

6.1.3. LISTE RÉCAPITULATIVE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DIRECTES

LBO

Nom	Activité	Date d'investissement
Dubbing Brothers	Acteur majeur de l'industrie du doublage en France	2016
Pennel & Flipo	Conception de tissus techniques pour les industries nautique, ferroviaire, aéronautique et de défense	2015
Amalric	Fabrication et commercialisation de spécialités de charcuterie, de surgelés et de plats cuisinés	2015
Financière Osprey	Conception, fabrication, commercialisation et maintenance de systèmes d'export et d'éjection dans le domaine de l'aéronautique militaire	2014
Winnicare	Conception et fabrication de matelas anti-escarres et de lits médicalisés	2013
FIDINAV	Acquisition de navires spécialisés dans le transport de vrac sec	2013
Groupe Mériguet	Spécialiste français de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme	2013
Hôtel Le Pierre	Hôtel	2013
Mikit	Construction de maisons individuelles	2007
Albingia	Assurances	2006
Karting	Prêt-à-porter féminin	2005
Actéon	Matériels dentaires	2005 (Cédé le 22 mars 2016)

6.2 / Gestion pour compte de tiers

6.2.1. IDI EMERGING MARKETS

Rappel du positionnement et de la stratégie de la société

IDI Emerging Markets Partners («IDI EM») est un spécialiste du capital-développement dans les pays émergents (Inde, Chine, Amérique latine, Asie du Sud-Est, Afrique et Moyen-Orient) constitué en juin 2008 à l'initiative du Groupe IDI, de FFP Invest (famille Peugeot) ainsi que d'autres grandes familles et institutions françaises sur la base de l'expérience cumulée par l'IDI depuis 2004. La société IDI EM emploie 6 personnes.

La stratégie d'IDI EM est d'acquérir des participations minoritaires dans le capital des petites et moyennes entreprises («PME») de pays émergents en quête de sources de capitaux stables pour financer leur forte croissance et disposant d'un modèle économique solide leur ayant déjà permis d'atteindre la rentabilité. Ces prises de participations se font soit indirectement à travers la prise d'engagements dans des fonds d'investissement, soit directement lors de co-investissements avec des partenaires locaux.

L'activité d'IDI EM s'articule autour de trois véhicules d'investissement. Les deux premiers véhicules sont regroupés au sein de la société IDI Emerging Markets SA sous la forme de deux compartiments. Le premier compartiment («IDI EM I») est engagé à hauteur de 100,4 M€. Il est totalement investi et compte 30 participations. Le second compartiment («IDI EM II») est quant à lui engagé à hauteur de 44,5 M€.

Il est également totalement investi et compte 9 participations.

Le troisième véhicule («IDI EM III») a débuté sa période d'investissement au 1^{er} janvier 2014. Il gère 57M\$ et compte d'ores et déjà 5 participations à fin 2015.

Au cours de son exercice 2015, la société IDI Emerging Markets SA (qui regroupe IDI EM I et IDI EM II) a enregistré un bénéfice total de 13,5 M€.

À fin 2015, la valeur du portefeuille correspond à 1,7x les montants investis, sachant que 53% de la valeur créée est encore latent.

Autres événements marquants au cours de l'année

La Société IDI Emerging Markets SA a procédé à deux réductions de capital social de 13,6 M€ (8,6 M€ pour IDI EM I et 5 M€ pour IDI EM II) et de 3 M€ (uniquement pour IDI EM I) suite respectivement aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2015 et du 20 mai 2015.

La Société IDI Emerging Markets SA a distribué un dividende de 8,9 M€ (7,2 M€ pour IDI EM I et 1,7 M€ pour IDI EM II) à ses actionnaires au cours de l'année 2015 suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2015.

Résultats de l'exercice 2015

Au cours de son exercice 2015, la Société a enregistré un bénéfice total de 19,6 M€, qui se décompose entre un gain de 2,8 M€ pour IDI EM I et un gain de 16,8 M€ pour IDI EM II.

6.2.2. IDINVEST PARTNERS

Avec 6,4 milliards d'euros sous gestion, Idinvest Partners est aujourd'hui l'un des leaders du financement de la croissance des PME en Europe.

Idinvest Partners investit dans des entreprises non cotées, sur le segment du small et mid-cap européen.

La société a développé plusieurs expertises :

- prise de participations minoritaires, au travers de fonds de capital croissance, dans des entreprises européennes, jeunes et innovantes ;
- investissements primaires dans des fonds européens de LBO ;
- investissements secondaires (rachats sur le marché secondaire de positions dans des fonds européens) ;
- opérations de financement en dettes non cotées – dette mezzanine, senior loans – en direct ou en secondaire ;
- conseil en investissement sur le marché du non coté via des mandats dédiés.

Depuis sa création en 1997, Idinvest a financé plus de 3 500 entreprises européennes à travers ses trois lignes de métiers : Capital Croissance, Dette Privée et Mandats & Fonds dédiés.

En 2015, Idinvest Partners a réalisé un chiffre d'affaires net de 42,3 millions d'euros et a dégagé un résultat net de 10,9 millions d'euros. La société emploie 60 personnes.

6.3 / Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers de l'IDI sont principalement constitués d'actifs liquides.

Dans le cadre de sa gestion de liquidité, l'IDI veille à appliquer une politique d'investissement et de placement diversifiée et équilibrée en termes de rendement, de risque et de liquidité.

L'IDI effectue ainsi des placements en actions ou obligations cotées (en direct ou au travers de fonds communs de placement diversifiés) ainsi que des placements dans des fonds de gestion alternatifs ayant des stratégies d'investissement privilégiant la liquidité.

Au 31 décembre 2015, le portefeuille d'actifs liquides de l'IDI s'élève à 68,1 millions d'euros.

7 / Rapport RSE

7.1 / Périmètre

La société IDI établit des comptes consolidés. Afin de faciliter la compréhension et la réconciliation des données financières et extra financières, le périmètre retenu pour le rapport RSE est identique à celui retenu dans les comptes consolidés de l'IDI.

Compte tenu de son statut d'entité d'investissement et conformément aux normes IFRS, la société IDI ne consolide pas ses filiales à l'exception des filiales fournissant des services liés aux investissements. En conséquence, certaines filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de Commerce ou certaines sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce ne sont pas incluses dans ce rapport.

Au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014, le périmètre est composé des sociétés suivantes :

- IDI
- IDI Services
- GIE Matignon 18

Les données et indicateurs sociaux et de gouvernance publiés portent sur 100 % des effectifs totaux du périmètre.

7.2 / Données sociales

EMPLOI

L'IDI et ses filiales disposent d'un effectif de 13 personnes au 31 décembre 2015 contre 10 personnes au 31 décembre 2014. Les effectifs sont composés des salariés disposant d'un contrat de travail avec l'une des entités du périmètre que ce soit en CDI ou en CDD.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS ENTRE HOMMES ET FEMMES

	31/12/2015	31/12/2014
Hommes	6	3
Femmes	7	7
Total	13	10

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2015	31/12/2014
En France	13	10
À l'étranger	0	0
Total	13	10

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CLASSE D'ÂGE

	31/12/2015	31/12/2014
<45 ans	5	5
>45 ans	8	5
Total	13	10

MOUVEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2015	31/12/2014
Effectif	13	10
Arrivées	4	2
Départs	1	2
Aucun licenciement n'est intervenu en 2015 et en 2014.		

RÉMUNÉRATIONS

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Masse salariale	1 178	988
Charges sociales	526	468
Total	1 704	1 456

Il n'existe pas d'accord d'intéressement ni d'accord de participation au niveau de l'IDI et de ses filiales.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Durée du travail

L'IDI et le GIE Matignon 18 appliquent la Convention collective nationale des sociétés financières.

Au 31 décembre 2015, deux salariés avaient un contrat de travail à temps partiel.

Absentéisme

	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'absentéisme	0,21 %	0,15 %

Le taux d'absentéisme est calculé en rapportant le nombre de jours d'absence recensés dans l'année au nombre de jours théoriques de l'année. Les jours d'absence pris en compte pour le calcul couvrent les absences pour maladie, accident du travail ou absences injustifiées.

Relations sociales

L'IDI et ses filiales ont pour objectif de motiver et de fidéliser durablement leurs salariés. Certains avantages sont offerts aux salariés. Il existe notamment un budget social consacré entre autres aux dépenses sportives et culturelles des salariés.

Il n'y a pas de représentation syndicale ni d'accord collectif autre que la convention collective nationale des sociétés financières y compris en matière de santé et de sécurité au sein de l'IDI et de ses filiales.

Santé et sécurité

Étant donné la nature de l'activité de l'IDI (société d'investissement), le risque d'accident grave est limité. Cependant, comme dans toute activité, le risque de maladies professionnelles (notamment stress) existe et l'IDI et ses filiales y sont attentifs.

En 2015 et 2014 aucun des salariés n'a subi d'accident du travail ni de maladie professionnelle.

Formation et développement des compétences

En termes de formation, l'objectif de l'IDI et de ses filiales est d'offrir aux salariés l'opportunité d'être et de rester à leur meilleur niveau et de répondre à leurs besoins et attentes en termes de connaissances. Les formations sont en adéquation avec les projets d'investissements en cours ou les problématiques du métier. Les plus courantes concernent le capital-investissement, le droit, la comptabilité et les langues. La participation à des stages ou à des conférences métiers est en outre proposée par l'IDI et ses filiales.

	31/12/2015	31/12/2014
Heures de formation	79	14
Dépenses de formation (en K€)	15	7

Les participations aux conférences métiers ne sont pas comptabilisées dans le nombre d'heures de formation. En 2015 et 2014, les dépenses sont constituées d'une part des taxes de formation et d'autre part de dépenses directement engagées à ce titre.

Égalité de traitement

L'IDI et ses filiales sont attentifs aux enjeux de la discrimination et s'attachent à ce qu'il n'y ait aucune discrimination (âge, sexe, handicap, religion, orientation sexuelle, etc.) lors des recrutements et dans l'évolution de la carrière de ses salariés.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014, il n'y avait pas de travailleur handicapé au sein des sociétés du périmètre.

Égalité entre les femmes et les hommes

Au 31 décembre 2015, la part des femmes au sein du conseil de surveillance de l'IDI était d'environ 22 %, comme au 31 décembre 2014.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

L'IDI et ses filiales s'attachent à respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective.

Eu égard à leur activité, l'IDI et ses filiales n'ont pas entrepris de démarches relatives à la promotion de l'élimination du travail forcé, du travail des enfants ou en faveur des droits de l'homme.

7.3 / Données environnementales

POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

L'IDI et ses filiales veillent à être en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'environnement.

Compte tenu de la nature de leur activité, l'IDI et ses filiales n'ont pas entrepris de démarche de certification environnementale ni de formation des salariés en matière environnementale à leur niveau.

Au 31 décembre 2015 et 2014, il n'existait aucune provision pour risque en matière environnementale.

POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS, UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Du fait de leurs activités et de leur situation géographique (milieu urbain), l'IDI et ses filiales ont un impact direct limité sur l'environnement. Les nuisances sonores, l'impact sur les sols ou sur la biodiversité peuvent être considérés comme négligeables. Les consommations en eau, en énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets restent limitées.

L'IDI et ses filiales n'ont pas entrepris de démarche relative à l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Consommation énergétique et rejets de CO₂

	31/12/2015	31/12/2014
Consommation d'électricité (en kwh)	84 708	83 187
Équivalent CO ₂ (en kg)	5 930	4 658

La consommation électrique est annuelle de décembre 2014 à fin novembre 2015. L'équivalent CO₂ a été calculé en utilisant la moyenne des facteurs d'émission pour l'électricité française publiée sur le site de la Base Carbone.

Compte tenu du manque de précision du gestionnaire du bâtiment, il n'a pas été possible d'obtenir la part du chauffage dans les redevances annuelles pour charges immobilières.

7.4 / Données sociétales

IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

En tant qu'acteur français du capital investissement, l'IDI communique régulièrement à l'AFIC (Association Française des Investisseurs pour la Croissance) des informations relatives à ses participations. Celles-ci sont agrégées et font l'objet de publications régulières sur l'impact économique et social du capital investissement en France et notamment sur l'emploi et l'investissement.

L'impact économique sur les populations riveraines ou locales de l'IDI et ses filiales est limité.

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'entreprise entretient un dialogue nourri avec les centres de recherche et les institutions artistiques.

L'IDI est engagé auprès d'artistes et de créateurs avant-gardistes et soutient le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris et la Fondation Zinsou.

Parallèlement à ses actions dans le domaine artistique, l'IDI apporte son soutien à plusieurs initiatives visant à faire progresser la recherche et les bonnes pratiques dans le domaine de l'investissement. Le Groupe a ainsi décidé d'apporter son soutien à l'Observatoire du *Private Equity* mis en place par HEC Paris. Cette initiative importante pour l'industrie du capital investissement a pour objectif de produire de la recherche, des publications et de l'enseignement de haute qualité au sein d'un lieu indépendant de débats et d'échange d'idées entre les différents membres de l'univers du *Private Equity*.

Le soutien à cette organisation est réalisé au travers de contrats de mécénat ou de partenariat.

SOUS-TRAITANCE

Eu égard à leur activité, l'IDI et ses filiales ne réalisent que des achats de matériels ou fournitures de bureau, recyclables de préférence. L'IDI et ses filiales ne font pas appel à la sous-traitance.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

L'IDI et ses filiales sont engagés à mener une pratique des affaires juste et équitable. L'IDI étant membre de l'AFIC, les salariés de l'IDI se soumettent au code de déontologie et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital-investissement publiés par l'AFIC. Les procédures de contrôle interne du Groupe en matière d'investissement prévoient notamment un dispositif permettant de prévenir les potentiels conflits d'intérêts.

Les activités de l'IDI et ses filiales n'impliquent pas de risque pour la santé et la sécurité des consommateurs.

7.5 / Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société IDI désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient à la gérance d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément au référentiel utilisé par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible(s) sur demande au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés au mois d'avril 2016 pour une durée d'environ trois jours. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

1. dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

2. ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené un entretien avec la personne responsable de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ et sur l'ensemble de leur périmètre de reporting :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions) ;
- nous avons mis en œuvre, sur l'ensemble des informations quantitatives, des procédures analytiques et des tests de détail sur la base d'échantillonnages consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives ;
- nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2016

L'un des commissaires aux comptes,
Deloitte & Associés

Frédéric Neige
Associé

3. Informations quantitatives : Nombre d'arrivées, départs, licenciements, Masse salariale, Nombre d'heures de formation, Consommation d'électricité.

Informations qualitatives : Risques de maladies professionnelles (stress au travail), Engagement en matière de lutte contre les discriminations lors des recrutements et dans l'évolution de carrière, Publications de l'AFIC sur l'impact économique et social du capital investissement et Code de déontologie et guides des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital-investissement de l'AFIC.

02

GOUVERNANCE

**1 / CONFORMITÉ AU CODE
DE GOUVERNANCE
— 36**

**2 / ORGANES D'ADMINISTRATION
ET DE DIRECTION : COMPOSITION
ET FONCTIONNEMENT
— 37**

2.1 / Conseil de Surveillance et Censeur — 37
2.2 / Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés — 42
2.3 / Fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Gérant — 43

**3 / RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES
— 44**

3.1 / Rémunération versée aux membres du Conseil de Surveillance,
au Censeur et à la Gérance, schémas d'intéressement
du personnel — 44
3.2 / Montant total des sommes provisionnées ou constatées
par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement
de pensions, de retraites ou d'autres avantages — 46

**4 / PARTICIPATION DANS LE CAPITAL
ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES
DE LA SOCIÉTÉ
— 47**

**5 / GESTION DES RISQUES
— 48**

**6 / RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE SUR LES TRAVAUX
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
ET LE CONTRÔLE INTERNE
— 52**

6.1 / Condition de préparation et d'organisation des travaux
du Conseil de Surveillance — 52
6.2 / Procédures de contrôle interne — 52
6.3 / Modalités de participation des actionnaires
aux Assemblées Générales — 55
6.4 / Gestion des risques — 55
6.5/ Conditions d'application du principe de représentation équilibrée
des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance — 55
6.6 / Informations concernant la structure du capital et les éléments
susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offres publiques — 55

**7 / RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 226-10-1 DU CODE
DE COMMERCE SUR LE RAPPORT
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE
— 56**

1 / Conformité au Code de Gouvernance

Conformément aux dispositions du point 16.4. du Règlement CEn° 809/2004 du 29 avril 2004, nous déclarons que l'IDI se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, tel qu'adapté aux VAMPS (valeurs petites et moyennes) et publié par MiddleNext en décembre 2009 (www.middlenext.com).

La Société IDI ne se conforme pas aux règles de gouvernement d'entreprise sur les points suivants :

- les recommandations relatives aux options d'achat ou de souscription d'actions et attributions d'actions de performance seront le cas échéant mises en œuvre, cependant il n'est actuellement pas prévu d'émission de telles valeurs mobilières ;
- concernant la gouvernance : règles relatives à la création de comités (sous réserve de la création en 2009 d'un Comité d'Audit). L'IDI considère que du fait de sa taille modeste, ces règles ne lui paraissent pas adaptées ;
- concernant la rémunération des dirigeants, le Gérant étant une personne morale. De ce fait, les recommandations suivantes ne peuvent être mises en œuvre :
 - mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social des dirigeants mandataires sociaux (sous forme de rupture conventionnelle ou de démission) ;
 - supprimer les éventuelles indemnités de départ abusives ;
 - mise en place de règles complémentaires, destinées à éviter les abus, en matière de retraite complémentaire.

2 / Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement

2.1 / Conseil de Surveillance et Censeur

2.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET PRÉSENTATION DU CENSEUR

Au cours de l'exercice 2014, la composition du Conseil de Surveillance a évolué pour tenir compte notamment de la nécessité d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance et afin de renforcer son efficacité en resserrant le nombre de membres. Le Conseil de Surveillance est composé de huit membres.

Présidente du Conseil de Surveillance

Prénom, Nom	Luce GENDRY
Fonction	Senior adviser chez Rothschild et Cie Banque
Date de naissance	Née le 8 juillet 1949
Adresse	23 bis avenue de Messine, 75008 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, mandat renouvelé le 30 juin 2011, le 26 juin 2014 et qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2016.
Autres mandats	Chairman de Cavamont Holdings Ltd, administrateur Vice-Président de la société Nexity et Président du Comité financier et d'audit, administrateur de FFP et membre du comité d'investissement et Président du comité financier et d'audit, administrateur de la société Numéricable-SFR et Président du comité financier et d'audit, administrateur de Sucres et Denrées. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Associé-Gérant de Rothschild et Cie et de Rothschild et Cie Banque, administrateur de Foncière INEA. Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien Associé-Gérant de Rothschild et Cie Banque, en charge plus particulièrement du Conseil en fusions et acquisitions d'entreprises. Ancien Directeur Financier de Bolloré Technologies et de la Générale Occidentale.

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Société	FFP Invest, représentée par Alain CHAGNON
Fonction	Directeur Général de FFP Invest
Date de naissance	Né le 6 juillet 1955 (60 ans)
Adresse	75 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2011, renouvelé le 26 juin 2014 et qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2016.
Autres mandats	Président du Conseil de Surveillance de Financière Guiraud SAS, membre du conseil de surveillance de IDI Emerging Markets (Luxembourg), de ONET et Zodiac Aerospace, administrateur de ORPEA, LT Participations, IPSOS, SEB SA, SANEF et Gran Via 2008. Gérant de FFP-Les Grésillons et membre du comité exécutif de LDAP. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Gérant de Valmy-FFP. Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : M. Chagnon est diplômé de l'ESSEC, il a occupé des postes en gestion et en finances dans le groupe PSA de 1977 à 1990, puis dans la sidérurgie. Il travaille chez FFP depuis 2002 et en est le Directeur Général Délégué depuis 2003.

Membres du Conseil de Surveillance

Prénom, Nom	Philippe CHARQUET
Fonction	Président de Generis Capital Partners SAS
Date de naissance	Né le 8 septembre 1963 (52 ans)
Adresse	46 rue de Varenne, 75007 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2011, renouvelé le 26 juin 2014 et qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2016.
Autres mandats	Administrateur de la société Cooee GmbH (Allemagne), Voltaire Ltd, Gérant de Voltaire SARL (Luxembourg), Membre du Conseil de Surveillance de Voltaire SCA (Luxembourg), Observateur au Conseil d'Administration de Creativity Software Ltd (Royaume-Uni). Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Observateur au Conseil d'Administration de E-Trader Group Ltd (Royaume-Uni). Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique, Philippe Charquet entame sa carrière comme consultant senior en audit informatique chez Accenture (1986-1989), puis il devient Gérant de MCM Intermarket Services, société de Conseil financier (1989-1994). Ensuite, il exerce le mandat de Directeur Général du fonds Multimedia Investissements SA (1995-1998). Il fonde et devient Gérant de RQDI, société de Conseil financier (1998-2003) puis exerce la Présidence de la société de gestion Viventes Partners SA (2003-2006). Il rejoint ensuite Tempo Capital Partners LLC à Londres dont il est Managing Partner (2006-2010). Actuellement Philippe Charquet est Président de Generis Capital Partners SAS.

Prénom, Nom	Gilles ETRILLARD
Fonction	Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement – LFPI (SAS)
Date de naissance	Né le 2 septembre 1957 (58 ans)
Adresse	24-26 rue Ballu, 75009 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, mandat renouvelé le 30 juin 2011, le 26 juin 2014 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016.
Autres mandats	Président et administrateur de LFPI SA, membre du Conseil d'Administration de LFPI Asset Management SAS, membre du conseil de surveillance de CCA International SA, Censeur du conseil de surveillance de SPC SAS. Représentant de LFPI SAS: membre du conseil de surveillance de Explinvest SAS et de Financière Aurenis; membre du Comité de Surveillance de Time Hôtels SAS; membre du Conseil d'Administration de Global Lifting Partners; administrateur de JJA SA; Président de Ballu Invest SAS, Censeur au conseil de surveillance de Stella Holding SAS. Administrateur de LFPI Gestion SAS et LFPI Reim SAS. Membre du Comité de Surveillance de: Finaper 1 SAS. Gérant de: Capinvest, Foncière LFPI Italia SARL, Doro Investments SARL, Financière Varatedo. Co-gérant de: FLE SARL, FLE Holdco SARL, FLE Holdco II, FLE GmbH, Kasinvest SARL, Valinvest SARL, LFPE SARL, Emergentinvest SARL. Membre du conseil de FLE sa. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours: Président et Directeur Général de Fonds Partenaires Gestion (SA) et de Melinotel (SA), Président de Topazholding (SAS). Membre du Comité de Surveillance de: Finaper 1 (SAS), Holgat (SAS). Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre et Président du Conseil de Surveillance de Explinvest (SAS). Représentant de La Foncière LFPI, Président de: Soparfin (SAS), (Gérante de sociétés civiles de gestion immobilière), Soparfon (SAS), (Gérante de sociétés civiles de gestion immobilière). Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion: ancien élève de l'ENA. Fonctions antérieures: Maître des requêtes au Conseil d'État (1985), Chargé de mission à la Commission des Opérations de Bourse (1984), Chargé de séminaire à l'Institut d'études politiques de Paris, Directeur Financier (1987) Membre du Directoire (1989), Directeur Général (1993-1995), Président du Directoire (1995-1996) du groupe Sovac. Fonctions actuelles: membre du CAE (depuis 2004), Associé-Gérant de Lazarid Frères (depuis 1996), Président de Fonds Partenaires Gestion (de 1997 à 2009), Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement (depuis 2002), Président de La Foncière LFPI (depuis 2005), Revue française d'économie (Directeur Fondateur). M. ETRILLARD a, au titre de ses responsabilités professionnelles, investi dans plus de 100 entreprises françaises dont la majorité sont des petites et moyennes entreprises.

Prénom, Nom	Aimery LANGLOIS-MEURINNE
Fonction	Investisseur
Date de naissance	Né le 27 mai 1943 (72 ans)
Adresse	6 rue Jean-Gabriel Eynard, CH 1205 Genève, Suisse
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, mandat renouvelé le 30 juin 2011, le 26 juin 2014 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016.
Autres mandats	Administrateur de Banque Baring Brothers Sturdza SA (Suisse). Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours: administrateur et Président de Pargesa Netherlands BV (Pays-Bas), administrateur et Président puis Vice-Président d'Imerys (France), administrateur de Pargesa Holding SA (Suisse), de Société de la Tour Eiffel SA (France), de Louis Dreyfus Commodities Holdings BV (Pays-Bas), de E.I. Sturdza Strategic Management (Guernsey). Membre du Conseil de Surveillance de PAI Partners (France). Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion: ancien élève de l'ENA, Directeur Adjoint au groupe Paribas (1971-1983), Managing Director et membre du Comité Exécutif d'A.G. Becker Paris à New York (1983), Managing Director de Merrill Lynch Capital Markets à New York (1984-1987), Directeur Général de Parfinance (1987-1990), administrateur et Vice Président-Directeur Général (1990-1998) de Parfinance et administrateur Directeur Général de Pargesa Holding SA (1990-2010).

Prénom, Nom	Domitille MEHEUT
Fonction	Directeur d'investissement de Phison Capital
Date de naissance	Née le 8 septembre 1973 (42 ans)
Adresse	81 avenue Bosquet 75007 Paris
Mandats	Premier mandat le 26 juin 2014 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016
Autres mandats	Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion: Diplômée de l'ESCP, Domitille Méheut commence sa carrière comme consultante senior dans le département transaction services d'Arthur Andersen (1996-1999), puis elle devient manager en fusions-acquisitions chez Natixis (1999-2000) et chez HSBC (2000-2002). Elle rejoint ensuite Nobel, groupe HSBC comme directeur d'investissement (2002-2006) puis Exane comme Gérant pour compte propre (2007-2008). Elle est depuis 2008 directeur d'investissement de Phison Capital.

Prénom, Nom	François THOMAZEAU
Fonction	Président du Directoire de Foncière de Paris
Date de naissance	Né le 7 juin 1949 (66 ans)
Adresse	41-43 rue Saint Dominique, 75007 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, mandat renouvelé le 30 juin 2011 et le 4 juin 2014 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016.
Autres mandats	Président du Conseil d'Administration de Allianz Belgium, Président du Directoire de Foncière de Paris, Censeur de Idinvest Partners et de Locindus, Membre du Conseil de Surveillance de SAS Consolidation & Développement Gestion, Administrateur de Bolloré, représentant permanent de Foncière de Paris au Conseil de Eurosic. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Vice-Président du Conseil d'Administration de Locindus, Censeur de Neuflyze Europe Expansion (SICAV). Président-Directeur Général de Allianz France International. Président du Conseil d'Administration : Foncière des 6e et 7e Arrondissements de Paris (jusqu'au 12 mai 2015), Paris Hôtel Roissy Vaugirard (PHRV) (jusqu'au 28 décembre 2015), Allianz BrasilSeguros (Brésil), Acar (Assistance, Courtage d'Assurance et de Réassurance), Allianz Africa, AGF Holdings UK (Royaume-Uni), AGF Insurance (Royaume-Uni), Château LaroseTrintaudon, Compañía Colombiana de Inversión Colseguros (Colombie). Président du Conseil de Surveillance de AGF Private Equity. Vice Président du Conseil d'Administration : AGF RAS Holding (Pays-Bas). Vice Président du Conseil de Surveillance de Euler Hermès. Vice Président délégué : Mondial Assistance AG (Suisse). Directeur Général : Allianz Holding France SAS. Directeur Général Délégué et administrateur : AGF Holding, d'Allianz France. Représentant permanent d'Allianz France au Conseil d'Administration de Allianz Banque. Membre du Conseil de Surveillance : Allianz Nederland Groep (Pays-Bas), GIE Allianz Informatique, Locindus. Administrateur : Allianz Mena Holding (Bermuda) Ltd (Bermudes), MAG SAS, Carene, Allianz Vie, Allianz IARD, Allianz Alternative Asset Management (AAAM), Allianz Global Investors France, Allianz Investment Management Paris GIE, Allianz Seguros y Reaseguros (Espagne), Bolloré, Protexia France (Protection Juridique), Thompson Clive (Jersey n° 3) Ltd (Royaume-Uni), Protexia France. Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : François Thomazeau a commencé sa carrière comme auditeur à la Cour des Comptes (1977-1981). Il a ensuite rejoint la Caisse Nationale de Crédit Agricole pour y être successivement Chef du département organisation et Contrôle de Gestion et Directeur Informatique, de 1981 à 1987. Entré dans le groupe Aérospatiale SNI en 1987, il y a été Directeur Administratif et Financier puis Directeur Général Adjoint avant de rejoindre, en 1991, le groupe Air France en tant que Directeur Général Adjoint. Après avoir été Directeur Général d'UAP Assistance (1994-1995), il a été successivement Directeur Général puis Président-Directeur Général d'Athéna Finance, et, en parallèle, Président-Directeur Général d'Athéna Immobilier au sein d'Athéna Assurances, avant de rejoindre le groupe AGF en 1998 en qualité de Membre du Comité Exécutif en charge des Ressources Humaines et des Moyens Généraux. À partir de 2003, Directeur Général en charge des Ressources Humaines, des Moyens Généraux, de la Direction Juridique, de l'International et de la Réassurance. En 2006, il devient Directeur Général Délégué du groupe AGF en charge de la Direction des Investissements, de la Direction Juridique, de l'International et de la Réassurance. En 2009, il continue d'exercer la fonction de Directeur Général Délégué du groupe Allianz France, en charge notamment de l'International et de la Réassurance. Depuis 2010, il est Président du Conseil d'Administration de Foncière des 6e et 7e arrondissements. Conseiller-maître à la Cour des Comptes, François Thomazeau est ancien élève de HEC et de l'ENA, titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et du diplôme de l'IEP de Paris.

Prénom, Nom	Bertrand VOYER
Fonction	Administrateur et Président du Comité d'Investissement de Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers et Société Centrale Prévoir
Date de naissance	Né le 8 novembre 1940 (75 ans)
Adresse	19 rue d'Aumale, 75306 Paris Cedex 09
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, mandat renouvelé le 30 juin 2011, le 26 juin 2014 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016.
Autres mandats	Représentant permanent de la société Centrale Prévoir au Conseil de Surveillance de Gimar Finance. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président des sociétés d'assurance Prévoir Vie et Prévoir Risques Divers, Président-Directeur Général de Société Centrale Prévoir. Représentant permanent de la société Centrale Prévoir au Conseil d'Administration de la société Gestion Prevoir. Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : diplômé d'HEC et de l'INSEAD, Directeur d'études dans une mission d'étude de la ville nouvelle du Vaudreuil (1971-1981), Directeur de la société Immobilière de la Caisse des dépôts (1981-1986). Bertrand Voyer entre au groupe Prévoir en 1986. Depuis 1990, il est Président des sociétés Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers et, depuis 1995, il est Président-Directeur Général de la holding société Centrale Prévoir.

Censeur

Prénom, Nom	Louis de MURARD
Fonction	Directeur Administratif et Financier de Tethys et de la Fondation Bettencourt Schueller
Date de naissance	Né le 1er novembre 1949 (66 ans)
Adresse	27-29 rue des Poissonniers, 92200 Neuilly-sur-Seine
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2010, renouvelé le 26 juin 2013 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2015.
Autres mandats	Membre du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets.

Évolution de la composition du Conseil de Surveillance

François Thomazeau ayant démissionné avec effet immédiat à la fin du Conseil de Surveillance du 21 avril 2016, la Société Allianz I.A.R.D., représentée par Jacques Richier, a été cooptée lors de ce même Conseil de Surveillance et sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale, pour la durée du mandat restant à courir de M. Thomazeau, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Société	Allianz I.A.R.D., représentée par Jacques RICHIER
Fonction	Président Directeur Général d'Allianz France
Date de naissance	Né le 12 février 1955 (61 ans)
Adresse	87 rue de Richelieu, 75002 Paris
Mandats	28 juin 2016 (proposition) qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2016
Autres mandats	Président du Conseil de Surveillance d'Allianz Worldwide Partners Membre des Conseils de Surveillance d'Euler Hermes Group et de Rothschild & Co Administrateur d'Allianz Africa, d'AWP Health & Life et de Georgia Healthcare Group Plc Président de la Fédération Française des Sociétés Anonymes d'Assurances Membre du Bureau de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances Conseiller Municipal de Valdeblorre Président du Conseil de développement de la Métropole Nice Côte d'Azur Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président : Allianz Worldwide Care SA ; Allianz Worldwide Partners SAS Membre du Conseil de Surveillance : Oddo et Cie SCA ; Allianz Global Assistance SAS ; Allianz Global Corporate & Specialty AG (société de droit allemand) Administrateur : Allianz Worldwide Care Limited (société de droit irlandais) Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : DEA de Physique des matériaux, diplômé de l'INSA de Lyon (Institut National des Sciences Appliquées). Après une expérience de recherche au Laboratoire Lawrence à l'Université de Berkeley en Californie (USA), Jacques Richier effectue un MBA à HEC (Paris) en 1984. Jacques Richier débute sa carrière dans l'industrie pétrolière (Coflexip) puis choisit le secteur des assurances en 1985, chez AZUR, où il exerce des responsabilités dans le domaine de l'informatique, de l'organisation et des systèmes de gestion avant de devenir Directeur Général, puis Président Directeur Général en 1998. Il rejoint ensuite Swiss Life en tant que Directeur Général en 2000, puis Président du Groupe en France en 2003, avant d'être nommé en 2008 Directeur Général d'AGF, puis en 2010, Président Directeur Général d'Allianz France. En 2014, il est également Président d'Allianz Worldwide Partners, société dédiée au B2B2C et en devient, en 2015, Président du Conseil de Surveillance.

En outre, Bertrand Voyer, ayant atteint l'âge limite des membres du Conseil de Surveillance, est réputé démissionnaire à l'issue de la prochaine Assemblée Générale. Il sera proposé de nommer Tanya Heath, Présidente de Tanya Heath Paris, société qui commercialise la première chaussure multi-hauteur avec talons amovibles au monde.

Prénom, Nom	Tanya HEATH
Fonction	Présidente de Tanya Heath Paris
Date de naissance	Née le 25 octobre 1970 (45 ans)
Adresse	114 rue Michel Ange 75016 Paris
Mandats	28 juin 2016 (proposition) qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2018
Autres mandats	Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : Diplômée de l'ESCP Europe (Master of Business/Bac +5), de Norman Patterson (Master of International Affairs) et de Trinity College, Université de Toronto (Bachelor of Arts), Tanya Heath entame sa carrière en France comme consultant chez Gemini Consulting (1998-2000), puis occupe plusieurs postes en marketing et business développement dans des start-ups NTC (Active Telecom, Xcalia, and Jware Technologies, 2000-2006). En parallèle, Tanya crée et enseigne pendant 8 ans un cours sur l'innovation de rupture à Centrale Paris (2000-2008). Elle rejoint ensuite Rainmakers Private Equity, intermédiaire Américain dans le capital risque, en tant que VP pour la France (2006-2008). En 2009, elle fonde Concept Footwear Solutions qui crée et commercialise sous la marque TANYA HEATH Paris, société qui commercialise la première chaussure multi-hauteur avec talons amovibles au monde. Tanya en est actuellement la Présidente.

Enfin, le mandat de censeur de Louis de Murard venant à échéance lors de cette Assemblée Générale, il sera proposé de le renouveler pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.1.2. INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU CENSEUR

Le Conseil de Surveillance comprend une part significative de membres indépendants. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil de Surveillance est celle donnée par le Code MiddleNext : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Dans cet esprit, les critères retenus pour qualifier l'indépendance ont été les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ou d'une société de son Groupe, au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Au regard de ces critères, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'est concerné par l'un de ces critères, à l'exception de :

- Aimery Langlois-Meurinne qui est le frère de Christian Langlois-Meurinne
- Philippe Charquet qui est le gendre de Christian Langlois-Meurinne, qui ont de ce fait un lien familial proche avec le Gérant.

Sans que cela ne remette en cause ce qui précède, il convient de noter que FFP Invest détient plus de 10% du capital et des droits de vote d'IDI.

Ainsi la proportion des membres du Conseil de Surveillance indépendants au sein de ce Conseil représente un ratio de 77,77% ce qui est conforme au Code de gouvernance d'entreprise.

2.1.3. LIENS FAMILIAUX ET AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU À SES MEMBRES

Liens familiaux et autres liens avec le Groupe

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil de Surveillance ou entre ceux-ci et la Gérance, à l'exception de ceux mentionnés au paragraphe précédent (2.1.2.).

De même, à la connaissance de l'IDI, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a, par ailleurs, de liens directs avec le Groupe autres que ceux indiqués dans le présent document de référence.

Représentation des salariés

Compte tenu de l'absence de comité d'entreprise ou de délégués du personnel, et qu'à la connaissance de l'IDI les salariés ne détiennent pas 3% du capital de l'IDI, il n'y a pas de représentant des salariés qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance.

Travaux et modes de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit

Il n'a pas été mis en place de charte du Gérant, contrairement à la recommandation du Code MiddleNext, dans la mesure où le Gérant est une personne morale dotée d'un seul mandataire social, son Président. Un Comité d'Audit a été créé le 27 août 2009. Il n'existe pas d'autre comité quoique le Code MiddleNext recommande la mise en place de plusieurs comités. La taille de l'IDI ne nous semble pas suffisamment importante pour justifier la mise en place de tels Comités.

Le Comité d'Audit se compose de MM. Chagnon, Charquet, Thomazeau et Voyer, M. François Thomazeau est Président de ce Comité et Mme Nourissat secrétaire.

Chacun des membres du comité d'Audit a été nommé en considération de son expertise et de son indépendance, en particulier le Président du comité d'Audit.

Le Comité d'Audit étudie en particulier :

1. À chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, de la Secrétaire Générale, de la Chef Comptable et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :
 - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel ;
 - les méthodes de valorisation du portefeuille de participations ;
 - les provisions sur titres de participations ;
 - les engagements hors bilan ;
 - l'évolution des procédures judiciaires.
2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :
 - les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne ;
 - l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation ;
 - l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir ;
 - la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats ;
 - la revue des communiqués financiers.

En 2015, le comité d'Audit a revu le règlement du Conseil de Surveillance qui a été adopté lors du Conseil de Surveillance du 28 avril 2015.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Les membres du Comité rendent compte de leur mission chaque fois que cela est nécessaire.

En 2015, le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises, le 17 avril et 23 juillet. Les Commissaires aux comptes ont participé à toutes les réunions.

En raison de l'évolution de la composition du Conseil de Surveillance, le Comité d'Audit par décision du Conseil de Surveillance du 21 avril 2016, se composera, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2016, de Luce Gendry qui sera la Présidente et de MM. Alain Chagnon et Philippe Charquet.

Restrictions ou interdictions d'intervention sur titres

Les dispositions du Code de déontologie du Groupe IDI sur les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention lors d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques sont applicables aux membres du Conseil de Surveillance.

Détention d'actions

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2009, les membres du Conseil de Surveillance ne sont plus tenus d'être propriétaire d'une action au moins de l'IDI.

Évaluation du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois :

28 avril 2015

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 6 novembre 2014 ;
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte (25 juin 2015 à 9 h 30) :
 - Présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
 - Rapport du Conseil et Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne ;
 - Projet de résolutions.
- Compte rendu d'activité du 1^{er} trimestre 2015 :
 - ANR de l'IDI au 31 mars 2015.
- Gouvernance :
 - adoption du code Middenext pour la partie relative à la rémunération des dirigeants ;
 - règlement intérieur du Conseil de Surveillance ;
 - évaluation des travaux du Conseil de Surveillance.
- Questions diverses :
 - Communiqué de presse.

30 juillet 2015

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 28 avril 2015 ;
- Activité au 1^{er} semestre 2015 ;
- Comptes au 30 juin 2015 et rapport financier semestriel ;
- Faits significatifs depuis le 1^{er} juillet 2015 et perspectives ;
- Communiqué de presse ;
- Questions diverses.

25 novembre 2015

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 30 juillet 2015 ;
- Information financière trimestrielle (troisième trimestre 2015) ;
- Réexamen des conventions réglementées ;
- Questions diverses :
 - Évolution de l'intéressement des équipes *private equity* France de l'IDI ;
 - Projet de communiqué ;
 - Calendrier des réunions.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 79,17%.

D'une manière générale, le Conseil de Surveillance examine les comptes qui lui sont présentés par la Gérance en présence des Commissaires aux comptes.

À tous les Conseils, quel que soit leur ordre du jour, assistent systématiquement les représentants de la Gérance ainsi que les membres du Comité Exécutif, le secrétaire général, qui fait partie du Comité Exécutif, et la chef comptable. L'ensemble de ces personnes répondent aux questions posées par les membres du Conseil de Surveillance concernant les investissements et les désinvestissements du Groupe, les comptes sociaux, les comptes consolidés, la politique

de gestion financière, les risques éventuels, les procès en cours et à toutes questions relatives à l'activité de l'IDI et de ses filiales et à leur développement.

Les convocations des membres du Conseil de Surveillance sont faites par lettre simple et celles des Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec avis de réception. À l'occasion de chaque Conseil, les membres reçoivent au préalable et en temps utile un ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la formation de leur opinion concernant les différents points à l'ordre du jour (notamment : document de référence, compte-rendu sur l'activité et les résultats).

Pour l'exercice 2015, le Conseil de Surveillance a pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Jetons de présence

Il est alloué au Conseil de Surveillance, y compris à son Censeur, une rémunération annuelle à titre de jetons de présence.

Cette rémunération sera versée, à compter de l'exercice 2016, en fonction de la participation effective des membres.

La répartition des jetons entre les membres est décidée par le Conseil de Surveillance dans les proportions qu'il juge convenables.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2011 a décidé l'attribution d'une somme globale de 73 000 euros aux membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2011 et les exercices suivants, à charge pour le Conseil de Surveillance d'en définir la répartition.

Pour se rapprocher des pratiques de marché, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2016 de porter ce montant à 80 000 euros.

Autres éléments de gouvernance

Déclaration des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur :

- aucun des membres du Conseil de Surveillance ni le Censeur n'a été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1. de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, aucun des membres du Conseil de Surveillance ni le Censeur n'a fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un Organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins ;
- il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil de Surveillance à l'IDI, ou ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat ;
- il n'existe pas de conflits d'intérêts existants ou potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

2.2 / Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés

2.2.1. PRÉSENTATION DE LA GÉRANCE, EXPERTISE ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE GESTION DU DIRIGEANT DU GÉRANT

Ancelle et Associés est l'unique Gérant et l'unique Associé commandité de l'IDI.

Son mandataire social est :

Christian Langlois-Meurinne

Né le 24 décembre 1944, 7 quai Voltaire, 75007 Paris Président (premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats comptant pour le décompte NRE :

Administrateur d'Albingia

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte :

Sociétés sœurs :

SA :

Président du Conseil de Surveillance de Idinvest Partners

SAS :

Président de Ancelle et Associés

Président de Ogi Alban

Président de ADFI 3

Président de ADFI 5 Président de ADFI 6

Membre du Conseil de Surveillance de Domosys Finance

Membre du Conseil de Surveillance de Orca Développement

Membre du Comité de Surveillance de Financière Miro

Membre du Comité Stratégique de Winnicare

Représentant permanent de ADFI 5 en qualité de Censeur au Comité de Surveillance de Financière Mérieux

GIE :

Administrateur unique de GIE Matignon 18

Gérant :

SCI LMA

SCI Gavroche

SCI Alban

Audiris EURL

SA de droit étranger :

Président du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets (Luxembourg).

Christian Langlois-Meurinne, entré à l'IDI en 1972, a conduit la privatisation de l'IDI en 1987 et dirige le Groupe depuis lors.

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, Christian Langlois-Meurinne a été membre des organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq derniers exercices: ADFI 2, Domaine Romaneira, JG Capital Management, Financière Bagatelle, Représentant permanent d'IDI au Conseil de Surveillance de Alternative Leaders France, administrateur

de Finidi, représentant permanent de Ancelle & Associés au Conseil d'Administration de IDI Asset Management. Christian Langlois-Meurinne est le seul mandataire social de Ancelle et Associés.

2.2.2. DÉCLARATION DU DIRIGEANT DU GÉRANT ET ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊT

- Christian Langlois-Meurinne n'a jamais été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1. de l'Annexe I du Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, Christian Langlois-Meurinne n'a pas fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins;
- il n'existe pas de conflits d'intérêts existants ou potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de Christian Langlois-Meurinne et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs;
- il n'existe pas de restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance, le Censeur ou Christian Langlois-Meurinne concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur éventuelle participation dans le capital social de l'IDI;
- il n'existe pas de contrat de service liant les membres de la Gérance à l'IDI ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat;
- à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt résultant du fait que le Gérant est également Associé commandité et Associé commanditaire majoritaire de l'IDI. À toutes fins utiles, il est rappelé que les seules conventions conclues entre la Société et Ancelle et Associés ont été préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance, et ces conventions (convention de gestion centralisée de trésorerie et rémunération du Gérant) sont mentionnées dans le rapport spécial présenté annuellement par les Commissaires aux comptes de la Société et inclus dans le document de référence.

2.3 / Fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Gérant

Voir page 36 et suivantes et le rapport sur le contrôle interne figurant en pages 52 à 55 du document de référence.

3 / Rémunération et avantages

3.1 / Rémunération versée aux membres du Conseil de Surveillance, au Censeur et à la Gérance, schémas d'intéressement du personnel

3.1.1. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU CENSEUR

Les jetons de présence versés par l'IDI aux membres du Conseil de Surveillance et au Censeur au titre de l'exercice 2015 représentent un montant global brut de 66 000 euros, répartis à hauteur de 11 000 euros

pour le Président, de 5 000 euros pour chacun des membres, et de 3 375 euros pour chacun des membres du Comité d'Audit et 4 875 euros pour le Président du Comité d'Audit.

Les rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance et au Censeur au cours des deux derniers exercices sont les suivantes :

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS	Montants versés au cours de l'exercice 2014	Montants versés au cours de l'exercice 2015
Mme Luce GENDRY, Présidente		
Jetons de présence	11 000	11 000
Autres rémunérations	0	0
FFP Invest, VicePrésident		
Jetons de présence	5 000	5 000
Autres rémunérations (comité d'audit)	3 375	3 375
Mme Domitille MEHEUT		
Jetons de présence	4 000	5 000
Autres rémunérations	0	0
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE		
Jetons de présence	5 000	5 000
Autres rémunérations	0	0
M. Philippe CHARQUET		
Jetons de présence	5 000	5 000
Autres rémunérations (comité d'audit)	3 375	3 375
M. Gilles ETRILLARD		
Jetons de présence	5 000	5 000
Autres rémunérations	0	0
M. François THOMAZEAU		
Jetons de présence	5 000	5 000
Autres rémunérations (présidence du comité d'audit)	4 875	4 875
M. Bertrand VOYER		
Jetons de présence	5 000	5 000
Autres rémunérations (comité d'audit)	3 375	3 375
M. Louis de MURARD, Censeur		
Jetons de présence	5 000	5 000
Autres rémunérations	0	0
MEMBRES DONT LE MANDAT N'A PAS ÉTÉ RENOUVELÉ À L'AG DU 26/6/2014		
M. Jean GATTY		
Jetons de présence	4 000	
Autres rémunérations	0	
M. Patrick de MAISTRE		
Jetons de présence	4 000	
Autres rémunérations	0	
M. Olivier DOUSSET		
Jetons de présence	4 000	
Autres rémunérations	0	
M. Renaud GIRARD		
Jetons de présence	4 000	
Autres rémunérations	0	

Il est précisé que c'est Alain Chagnon, représentant de FFP Invest, au Conseil de Surveillance, qui a perçu le montant relatif aux jetons de présence en 2014 et 2015.

3.1.2. RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE ET DE SES DIRIGEANTS

Rémunération de la Gérance

L'article 18 des statuts prévoit que le Gérant reçoit une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1% des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5% du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 838 470 euros (5,5 millions de francs). Cette somme est annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1%), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum est versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel est versé dès que les comptes consolidés ont été approuvés.

- Au cours de l'exercice 2015, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancelle et Associés, une somme de 4 014 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2015 (1 533 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2014 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2015 (535 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2015 (1 946 milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2016.
- Au cours de l'exercice 2016, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 550 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et versera une somme d'environ 121 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2015 après approbation des comptes 2015 par l'Assemblée Générale.

Au titre de l'exercice 2014, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancelle et Associés, une somme de 3 087 milliers

d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2014 (1 517 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2013 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2014 (333 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2014 (1 237 milliers d'euros), montant qui a été ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2015.

Synthèse des rémunérations versées au Gérant (en milliers d'euros) :

2014	3 087
2015	4 014
2016 (avant complément)	1 550

Adhésion aux recommandations du Code sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil de Surveillance a, lors de ses séances du 28 avril 2009 et du 28 avril 2015, décidé d'adhérer volontairement aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise Middledenext (cf. page 36 pour les exceptions à son application).

Rémunération du Président du Gérant

Le premier mandat de Christian Langlois-Meurinne, Président de Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI, a commencé le 14 octobre 2002, a été renouvelé le 24 juin 2008 et le 27 juin 2014 et expirera à l'AGO statuant sur les comptes de 2019.

Au cours des exercices 2014 et 2015, ni l'IDI ni les sociétés qu'elle contrôle, n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne. Par contre, Ancelle et Associés lui a versé les rémunérations suivantes :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées :

	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
– Rémunération fixe	563 750	563 750	577 500	577 500
– Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
– Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
– Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
– Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
– Avantages en nature	voiture	voiture	voiture	voiture
Total	563 750	563 750	577 500	577 500

Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
X ^(a)		AXA		X ^(b)			X
<i>(a) Contrat de travail IDI suspendu.</i>							
<i>(b) Uniquement si reprise du contrat de travail IDI et en ce cas, ce sont les dispositions de la Convention collective des sociétés financières qui s'appliquent.</i>							

Rémunération de l'Associé commandité

En sa qualité de seul Associé commandité, Ancelle et Associés se voit attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1^{er} janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux (article 36 des statuts). Ce montant minimum a été ainsi porté à 1 656 140 euros à compter du 1^{er} janvier 2015.

Dividende versé à l'Associé commandité (en euros) :

2014 (au titre de l'exercice 2013)	1 586 394
2015 (au titre de l'exercice 2014)	1 625 420
2016 (au titre de l'exercice 2015)	1 656 140

3.1.3. OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE L'IDI ET SES DIRIGEANTS

IDI n'a consenti aucun prêt ni aucune garantie à ses dirigeants. Les conventions visées par l'article L. 226-10 du Code de commerce sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

3.1.4. SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

Options d'achat d'actions

Néant.

Options de souscription d'actions

Néant.

Options et mécanismes équivalents sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital investissement, les cadres supérieurs du Groupe IDI et le mandataire social du Gérant bénéficient d'un intéressement sur les investissements réalisés par IDI. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les Conseils d'Administration de chaque société du Groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 18 octobre 2006 ; il a les caractéristiques suivantes :

- les options et mécanismes équivalents portent, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % à 10 % de chaque investissement ;
- elles sont consenties moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI ;
- elles sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI ;

- la durée des options est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature) à neuf ans.

Les critères d'attribution des options et mécanismes équivalents sur investissements n'ont pas fait l'objet d'un document écrit ou contractuel. L'idée est d'intéresser les cadres et dirigeants qui ont travaillé sur les dossiers d'investissement lorsqu'ils aboutissent. Les options et mécanismes équivalents sont réparties entre ces personnes en fonction notamment de leur ancienneté, de leur implication, de leur rôle dans l'apport et le suivi du dossier.

Les investissements en cause sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité de capital investissement, c'est-à-dire d'acquisition de participations dans des sociétés, ainsi qu'au titre des autres actifs financiers. En conséquence, l'équipe travaillant sur le dossier d'investissement variant, les personnes bénéficiaires de ces options et la proportion sur les 7,75 % à 10 % qui leur est attribuée varient.

En 2014, la formalisation juridique de cet intéressement a évolué sans que les conditions économiques finales de répartition de la plus-value ou du risque ne soient modifiées entre l'IDI et ses bénéficiaires.

Bons de souscription d'actions

Néant.

Actions gratuites

Dans le cadre de la politique d'intéressement des salariés du Groupe IDI, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2016 de déléguer au Gérant la possibilité d'attribuer des actions gratuites de l'IDI au profit des membres du personnel salarié du Groupe IDI étant précisé que le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 2 % du capital social de l'IDI au jour de l'Assemblée (quatorzième résolution p.123).

3.2 / Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La provision pour indemnités de départ en retraite est incluse dans la provision pour risques pour un montant de 151 milliers d'euros.

Elle est calculée sur les bases suivantes :

- ratio de stabilité : 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2 % ;
- taux d'actualisation : 2,03 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

4 / Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la Société

Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI

L'IDI n'a pas connaissance des actions qui pourraient être détenues par ses salariés ou ceux de son Groupe, aucun d'entre eux n'étant inscrit en compte nominatif.

Les personnes physiques ou morales membres du Conseil de Surveillance de l'IDI détiennent ensemble 726 278 actions représentant 1 452 556 droits de vote au 31 décembre 2015.

Le mandataire social du Gérant personne morale ne détient pas d'actions IDI.

Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance

Le nombre d'actions IDI détenues par les membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2015 est le suivant :

Luce GENDRY	1
FFP Invest	726 146
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	100
Gilles ETRILLARD	1
François THOMAZEAU	20
Bertrand VOYER	10

726 278

5 / Gestion des risques

IDI a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risques inhérents à l'activité de capital investissement et au portefeuille de l'IDI

RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

L'exercice par IDI de son activité de société de capital investissement n'a entraîné aucune conséquence environnementale au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Dans le cadre de son activité d'investissement, IDI a pu avoir recours directement ou indirectement à des audits environnementaux à l'occasion de certaines études de prises de participation lorsque l'activité de la société concernée l'exigeait.

RISQUES DE LIQUIDITÉS

IDI a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les risques de liquidité sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1. page 84 du présent document de référence).

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de change et les risques de taux sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1 page 84 du présent document de référence).

Le suivi du risque de taux est mensuel et fait l'objet d'un reporting quand l'évolution est significative.

Le risque de taux est suivi par la chef comptable sous le contrôle du contrôleur interne. Les souscriptions d'emprunt sont décidées par le Président du Gérant (Ancelle et Associés).

RISQUES SUR ACTIONS ET RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DES COURS DE BOURSE

Les risques sur actions sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1 pages 84 et 85 du présent document de référence).

Le risque actions fait partie intégrante du métier du capital investissement et est pris en compte au moment de la décision d'investissement. Le portefeuille de l'IDI fait l'objet d'un suivi permanent et des procédures d'évaluation et d'alertes aux fluctuations des cours ont été mises en place.

En particulier, pour les investissements réalisés par IDI, chaque investissement est suivi par un membre de l'équipe d'investissement (Partner, Directeur, Chargés d'affaires Senior) qui gère moins de dix dossiers. Les membres de l'équipe d'investissement rapportent au Président avec lequel ils s'entretiennent régulièrement.

En outre, tous les quinze jours le Comité de Direction regroupe le mandataire social de Ancelle et Associés, les membres de l'équipe d'investissement, le Secrétaire Général et la Chef Comptable. Chaque membre de l'équipe d'investissement expose, d'une part les nouveaux investissements à l'étude, d'autre part, les événements marquants des investissements effectués. Chaque semestre, chaque investissement effectué fait en outre l'objet d'un exposé détaillé des réalisations et des perspectives. Les procédures de suivi s'appliquent à tous les investissements, non cotés ou cotés.

Le Gérant décide d'investir dans un dossier au vu des réunions du Comité de Direction et des échanges qui y ont eu lieu.

Pour les investissements réalisés par IDI Emerging Markets, ils sont approuvés par le Conseil de Surveillance composé des principaux investisseurs d'IDI Emerging Markets. Le Conseil de Surveillance se réunit préalablement à chaque investissement et se prononce au vu d'une note préparée par le Directoire qui peut ainsi répondre à toute question.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Les principaux risques liés aux opérations de capital investissement dans une société cotée ou non concernent :

- sa perte de valeur, partielle ou totale ;
- son illiquidité pour l'actionnaire IDI ;
- et les autres risques mentionnés ci-après.

Risques juridiques liés à l'activité de capital investissement

L'activité de capital investissement peut présenter un certain nombre de risques juridiques, dont les conséquences financières ne sont pas immédiatement quantifiables, à l'occasion par exemple de la survenance d'une action en comblement de passif ou de la mise en jeu de la responsabilité de la Société pour faute.

La Société pratique une forte sélectivité en éliminant les projets à haut risque et en se concentrant sur les opérations correspondant à sa stratégie et à ses savoir-faire. Au surplus, elle a mis en place depuis 45 ans un processus rigoureux d'investissement et de suivi des participations.

À l'occasion de chaque prise de participation, et quand la situation de la participation le nécessite, lors du suivi de cette participation ou de sa cession (notamment à l'occasion de la conclusion d'éventuelles garanties d'actif et de passif), la Société s'entoure de Conseils juridiques, tant sur le plan interne qu'externe.

Compte tenu de son activité et de la judiciarisation croissante de l'activité capital investissement, la Société est exposée à un risque de contentieux en défense. Elle peut être amenée également à faire valoir ses droits en demande.

Au 31 décembre 2015, les procédures judiciaires dont fait l'objet IDI n'ont eu aucun impact significatif sur ses résultats, sa situation financière ou sa rentabilité.

Risques liés à l'insolvabilité des participations et aux litiges qui peuvent en découler

Au 31 décembre 2015, le portefeuille comprend très peu de sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a historiquement investi et qui font l'objet de procédures collectives. Certaines très anciennes, n'étant toujours pas radiées du Registre du commerce et des sociétés, sont maintenues à l'actif du bilan du Groupe IDI. Dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe IDI, les participations faisant l'objet de procédures collectives sont intégralement provisionnées et inscrites dans les comptes consolidés pour une valeur nulle.

Risques d'illiquidité des participations

Bien que les investissements effectués par la Société puissent parfois générer des revenus courants, la récupération des capitaux investis et la réalisation éventuelle de plus-values résultent de la cession totale ou partielle des participations.

Il ne peut être garanti ni que les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a investi pourront faire l'objet d'une introduction en Bourse, ni que des acheteurs privés, industriels ou financiers pourront être trouvés pour certaines de ces participations.

Dans ces conditions, il se peut que le Groupe IDI éprouve des difficultés à céder ses participations tant en termes de délais que de conditions de prix.

Pour minimiser ce risque, l'IDI fait inclure, dans la mesure du possible, des clauses de sortie dans les pactes d'actionnaires qui stipulent par exemple que l'IDI a (i) un droit de sortie conjointe avec l'actionnaire de référence de la participation ou (ii) un droit de liquidité à compter d'une certaine date butoir.

Risques de perte d'actifs

L'activité de capital investissement présente un risque financier de perte de l'investissement réalisé au sein d'une participation.

Il ne peut donc être donnée aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de cession ou même à la récupération du capital investi par le Groupe IDI.

Risques liés à l'environnement économique

Le portefeuille du Groupe IDI étant majoritairement composé de titres d'entreprises françaises, l'évolution de la conjoncture économique en France est susceptible d'une part d'affecter la capacité de la Société à céder ses participations dans des conditions satisfaisantes, d'autre part de dégrader la valeur des participations en portefeuille, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique.

D'une façon générale, l'IDI vise à réduire sa sensibilité à ce facteur de risques au travers d'une diversification de ses actifs et des pays dans lesquels il investit au travers d'IDI EM.

Ainsi, les participations d'IDI interviennent dans des secteurs divers de l'industrie et des services.

Les actifs d'IDI sont, en partie, situés dans les pays émergents. La valeur de ces actifs est sensible à l'évolution de la conjoncture économique aux niveaux local et international. Celle-ci peut notamment avoir des effets significatifs sur les taux de change ainsi que sur les marchés financiers de ces pays.

Risques particuliers liés aux opérations avec effet de levier

Une partie du portefeuille de la Société est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les cash flows nets (principalement dividendes) qui remontent de la participation. Parmi les opérations menées par l'IDI, aucune à ce jour ne comporte un effet de levier très significatif.

De telles opérations sont particulièrement exposées à des phénomènes tels que la hausse des taux d'intérêts ou la détérioration de la situation de la société cible ou de son secteur, qui peuvent rendre difficile voire même impossible le service de la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine. Elles présentent donc, de par leur nature, un niveau de risque supérieur à la moyenne.

Par ailleurs, et compte tenu de l'environnement des dettes sur le marché du capital investissement, le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI a demandé à ses participations de le tenir informé de tout non respect des covenants.

Le développement important qu'a connu ces dernières années le marché des LBO a fait apparaître le risque de formation d'une « bulle » financière caractérisée par un déséquilibre entre le volume des capitaux disponibles (tant en termes d'investissement en fonds propres qu'en termes d'offre de crédit) et le nombre des sociétés susceptibles de faire l'objet de rachats avec effet de levier.

Ce phénomène pourrait, s'il se concrétisait, conduire la Société à devoir faire face à des prétentions accrues de la part des vendeurs.

Ce risque est moindre dans le secteur des mid-caps visé par le Groupe IDI et du fait de la conjoncture générale actuelle.

Risques particuliers liés aux opérations de capital risque et de capital développement

IDI a investi une faible partie de ses actifs dans des opérations de capital risque. Au global, ces investissements ressortent à 1 million d'euros en valeur de marché et représentent 0,35 % des Immobilisations Financières au 31 décembre 2015. L'investissement dans de telles sociétés entraîne nécessairement des risques plus importants que l'investissement dans des sociétés plus établies.

La plupart de ces sociétés fondent en effet leur plan de développement sur la mise en œuvre d'un concept, d'une technologie ou d'une démarche commerciale nouvelle dont la réussite est soumise à de nombreux aléas et dont il ne peut être garanti qu'elle rencontrera le succès espéré.

Ces sociétés disposent par ailleurs généralement de ressources financières plus limitées que celles de sociétés plus établies et sont en conséquence plus vulnérables aux évolutions de la conjoncture.

Elles sont également dans la plupart des cas extrêmement dépendantes de la présence en leur sein d'un ou de plusieurs hommes clés dont le départ ou l'indisponibilité peut avoir pour elles des conséquences extrêmement préjudiciables. Elles sont en outre souvent dépendantes d'un client important ou d'un nombre restreint de clients, dont la perte peut les placer dans une situation délicate.

Enfin, ces sociétés peuvent présenter un historique insuffisant pour estimer avec une fiabilité suffisante les performances à venir.

L'échec des plans de développement établis par de telles sociétés peut donc conduire dans certains cas la société à perdre la totalité de son investissement.

Les mêmes risques peuvent trouver à s'appliquer, bien qu'en principe à un moindre degré, aux investissements que réalisera le Groupe IDI dans des opérations de capital développement.

Risques liés aux aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires

La législation fiscale et son interprétation, ainsi que les régimes juridiques et réglementaires applicables à une participation peuvent changer au cours de sa détention. Les pratiques comptables peuvent également changer et ainsi modifier en particulier la façon dont la participation est évaluée ou la manière dont les plus-values et les revenus sont constatés et/ou alloués aux véhicules gérés par exemple. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant au fait que la structuration de chaque investissement sera optimisée fiscalement pour un investisseur donné ou que les résultats fiscaux attendus seront atteints.

Risques liés au départ des dirigeants des sociétés du portefeuille

Les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles des conséquences préjudiciables.

De ce fait, le Groupe IDI pourrait être amené à différer la cession de la participation concernée, ou à céder cette participation dans des conditions défavorables.

Risques liés à l'estimation de la valeur des participations

Les participations du portefeuille font l'objet d'évaluations régulières selon la méthode de la valeur de marché dont les règles sont exposées page 62 du document de référence. Ces évaluations sont destinées à établir périodiquement l'évolution de l'Actif Net Réévalué du Groupe IDI. Quels que soient le soin et la prudence apportés à ces évaluations, il ne peut toutefois être garanti que chacune des participations du Groupe IDI pourra être cédée à une valeur au moins égale à celle retenue lors de la dernière évaluation concernée.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait avoir un impact de 23,62 millions d'euros (calculée sur la fraction du portefeuille évaluée à la valeur de marché, déduction faite du montant souscrit et non libéré).

Risques liés à la détention de participations minoritaires

Les sociétés du Groupe IDI détiennent parfois des participations minoritaires dans les sociétés dans lesquelles elles investissent, étant cependant précisé qu'il est dans la politique du Groupe IDI d'obtenir, au sein des sociétés dans lesquelles elles décident d'investir, les droits nécessaires pour protéger l'investissement des sociétés du Groupe IDI. Les protocoles qui permettent de protéger ces intérêts ne prémunissent pas toujours les sociétés du Groupe IDI contre les risques d'illiquidité (voir ci-dessus) ou de la valeur de la participation (voir ci-dessus) et parfois les sociétés du Groupe IDI, compte tenu de la minorité, peuvent ne pas être en position de protéger leurs intérêts.

Risques inhérents au mode de fonctionnement de la société

RISQUES JURIDIQUES LIÉS AU STATUT DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS (SCA)

L'Associé commandité et le Gérant de l'IDI est Ancelle et Associés.

Le Gérant de l'IDI dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Gérant de l'IDI est nommé par l'Associé commandité (c'est-à-dire Ancelle et Associés) (article 16 des statuts – cf. page 107 du présent document de référence). Il est révoqué par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (dont Ancelle et Associés détient à ce jour plus des 2/3 des droits de vote en qualité d'actionnaire commanditaire) avec l'accord préalable de l'Associé commandité (Ancelle et Associés) ou par le Tribunal de Commerce pour cause légitime à la demande de tout associé de la Société.

Il en résulte que tout souhait éventuel des actionnaires d'IDI (même dans leur très grande majorité) de mettre fin aux fonctions de Gérant de Ancelle et Associés contre son accord, sera en pratique virtuellement impossible à mettre en œuvre.

Les procédures décrites tout au long de ce document, ainsi que le contrôle exercé par le Comité d'Audit, représentant le Conseil de Surveillance impliquent que le Gérant ne peut pas exercer son propre contrôle de manière abusive.

RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION D'INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

En raison de la responsabilité liée à leurs activités, certains dirigeants ou salariés du Groupe IDI peuvent avoir connaissance d'informations confidentielles ou non publiées concernant une société dans laquelle le Groupe IDI envisage de prendre une participation ou dans laquelle il détient une participation. Ils peuvent de ce fait ne pas être en mesure d'investir ou de céder, en temps requis, la participation concernée.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

La Société est constituée sous forme de société en commandite par actions. Elle ne peut pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire.

L'article 16 des statuts stipule que la nomination et la révocation du Gérant est de la compétence exclusive de l'Associé commandité.

Différends et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est revu à chaque arrêté trimestriel afin qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

Les différends et litiges sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.5 page 86 du présent document de référence) et dans l'Annexe aux comptes sociaux (note 3.2.5 page 97 du présent document de référence).

Assurances et couverture des risques

IDI a mis en place, à travers sa filiale IDI Services, pour lui-même et pour ses filiales situées dans les locaux assurés une police d'assurance « multirisques bureaux » qui garantit, d'une part les dommages subis par elle-même et ses filiales, mais également la responsabilité que peuvent encourir IDI et ses filiales en cas de dommages accidentels causés aux tiers. Cette police couvre le matériel informatique portable et stationnaire utilisé par IDI et ses filiales, ainsi que les frais de reconstitution des fichiers informatiques après dommage matériel.

IDI Emerging Markets et Idinvest Partners disposent de leur propre couverture d'assurance à l'exception de l'assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

En 2008, IDI a souscrit une assurance Groupe de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

Les conditions de ces contrats (montants de garantie, primes et franchises) dont les caractéristiques sont confidentielles ont été jugées adéquates compte tenu des risques assurés, de l'avis des experts consultés lors de la mise en place de ces polices ou de leur renouvellement.

Il n'existe pas à notre connaissance de risques significatifs non couverts, ni de risques couverts par un mécanisme d'auto-assurance.

L'IDI n'est pas couvert pour le maintien de son exploitation.

6 / Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil de Surveillance et le contrôle interne

Ce rapport spécifique est établi conformément aux dispositions de l'article 222-9 alinéa 2 du Règlement général de l'AMF et de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Il a pour objet de présenter les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, les conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance.

Il a été établi en se référant au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext (www.middlenext.com).

Il a été préparé avec l'appui du Secrétaire Général et de la Chef Comptable. Il a fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit et a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 21 avril 2016.

Le rapport intègre encore les données relatives à IDI Asset Management quoique l'IDI et Ancelle et Associés en ont cédé la totalité du capital en décembre 2015.

Ce rapport fait l'objet d'une diffusion selon les mêmes modalités que le présent document de référence conformément à l'article 222-9 du Règlement général de l'AMF.

6.1 / Condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance à savoir :

- la composition du Conseil de Surveillance;
- le rôle et le fonctionnement du Conseil de Surveillance;
- la rémunération des mandataires sociaux; et
- les autres éléments de gouvernance;

sont présentées en pages 36 à 47 du présent document de référence.

6.2 / Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe (principalement IDI, IDI Asset Management, Idinvest Partners, IDI Emerging Markets et GIE Matignon 18) visent à assurer :

- la conformité aux lois et règlements;
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance;
 - le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs;
 - la fiabilité des informations comptables et financières;
- et d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle majeur dans la conduite de l'activité de l'IDI. Toutefois, le dispositif mis en place ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de l'IDI.

En 2015, la Société a comme chaque année :

- actualisé sa cartographie des risques;
- actualisé ses manuels de procédure de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

6.2.1. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

6.2.1.1. Recueils des procédures et de contrôle interne et autres documents de même nature applicables au Groupe IDI

Des recueils des procédures et de contrôle interne ont été mis en place à trois niveaux pour tenir compte de la diversité des activités et des risques en découlant.

Le premier niveau regroupe IDI et sa filiale IDI Asset Management et le GIE Matignon18; le deuxième niveau est constitué d'IDI Emerging Markets et le troisième d'Idinvest Partners.

a) IDI, IDI Asset Management et GIE Matignon 18

Des manuels spécifiques de procédures internes et de lutte contre le blanchiment d'argent existent au niveau d'IDI et du GIE Matignon 18.

Les salariés de IDI Asset Management doivent respecter son règlement intérieur et le « Manuel de Lutte contre le blanchiment d'argent ». Ces manuels sont régulièrement actualisés pour tenir compte des modifications réglementaires, mais aussi de l'environnement dans lequel évolue le Groupe et de ses conséquences sur le fonctionnement du Groupe IDI.

IDI et IDI Asset Management étant membres de l'AFIC, les salariés du Groupe IDI se soumettent au Code de déontologie de l'AFIC, au Code de déontologie des sociétés de gestion bénéficiant d'un agrément pour le capital investissement (IDI Asset Management) et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital investissement publiés par l'AFIC.

b) IDI Emerging Markets

IDI Emerging Markets ayant son siège social au Luxembourg, un manuel adapté au droit luxembourgeois et qui tient compte de l'activité de gestion pour compte de tiers d'investissements dans les fonds de fonds dans les pays émergents a été mis en place.

c) Idinvest Partners

Idinvest Partners, en tant que société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, dispose de ses propres Manuels de Procédures et de contrôle interne.

6.2.1.2. Description des acteurs et procédures de contrôle interne

Le métier du Groupe IDI étant l'investissement sous toutes ses formes et en particulier en fonds propres et en mezzanine dans le small et le mid-cap en France et dans les fonds de *private equity* dans les pays émergents, le contrôle interne repose forcément sur (i) le contrôle du processus d'investissement (via l'identification et la réalisation des meilleurs investissements) et de désinvestissement et (ii) le suivi de ces investissements. Les méthodes de valorisation des investissements et le processus d'élaboration de ces valorisations sont décrits au paragraphe 6.2.2. ci-après.

Les différentes entités du Groupe ont leurs propres structures d'administration qui décident leurs investissements et désinvestissements en fonction de leurs propres critères d'intervention et de répartition des risques. En particulier :

- les investissements en fonds propres sont réalisés par IDI. Les dossiers sont instruits par une équipe d'investissement dédiée à cet effet. Les décisions d'investissement (et de désinvestissement) sont prises par le Gérant après avoir été débattues lors du Comité de Direction ;
- les investissements dans les pays émergents sont effectués par IDI Emerging Markets. Les dossiers sont instruits par l'équipe en charge de cette activité, qui dispose d'une expérience reconnue sur ces marchés. Les décisions d'investissement sont prises par le Directoire de IDI Emerging Markets après avis formulé par le Conseil de Surveillance de la Société, Conseil composé des représentants des principaux actionnaires de IDI Emerging Markets. Compte tenu de la nature des investissements réalisés par IDI Emerging Markets, il n'y a pas de décision de désinvestissement à prendre ;
- pour ce qui concerne Idinvest Partners, les décisions sont instruites par les équipes d'investisseurs. Elles sont ensuite validées par plusieurs comités internes puis soumis pour l'activité fonds de fonds aux comités des fonds gérés par Idinvest Partners composés des principaux souscripteurs de ces fonds. Il est rappelé qu'IDI n'est pas investi dans les fonds gérés par Idinvest Partners.

Tous les investissements réalisés par les entités du Groupe IDI donnent lieu à des audits internes notamment financier, juridique et fiscal par les équipes souvent soutenues par des cabinets indépendants. D'autres revues (stratégiques ou autres) sont effectuées si nécessaire.

Les équipes d'IDI, Idinvest Partners et IDI Emerging Markets disposant de l'ensemble de ces moyens en interne trouvent un appui auprès :

- du Président du Gérant de l'IDI, Christian Langlois-Meurinne, qui a plus de quarante ans d'expérience dans le domaine du capital investissement au travers de l'IDI dont il a conduit la privatisation en 1987 par un LBO et l'introduction en Bourse en 1991 ;
- du Service Comptable qui assure la mise en place et le suivi administratif des investissements ;
- du Service Juridique qui revoit la situation juridique des entreprises étudiées, prépare et négocie les protocoles d'investissements, suit avec l'appui d'avocats extérieurs les contentieux éventuels et vérifie que les opérations réalisées et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (notamment en matière de blanchiment des capitaux) ainsi qu'aux normes et usages professionnels et déontologiques (en particulier aux règles établies par l'AFIC).

Afin d'éviter les risques de délit d'initié, la Direction Juridique tient à jour la liste des sociétés dont les titres sont interdits à toute transaction par les membres du personnel et leurs proches. Pratiquement, tout investissement par les membres du personnel dans une société cotée ou non cotée que le Groupe IDI a étudiée ou dans laquelle il a investi doit être autorisé préalablement par le Gérant.

Le contrôle ne s'exerce pas uniquement sur les opérations internes à la Société, mais sur les sociétés du portefeuille elles-mêmes. Les entités du Groupe IDI sont mandataires sociaux (ou membres de comités équivalents dans les SAS) de toutes les sociétés du portefeuille dont les entités du Groupe IDI détiennent un pourcentage de capital significatif. Les représentants permanents des entités du Groupe IDI (ou mandataires sociaux en direct) exercent effectivement leur rôle de mandataire social. Ils participent activement aux Conseils. Ils reçoivent un rapport mensuel d'activité et le commentent à leur tour en réunion des comités internes des structures du Groupe IDI. Ils s'assurent avec la meilleure diligence possible que les capitaux investis par le Groupe IDI sont utilisés conformément aux objectifs fixés lors de l'investissement.

Les entités du Groupe IDI exercent leurs droits de vote à chaque Assemblée Générale.

6.2.2. PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Comptabilité

La comptabilité de la Société est assurée en interne par le Service Comptable. Le Service Comptable établit également les comptes et prépare les déclarations fiscales des différentes entités du Groupe (autres que IDI Emerging Markets et Idinvest Partners qui disposent de leurs propres ressources). Dans le domaine informatique, le groupe a opté pour une solution en mode SAAS « hébergée » pour l'utilisation et la sauvegarde des données comptables et financières auprès de SSII réputées.

Pour l'IDI, la comptabilité titres est effectuée sur le fondement :

- des acquisitions de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- des sorties de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- et des autres produits et charges liés aux TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille).

La comptabilisation des autres opérations est saisie sur pièces justificatives.

L'ensemble des documents liés aux prises de participation et aux cessions fait l'objet d'un archivage sécurisé.

Les engagements hors bilan sont recensés et sont, suivant leur nature, intégrés en comptabilité ou dans l'Annexe aux comptes annuels (sociaux et consolidés).

Valorisation du portefeuille titres en vue de la détermination de l'actif net consolidé de la Société

Le Groupe IDI retient les méthodes de valorisation préconisées par l'AFIC et l'EVCA, et en conséquence une méthode multicritères pour l'ensemble de ses investissements en France. Pour ce qui concerne IDI Emerging Markets, il est tenu compte des dernières valeurs d'actif net (net asset value) transmises par les fonds concernés.

Chaque membre des équipes opérationnelles établit une valorisation régulière des investissements sur la base de la valeur comptable de chaque ligne de participation et de la valeur d'estimation, mettant en évidence, ligne par ligne, les provisions, les réévaluations ou les évaluations aux prix de revient, la valorisation de chaque ligne étant établie selon des méthodes d'évaluation appliquées de façon permanente par le Groupe.

En 2015, le contrôle interne au niveau d'IDI a porté notamment sur le renforcement du contrôle des valorisations, sous le regard attentif du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes.

L'actualisation est matérialisée par une fiche par participation présentée par chaque Directeur d'Investissement et débattue en comité puis évoquée et contrôlée par la direction comptable et financière. Les données permettant l'établissement de ces valorisations sont collectées auprès des participations (comptes, rapports des Commissaires aux comptes, prévisions émanant de chaque société, rapports des organes sociaux...).

Chaque ligne de participation, dont l'évaluation a été actualisée en fonction de la méthode décrite ci-dessus, permet de déterminer l'actif net. L'évaluation du portefeuille et la permanence des méthodes utilisées sont vérifiées par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

Application des normes IFRS

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société a adopté les normes internationales depuis le 1^{er} janvier 2005 pour l'établissement de ses comptes consolidés.

À cet effet, les TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille) sont évalués conformément aux modalités d'évaluation définies par l'EVCA et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital investissement.

La Chef Comptable a rencontré périodiquement les Commissaires aux comptes de la Société notamment avant l'arrêté des comptes

semestriels et annuels, en vue de faire la synthèse de leurs diligences, remarques et conclusions tant sur les comptes de la Société que sur l'exactitude de la situation de la Société telle que reflétée par ses comptes.

Les informations comptables et financières

Les informations comptables et financières relatives à la Société sont périodiquement portées à la connaissance du public au moyen notamment de communiqués de presse, du site Internet de l'IDI, d'Euronext et de l'AMF, de réunions avec les analystes financiers et des publicités légales.

6.2.3. COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit qui se compose de MM. Chagnon, Charquet, Thomazeau et Voyer. M. Thomazeau est Président de ce Comité et Mme Nourissat secrétaire. Ce Comité peut se faire assister par les Commissaires aux comptes de la Société dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de l'IDI.

Le Comité d'Audit a pour mission :

1. À chaque exercice, en présence des dirigeants de l'IDI, de la Secrétaire Générale, de la Chef Comptable et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :
 - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel ;
 - les méthodes de valorisation du portefeuille de participations ;
 - les provisions sur titres de participations ;
 - les engagements hors bilan ;
 - l'évolution des procédures judiciaires.
2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :
 - les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne ;
 - l'évolution des Manuels de Procédures et leur actualisation ;
 - l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir ;
 - la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats ;
 - la revue des communiqués financiers.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Le Comité d'Audit, après avoir effectué ses investigations, fait part de ses remarques et recommandations au Conseil de Surveillance. Dans le cadre de sa mission pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2015, le Comité d'Audit a pris acte de ce que les Commissaires aux comptes avaient axé la revue du contrôle interne sur les procédures d'investissement et la trésorerie de la Société. Le Comité n'a pas formulé de recommandations particulières.

En conclusion de cette première partie, à notre connaissance, aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne n'a été révélée lors de l'évaluation ni au cours de la préparation du présent rapport.

6.3 / Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 29 « Accès aux Assemblées Générales » des statuts de la Société.

6.4 / Gestion des risques

Les risques majeurs auxquels le Groupe IDI est exposé et le dispositif mis en place pour les gérer sont exposés pages 48 à 51 du document de référence (Gestion des Risques).

Les risques suivants : différends et litiges, risques de marché, risques sur actions, risques liés aux fluctuations des cours de Bourse, risques juridiques liés à l'activité de capital investissement et risques liés à la détention d'informations privilégiées, sont pris spécifiquement en compte par les procédures de contrôle interne. Les autres, jugés peu significatifs, le sont plus globalement.

Ce rapport n'a pas pour objet de décrire les procédures en détail. Au travers de la description de l'organisation et des principes de contrôle interne, nous vous avons synthétisé les grands axes de fonctionnement de notre contrôle interne.

L'année 2016 verra la poursuite de nos efforts et la mise en œuvre d'actions correctives si nous-mêmes ou nos contrôleurs relèvent des faiblesses ou des omissions.

6.5/ Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance

La proportion des femmes membres du Conseil de Surveillance est de 25 % conformément aux termes de la loi du 27 janvier 2011. L'entrée de Tanya Heath en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance sera proposée à la prochaine assemblée, ce qui portera la proportion des femmes au Conseil de Surveillance à 37%.

6.6 / Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offres publiques

Ces éléments figurent en pages 51 et 110 et s.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 21 avril 2016.

Le Président du Conseil de Surveillance

7 / Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IDI et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président du Conseil de surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes

B&A AUDIT

Nathalie Bollet-flamand

Deloitte & Associés

Frédéric Neige

03

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

1 / LES COMPTES CONSOLIDÉS
— 60

4 / AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015
— 65

2 / LES COMPTES SOCIAUX
— 62

5 / PERSPECTIVES FINANCIÈRES
— 66

3 / ACTIF NET RÉÉVALUÉ
— 62

6 / ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS
— 66

I / Les comptes consolidés

Normes IFRS

Conformément à la réglementation, l'IDI élabore ses comptes consolidés selon les normes IFRS depuis l'exercice 2005.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'IDI applique la norme IFRS 10 qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement. Au 31 décembre 2015, seules les filiales Idi Services et GIE Matignon, font l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés.

L'ensemble du portefeuille d'investissement de l'IDI est évalué à la juste valeur par le compte de résultat conformément à IFRS 10 et IAS 39.

Bilan

a) À l'actif, fin 2015, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat s'élèvent à 304 millions d'euros dont 9,3 millions d'euros de montants souscrits et non encore libérés. L'augmentation de 15,3 millions d'euros du portefeuille s'explique par :

- des acquisitions pour 91,9 millions d'euros;
- des cessions et remboursements pour 84,70 millions d'euros;
- la réduction de capital d'une filiale pour 16,3 millions d'euros; et
- les variations de valeur pour 24,8 millions d'euros.

Les autres actifs et la trésorerie s'élèvent à 21 millions d'euros, dont :

- 0,6 million d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles;
- 4,6 millions d'euros d'autres actifs, non courants, 4,8 millions d'euros de créances courantes;
- 0,6 million d'euro de valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) et 10,5 millions d'euros de disponibilités (voir paragraphe Financement ci-dessous).

b) Au passif, les capitaux propres s'élèvent à fin 2015 à 277,12 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges sont de 6,5 millions d'euros.

Les dettes d'exploitation et autres passifs s'élèvent à 41,8 millions d'euros, elles concernent principalement un emprunt de 15 M€, les engagements de souscription non encore libérés pris dans des fonds de *private equity* et notamment ceux pris vis-à-vis d'IDI Emerging Markets pour 9,3 millions d'euros et un impôt différé de 6,8 millions d'euros.

Résultat

L'exercice 2015 se solde par un bénéfice net consolidé de 32,5 millions d'euros.

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 37,5 millions d'euros dont :

- 47,3 millions d'euros au titre du résultat des activités d'investissement;
- <9,8> millions d'euros au titre des autres produits et charges de l'activité ordinaire.

Le résultat des activités d'investissement se compose de :

- 1,5 millions d'euros de plus-values nettes réalisées sur cession de titres;
- 24,8 millions d'euros de variation de juste valeur sur les actifs financiers à la juste valeur par le résultat;
- 21,0 de revenus du portefeuille d'actifs financiers dont 0,6 d'intérêts et 20,4 de dividendes.

Le résultat financier s'élève à 0,1 million d'euros.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat d'intégration fiscal et de l'impôt différé passif est négatif de 5,0 millions d'euros.

PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES

(En milliers d'euros)	2015	2014
Résultat opérationnel	37 469	34 567
Résultat avant impôt	37 546	34 820
Charge d'Impôts (produit)	-5 007	-1 109
Résultat net	32 539	33 711
Résultat net part du Groupe	32 539	33 711
Résultat net part Groupe par action (en euros)	4,53	4,7
Immobilisations corporelles/incorporelles	641	599
Immobilisations financières	304 368	288 699
Stocks et Créances	9 334	4 695
VMP et disponible	11 081	9 429
Total actif/passif	325 424	303 422
Capitaux propres part Groupe	277 124	255 188
Intérêts minoritaires	8	8
Provisions pour risques et charges	6 519	5 473
Dettes financières	20 631	27 853
Autres dettes	21 142	14 901

Évolution des capitaux propres part du Groupe

La situation nette part du Groupe est passée de 255,20 millions d'euros fin 2014 à 277,1 millions d'euros fin 2015, soit une augmentation de 21,9 millions d'euros. Celle-ci résulte, d'une part, des dividendes versés en 2015 (<10,6> millions d'euros) et d'autre part du résultat de l'exercice (32,5 millions d'euros).

Financement

Sur l'exercice, la trésorerie du Groupe augmente de 1,6 millions d'euros passant de 9,5 millions d'euros à fin 2014 à 11,1 millions d'euros fin 2015.

La variation de trésorerie s'explique notamment par :

- les flux nets concernant les investissements soit 5,6 millions d'euros dont <90> millions d'euros pour les acquisitions du portefeuille d'investissement, 83 millions d'euros pour les cessions et remboursements et 12,6 millions d'euros pour les intérêts et dividendes encaissés ;
- des avances financières pour 17,5 millions d'euros ;
- des revenus et charges liés à la trésorerie et au financement pour <0,4> million d'euros ;
- les dividendes distribués pour <10,6> millions d'euros ;
- les flux générés par les coûts d'exploitation et la fiscalité soit <10,4> millions d'euros.

En plus de la trésorerie dont il dispose, le Groupe IDI bénéficie d'une ouverture de crédit (sans affectation particulière) lui permettant de créer un effet de levier, totalement utilisée à fin 2015.

Délais de paiement

Les montants dus à ses fournisseurs par l'IDI s'établissent à 2,29 millions d'euros contre 1,89 million d'euros fin 2014. Sur ce montant :

- 2,12 millions d'euros correspond à des factures à recevoir contre 1,75 million d'euros en 2014 ;
- 0,17 million d'euros correspond à des factures non échues contre 0,13 million d'euros en 2014.

Les délais de règlement des factures non échues sont conformes à la loi 2008.776 du 4 août 2008 dite loi LME.

2 / Les comptes sociaux

Bilan

a) À l'actif, fin 2015, les immobilisations corporelles sont de 0,7 million d'euros.

Les Immobilisations Financières (portefeuille titres) s'établissent en net à 231,01 millions d'euros.

La trésorerie s'élève à 16,5 millions d'euros; elle recouvre les disponibilités et les valeurs mobilières de placement (hors actions propres).

À cela s'ajoute 4,6 millions d'euros de créances.

b) Au passif, les capitaux propres, avant affectation du résultat, sont de 211,6 millions d'euros fin 2015, contre 209,6 millions d'euros fin 2014. Cette augmentation de 2,6 millions d'euros correspond essentiellement au bénéfice de l'exercice 2015 (12,6 millions d'euros) diminué du solde du dividende 2015 versé aux actionnaires de l'IDI (8,8 millions).

La provision pour risques est portée à 6,5 millions d'euros.

Quant aux dettes, elles s'établissent à 34,9 millions d'euros, dont essentiellement:

- 9,3 millions d'euros de titres restant à libérer concernant principalement la société IDI Emerging Markets,
- 20,6 millions d'euros de dettes financières principalement un emprunt auprès d'un établissement de crédit pour 15 millions d'euros.
- 4,9 millions d'euros d'autres dettes (fournisseurs, créiteurs divers, etc.).

Résultat

L'exercice 2015 se solde par un bénéfice net de 12,6 millions d'euros. Il provient des éléments suivants.

Le résultat courant est positif de 12,5 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation est négatif de 8,8 millions d'euros (contre <7,8> millions en 2014), alors que le résultat financier est positif de 21,3 millions d'euros.

De son côté, le résultat exceptionnel est négatif de <0,4> million d'euros. Il correspond essentiellement au résultat sur le portefeuille titres.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat fiscal d'intégration est créditeur et s'élève à 0,6 million d'euros.

3 / Actif net réévalué

Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR)

L'actif net réévalué (ANR) est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les règles EVCA-AFIC. Il est déterminé en réévaluant le portefeuille d'investissements de l'IDI sur la base des méthodes suivantes:

Instruments de capitaux propres

a) Titres non cotés :

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition.

Après 12 mois de détention, la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b) Titres cotés:

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période. Une décote peut être appliquée dans le cas où un bloc d'actions n'est pas immédiatement cessible. Cette décote est calculée le cas échéant sur la base des volumes d'échanges habituels de la valeur.

c) Parts de fonds d'investissement

Les parts des fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier Actif Net Réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50 % peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

Instruments de dette et prêts

Les instruments de dette et prêts non cotés sont évalués en actualisant les flux futurs de trésorerie estimés. Les instruments de dette cotés sont valorisés sur la base du dernier cours disponible.

Évaluation des parts de l'Associé commandité

RAPPORT DE ASSOCIÉS EN FINANCE – 31 MARS 2016

Professeur Arnaud Jacquillat, 223 rue Saint Honoré, 75001 Paris

Associés en Finance est une société indépendante qui a une expérience de près de 30 ans dans les systèmes d'information, d'évaluation de sociétés et les modèles de valorisation.

« Les statuts de l'IDI prévoient une répartition prioritaire des bénéfices aux Associés commandités dont le montant initial en juin 1990 était de 3 millions de francs. Ce montant est indexé tous les ans sur la base de la moyenne mensuelle des taux des obligations privées calculée sur les douze derniers mois (TMO). Il est prévu que ce dividende soit égal à 3 % du résultat consolidé avant impôt part du Groupe IDI si ce dernier calcul aboutit à un résultat supérieur. Cela a été le cas uniquement pour les exercices 2000 et 2010.

Sur demande de la Gérance de l'IDI, Associés en Finance procède, à l'évaluation des parts de l'Associé Commandité, la valeur de cet élément financier étant l'une des composantes du calcul de l'actif net réévalué revenant aux actionnaires commanditaires de l'IDI.

Le présent document correspond à l'évaluation de ces parts au 31 décembre 2015. Pour rappel, cette valeur s'élevait au 31 décembre 2014 à 19,5 M€.

En conformité avec les méthodologies utilisées dans les rapports précédents d'Associés en Finance, cette évaluation est conduite d'une part du point de vue de l'actionnaire commanditaire, via la dilution des résultats liée à l'existence d'un dividende précipitaire, et d'autre part du point de vue de l'Associé commandité via la valeur financière de ses dividendes futurs.

Évaluation en dilution implicite (point de vue de l'actionnaire commanditaire)

Dans cette méthode, l'évaluation est conduite du point de vue de l'actionnaire commanditaire, qui subit une dilution du fait de l'existence d'un dividende précipitaire. Cette dilution se calcule en rapprochant la valeur des dividendes de l'Associé commandité de la totalité des dividendes et plus-values latentes.

En valeur actualisée à fin 1999, les actionnaires commanditaires ont reçu sur la période 2000 à 2015 des dividendes à hauteur de 71,7 M€, et bénéficient d'une plus-value latente de 33,2 M€, soit 104,9 M€ au total. Les dividendes de l'Associé Commandité s'élèvent sur une base comparable à 11,6 M€. Ces derniers représentent donc 9,9 % de la rentabilité globale (11,6 M€ divisés par 11,6 M€ plus 104,9 M€).

La valeur des parts de l'Associé Commandité s'élève donc selon cette méthode à 27,3 M€ (correspondant à 9,9 % de 274,2 M€, montant de l'ANR2015 dont est déduit le dividende revenant à l'Associé Commandité).

Évaluation par les flux prévisionnels (point de vue de l'Associé commandité)

Dans cette méthode, la valorisation est menée du point de vue de l'Associé Commandité en considérant la valeur financière de ses dividendes futurs.

Elle repose d'une part sur l'hypothèse de dividendes futurs croissant à un rythme conforme au taux d'indexation des dernières années, et d'autre part sur l'utilisation d'un taux d'actualisation cohérent avec le risque encouru par l'Associé Commandité.

Taux d'actualisation

Du point de vue de l'Associé Commandité, responsable sur ses biens propres d'une société de capital investissement, le taux de rentabilité exigé, c'est-à-dire le taux d'actualisation de ses dividendes prioritaires espérés, doit tenir compte du coût du capital de l'IDI.

Celui-ci est déterminé à partir du modèle Trival® d'Associés en Finance. Dans ce modèle, le coût des fonds propres prend en compte, pour chaque société, l'ensemble des risques subis par les actionnaires et est aussi fonction de la taille et liquidité en bourse de la société.

Compte tenu de ces éléments d'analyse, et sur la base de la moyenne calculée au cours du quatrième trimestre 2015 des paramètres de marché issus du modèle Trival, le coût du capital de l'IDI se décompose de la manière suivante:

Tableau 1 : Coût des fonds propres à fin décembre 2015

	Paramètre de marché (Moyenne 3 mois à fin 2015)	Paramètres IDI
Prime de risque au sein des actions	6,81 %	8,44 % = (6,81 % * 1,24)
Prime d'illiquidité au sein des actions	1,82 %	3,40 % = (1,82 % * 1,87)
Résidu	(1,54 %)	(1,54 %)
Coûts des fonds propres après impôt	7,08 %	10,29 %

Source : Associés en Finance

Ce taux de 10,29 % pour l'IDI se compare à un taux de 7,08 % pour l'ensemble du marché actions de la zone euro sur la même période.

Valeur des flux prévisionnels

L'indexation annuelle du dividende de l'Associé Commandité a été en moyenne de 2,05 % sur les quatre dernières années (TMO entre 2012 et 2015). Selon la formule classique de Gordon Shapiro, la valeur du droit au dividende précipitaire est égale au quotient entre le dividende 2015, majoré de 1,075 % au titre de l'indexation 2015, et la différence entre 10,29 % et 2,05 % (soit la différence entre le taux d'actualisation et le taux d'indexation). Ce calcul aboutit à une valeur de 20,3 M€. Ce résultat concerne néanmoins un droit sur des flux futurs qui n'est ni arbitrable sur le marché, ni cessible sauf circonstances exceptionnelles. Une décote de 30 % doit donc être appliquée par référence à celle pratiquée sur les actifs réputés peu liquides. La valeur obtenue après décote s'établit alors à 14,2 M€.

Conclusion

Les deux approches, la première, factuelle et historique, la seconde, prospective, indiquent une fourchette de valeur pour les parts de l'Associé Commandité de 14,2 M€ à 27,3 M€. Nous retenons comme valeur des parts de l'Associé Commandité à fin décembre 2015 le milieu de cette fourchette, soit 20,7 M€. Cette valeur est en progression de 6,3 % par rapport à la valorisation de 19,5 M€ obtenue à fin décembre 2014. Cette progression est inférieure à la variation en 2015 de 12,7 % de l'ANR revenant aux actionnaires Commanditaires (calculé ici en corrigeant de la distribution en 2015 d'un montant de 1,25 € par action). »

Le responsable du document de référence atteste que le rapport d'expert établi par Associés en Finance a été fidèlement reproduit, à l'exception des Annexes qui sont composées de calculs complexes. Aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses.

Associés en Finance a donné son accord à l'IDI pour que son rapport soit reproduit. Associés en Finance n'a aucun intérêt important dans IDI.

Évolution de l'ANR par action

Sur les bases présentées ci-dessus, l'actif net réévalué (ANR) de l'IDI à fin 2015 estimé à 275,9 millions d'euros, est réparti entre :

Part des commandités	20,7
Part des commanditaires	255,2

La valeur de l'ANR par action a donc été calculée sur 7 175 626 actions soit :

7 221 562	actions existantes à fin 2015
45 936	actions propres à fin 2015
7 175 626	

L'ANR par action à fin 2015 est ainsi de 35,56 euros. Cet ANR se compare à celui de fin décembre 2014 (32,68 euros) diminué du solde du dividende 2014 (1,25 euro), soit 31,43 euros, ce qui fait donc ressortir une croissance de 13,14 % sur la période.

4 / Affectation du résultat 2015

Nous vous rappelons que l'actionnaire commandité de votre Société (Ancelle et Associés) se voit attribuer, suivant l'article 36 des statuts de l'IDI, un montant égal à 3% du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 0,457 million d'euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement chaque 1^{er} janvier en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé.

C'est ce montant minimum, porté ainsi à 1 656 140 euros à compter du 1^{er} janvier 2015, qui s'applique au titre de l'exercice 2015.

Par ailleurs, il est proposé de distribuer aux actionnaires commanditaires (étant précisé que les dividendes attribués aux actions qui seront en autocontrôle au moment de la distribution seront annulés) un dividende de 1,40 euro par action (contre 2,85 euros en 2014). Le dividende représente 3,94% de l'actif net réévalué (ANR) par action à fin 2015. ⁽¹⁾

(1) Dividendes éligibles à l'abattement de 40% pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat social bénéficiaire de l'exercice 2015 comme suit (en euros) :

Report à nouveau	10 975 271
Bénéfice net de l'exercice	12 641 372
Soit un solde disponible de	23 616 643
Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :	
Dotation à la réserve légale	entièrement dotée
Dividende à l'Associé commandité (article 36 des statuts)	1 656 140
Dividende aux actionnaires commanditaires (a)	10 110 187
Report à nouveau	11 850 316
Total égal au disponible	23 616 643

(a) Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2015, soit 7 221 562 actions.

Ce dividende sera mis en paiement après le 4 juillet 2016. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende
2012	1,15
2013	4,00 ^(a)
2014	2,85 ^(b)

(a) Dont 1,15 euro de dividende ordinaire et 2,85 euros de dividende exceptionnel.

(b) Dont 1,25 euro de dividende ordinaire et 1,60 euro de dividende exceptionnel.

5 / Perspectives financières

L'IDI affiche une nouvelle fois une croissance de son ANR alors que le contexte économique, notamment pour les PME reste difficile.

Malgré ce contexte, l'activité est particulièrement soutenue et le Groupe a acquis et cédé en 2015 plusieurs investissements significatifs. Cette tendance devrait se poursuivre en 2016. De nombreuses opportunités sont étudiées par l'équipe d'investissement.

Après avoir versé un dividende de 2,85 euros par action au titre de l'exercice 2014, dont 1,25 euro de dividende ordinaire, le Groupe maintient un dividende ordinaire représentant plus de 3% de l'ANR en ligne avec ses objectifs, et cette année, même proche de 4%.

Les efforts engagés pour réduire la décote du titre par rapport à l'ANR et accroître sa liquidité portent leurs fruits et se poursuivent

6 / Événements significatifs récents

Au cours du premier trimestre 2016, la valeur des actifs n'a pas marqué d'évolution significative. L'ANR au 31 mars 2016 s'établit à 35,34 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes). À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2015, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

En février 2016, l'IDI a investi à parts égales avec Pechel dans le capital de la société Dubbing Brothers, acteur majeur de l'industrie du doublage pour le cinéma et la télévision en France et en Europe. La société, dont le chiffre d'affaires au 31/12/2015 s'élevait à près de 50M€, réalise également des prestations de sous-titrage, d'audiodescription et de laboratoire vidéo. Et en mars 2016, l'IDI a cédé sa participation dans Actéon.

04

COMPTES CONSOLIDÉS

1 / BILAN CONSOLIDÉ
— **70**

2 / COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
— **71**

3 / TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
CONSOLIDÉS
— **72**

4 / TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX
PROPRES
— **73**

ANNEXE
— **74**

- 1 / Base de préparation des comptes consolidés — 74
- 2 / Méthodes comptables — 74
- 3 / Périmètre de consolidation — 78
- 4 / Notes explicatives — 78
- 5 / Autres informations — 84
- 6 / Événements postérieurs à la clôture de l'exercice — 88
- 7 / Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés — 89

1 / Bilan consolidé

ACTIF

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations incorporelles		0	0
Immobilisations corporelles		641	599
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	304 368	288 699
Autres actifs non courants	4.3	4 574	3 808
Actifs non courants		309 583	293 106
Créances courantes	4.3	4 760	887
Valeurs mobilières de placement	4.2	628	6 594
Disponibilités	4.2	10 453	2 835
Actifs courants		15 841	10 316
Total actif		325 424	303 422

PASSIF

PASSIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Capital social	4.5	51 273	51 273
Primes		131 427	131 427
Réserves		61 885	38 777
Résultat de l'exercice		32 539	33 711
Capitaux propres part groupe		277 124	255 188
Intérêts minoritaires		8	8
Capitaux propres consolidés		277 132	255 196
Provisions pour risques et charges	4.6	6 519	5 473
Dette financière non courante		20 601	27 820
Autres passifs non courants	4.4	13 249	8 472
Passifs non courants		40 369	41 765
Dette financière courante		30	33
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	4.4	7 893	6 430
Passifs courants		7 923	6 463
Total passif		325 424	303 422

2 / Compte de résultat consolidé

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Variations de juste valeur		24 739	30 438
Plus-values (moins-values) sur cessions de la période		1 458	1 434
Dividendes		20 444	8 986
Intérêts		639	2 428
Résultat des activités d'investissement	4.8	47 280	43 286
Autres produits		826	544
Charges de personnel		-1 702	-1 481
Impôts et taxes		-98	-391
Achats et charges externes		-3 677	-3 238
Autres charges		-4 079	-3 156
Dotations aux amortissements et provisions		-35	-453
Dotations aux provisions pour risques et charges		-1 046	-544
Autres produits et charges de l'activité ordinaire		-9 811	-8 719
Résultat opérationnel		37 469	34 567
Produits de trésorerie (Charges de financement)		-392	-215
Différences de change		469	468
Résultat avant impôt		37 546	34 820
Part groupe		37 546	34 820
Part minoritaire		0	0
Impôt courant et différé	4.9	-5 007	-1 109
Résultat net		32 539	33 711
Part groupe		32 539	33 711
Part minoritaire		0	0
Résultat net de base par action part du groupe	4.5	4,53	4,70
Résultat net dilué par action part du groupe	4.5	4,53	4,70
Résultat global		32 539	33 711
Part groupe		32 539	33 711
Part minoritaire		0	0
Résultat global de base par action part du groupe	4.5	4,53	4,70
Résultat global dilué par action part du groupe	4.5	4,53	4,70

3 / Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net		32 539	33 711
Dotations aux amortissements et provisions		1 081	997
Variation de valeur	4.8	-24 739	-30 438
Plus-values (Moins-values)	4.8	-1 458	-1 434
Dividendes	4.8	-20 444	-8 986
Produits d'intérêts	4.8	-639	-2 428
Produits (charges) de trésorerie		392	215
Impôt	4.9	5 007	1 109
Var. BFR		-2 170	3 230
Impôt - Intégration fiscale		0	2 546
Flux d'exploitation		-10 431	-1 478
Cessions et remboursements		83 043	39 564
Acquisitions (actifs financiers)		-90 046	-62 295
Acquisitions (immobilisations corporelles et incorporelles)		-9	-150
Dividendes	4.8	12 533	8 986
Intérêts		104	2 327
Flux d'investissement		5 624	-11 568
Revenus (charges) liés à la trésorerie (au financement)		-392	-215
Dividendes versés		-10 596	-20 245
Auto contrôle		-7	65
Mouvement net dette financière		15 000	-3
Comptes courants d'associés		2 454	27 820
Flux de financement		6 459	7 422
Total des flux de la période		1 652	-5 624
Trésorerie et équivalent de trésorerie - Ouverture	4.2	9 429	15 053
Trésorerie et équivalent de trésorerie - Clôture	4.2	14 081	9 429

4 / Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2013	51 273	131 427	50 060	8 896	241 656	8	241 664
Résultat de la période				33 711	33 711		33 711
Distribution de dividendes							
commanditaires			-18 658		-18 658		-18 658
commandités			-1 586		-1 586		-1 586
Mise en réserves			8 896	-8 896	0		0
Augmentation / réduction de capital					0		0
Variation auto contrôle			65		65		65
Capitaux propres au 31 décembre 2014	51 273	131 427	38 777	33 711	255 188	8	255 196
Résultat de la période				32 539	32 539		32 539
Distribution de dividendes							
commanditaires			-8 972		-8 972		-8 972
commandités			-1 624		-1 624		-1 624
Mise en réserves			33 711	-33 711	0		0
Augmentation / réduction de capital					0		0
Variation auto contrôle			-7		-7		-7
Capitaux propres au 31 décembre 2015	51 273	131 427	61 885	32 539	276 124	8	277 132

Annexe

1 / Base de préparation des comptes consolidés

L'incidence sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2015 et non encore en vigueur dans l'Union européenne est en cours d'analyse.

1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2015 et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

La publication des comptes a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 21 avril 2016.

1.2. ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015

- IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique ».
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013.

Ces amendements et interprétations n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2015.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés par l'IASB et endossés par l'Union européenne, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 décembre 2015

- IAS 19 Amendements « avantages du personnel, régimes à prestations définies ».
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2010-2012.

Ces normes et interprétations n'ont pas été appliquées par anticipation. L'incidence sur les états financiers de ces autres textes est en cours d'analyse. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative sur les comptes.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union européenne

- IFRS 9 « Instruments financiers ».
- IFRS 11 Amendements « comptabilisation d'acquisition d'intérêts dans une activité conjointe ».
- IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables ».
- IFRS 15 « Produits provenant de contrats avec les clients ».
- IFRS 10 et IAS 28 Amendements « vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2012-2014.
- IAS 1 Amendements « initiative informations à fournir ».
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 Amendements « entités d'investissement, application de l'exemption de consolidation ».

1.3. ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent principalement la valorisation en juste valeur des titres non cotés selon leur valeur de marché.

2 / Méthodes comptables

2.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2013 la norme IFRS 10, qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement.

Entité d'investissement

La société IDI a déterminé qu'elle est une entité d'investissement au sens de la norme IFRS 10 et répond aux trois critères essentiels fixés par la norme dans la mesure où l'IDI :

- utilise les fonds de ses investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissement ;
- réalise des investissements dans le but d'obtenir des rendements sous forme de plus-value en capital ou de revenus d'investissement.
- suit la performance de ses investissements en les évaluant à la juste valeur.

En outre, la société présente l'ensemble des caractéristiques types d'une entité d'investissement telles que définies par IFRS 10 à l'exception de l'absence au capital d'investisseurs liés :

- elle a plus d'un investissement ;
- elle a plus d'un investisseur ;
- elle détient des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres.

La présence d'un investisseur lié au capital ne remet pas en cause le statut d'entité d'investissement de l'IDI. Le lien entre l'IDI et son actionnaire principal, la société Ancelle et Associés, n'a pas d'incidence sur la nature financière des revenus de l'IDI dans la mesure où la société Ancelle et Associés est un investisseur financier et est elle-même une entité d'investissement.

Exception à la consolidation

Conformément à son statut d'entité d'investissement, l'IDI ne consolide pas ses filiales et n'applique pas IFRS 3 lorsqu'elle obtient le contrôle d'une autre entité. Les participations dans ses filiales sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IAS 39.

Il existe une exception à ce traitement pour les filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement de l'IDI. Ces filiales sont consolidées et lors de leur acquisition, les dispositions d'IFRS 3 s'appliquent.

Les participations dans lesquelles l'IDI détient une influence notable ou un contrôle conjoint sont également évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IAS 39.

Au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014, seules les filiales IDI Services et GIE Matignon qui fournissent des services liés aux activités d'investissement de l'IDI, font l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés. Le périmètre de consolidation et son évolution sont présentés dans la note 3. L'ensemble des filiales non consolidées de l'IDI sont présentées dans la note 5.11.

2.2. PRÉSENTATION

Afin de faciliter la lecture et la compréhension du portefeuille d'investissements de l'IDI ainsi que de sa performance, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation la norme IFRS 10 à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les dispositions de la norme IFRS 10 relatives aux entités d'investissement répondent spécifiquement aux besoins de reporting financier des acteurs du capital investissement. L'objectif de leur application anticipée est de fournir au lecteur des états financiers une information financière en juste valeur pour l'ensemble du portefeuille d'actifs financiers de l'IDI, en adéquation avec l'activité de capital-investissement du Groupe.

L'une des principales modifications introduites par la norme porte sur la comptabilisation des entités contrôlées par des entités d'investissement. Celles-ci sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement. Avant l'application de la norme, les entités contrôlées faisaient l'objet d'une consolidation par intégration globale.

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et autres immobilisations corporelles : 3 à 5 ans.

2.4. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Classification

L'IDI classe l'ensemble des instruments financiers acquis ou souscrits dans le cadre de son activité de capital-investissement ainsi que les placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7, en instruments financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le résultat.

Il s'agit d'actifs dont la gestion et le suivi de l'évaluation de la performance se font à la juste valeur en adéquation avec l'activité de capital-investissement de l'IDI.

À ce titre, certains actifs, bien que répondant à la définition de prêt font l'objet d'un classement lors de leur comptabilisation initiale dans la catégorie d'instruments financiers à la juste valeur par le résultat. C'est notamment le cas de certains comptes courants octroyés à des participations dans lesquelles l'IDI a investi dans le cadre de son activité de capital investissement.

Conformément à IFRS 7, au sein de cette catégorie l'IDI regroupe ses instruments financiers par classes d'instruments similaires :

Private Equity Europe

Cette classe englobe essentiellement les investissements en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

Private Equity Pays Emergents

Cette classe englobe les investissements en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

Actifs liquides

Cette classe englobe les placements financiers liquides qui ne répondent pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7. Elle regroupe essentiellement des placements en actions et obligations cotées détenues en direct ou au travers de fonds.

Valorisation

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transactions sont enregistrés en résultat. À chaque arrêté, les instruments financiers à la juste valeur par le résultat font l'objet d'une analyse ligne à ligne afin de déterminer leur juste valeur à cette date. La variation de valeur est portée au compte de résultat conformément à IAS 39.

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Instruments de capitaux propres

a. Titres non cotés :

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition ;

Après 12 mois de détention, la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b. Titres cotés :

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période sans décote.

c. Parts de fonds d'investissement

Les parts des fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier Actif Net Réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50 % peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

Instruments de dette et prêts

Les instruments de dette et prêts non cotés sont évalués en actualisant les flux futurs de trésorerie estimés. Les instruments de dette cotés sont valorisés sur la base du dernier cours disponible.

En fonction des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur, le Groupe classe ses instruments financiers selon 3 niveaux hiérarchiques présentés dans la note 5.3.

2.5. CRÉANCES

Les créances sont enregistrées initialement à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti diminué le cas échéant des provisions pour dépréciations.

Les créances sont ventilées au bilan en :

- créances non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- créances courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

2.6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent en passifs courants dans les dettes financières.

2.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées :

- lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Figurent au passif du bilan des provisions destinées à couvrir des risques identifiés, appréciés au cas par cas, liés aux activités des sociétés consolidées.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de fin de carrière.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », leur évaluation est effectuée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des obligations privées européennes de première catégorie dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe.

Les écarts actuariels issus des évaluations sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité : 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2 % ;
- taux d'actualisation : 2,03 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

2.8. EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur d'origine, diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

À chaque clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont ventilés au bilan en :

- dettes financières non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- dettes financières courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

2.9. DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES PASSIFS

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrées initialement à leur juste valeur puis évaluées au coût amorti.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont ventilés au bilan en :

- passifs non courants pour la part exigible à plus d'un an ;
- passifs courants pour la part remboursable à moins d'un an.

Les dettes sur immobilisations sont classées en autres passifs et correspondent aux engagements du Groupe à répondre à des appels de capital sur des souscriptions non appelées à la date de clôture.

2.10. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

L'ensemble des plus et moins-values en capital réalisées ou latentes ainsi que les revenus d'investissement du portefeuille d'investissement de l'IDI sont présentés dans le résultat opérationnel sous la dénomination de résultat des activités d'investissement.

Plus-values (moins-values) sur actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Cet élément correspond à la différence de valeur entre le prix de cession de l'actif et sa juste valeur dans les comptes à l'ouverture de la période.

Variation de juste valeur

Les variations de valeur latentes des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Cet élément correspond à la différence de valeur entre la juste valeur de l'actif dans les comptes à la clôture de la période et sa juste valeur à l'ouverture.

Dividendes

Les dividendes issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat lorsque le droit d'obtenir le paiement est acquis.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'il est incertain que les intérêts seront reçus.

2.11. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques.

2.12. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 – Résultat par action. Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture.

2.13. ACTIONS PROPRES

Les titres en autocontrôle quelle que soit leur destination sont éliminés lors de la consolidation par les capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

3 / Périmètre de consolidation

Le périmètre au 31 décembre 2015 comprend les sociétés suivantes :

Sociétés intégrées globalement	Pays	Pourcentage d'intérêts au 31/12/2015	Pourcentage d'intérêts au 31/12/2014
IDI	France	Mère	Mère
GIE MATIGNON I8	France	90,0	90,0
IDI SERVICES	France	100,0	100,0

L'ensemble des filiales non consolidées de l'IDI est présenté dans la note 5.11.

4 / Notes explicatives

4.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

La valeur estimative du portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat au 31 décembre 2015 a été déterminée conformément aux règles du Groupe en matière d'évaluation. Celles-ci sont

présentées dans la note 2.4 de la présente annexe. La répartition des actifs financiers selon leur niveau de juste valeur est présentée dans la note 5.3.

L'évolution du portefeuille d'investissements du Groupe est présentée ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres
Valeur nette fin 2013	236 728	127 177	54 095	50 389	5 067
Acquisitions	62 220	33 354	4 321	24 532	13
Cessions et remboursements	-40 789	-14 196	-3 536	-22 120	-937
Variation des intérêts	102	102			
Variation de valeurs	30 438	17 411	8 472	3 864	691
Valeur nette fin 2014	288 700	163 849	63 352	56 665	4 834
Acquisitions	91 926	23 894	6 417	60 107	1 508
Cessions et remboursements	-101 015	-39 885	-8 379	-51 920	-831
Variation des intérêts	14	-13	27		
Variation de valeurs	24 739	13 218	8 482	3 292	-253
Valeur nette fin 2015	304 368	161 063	69 902	68 144	5 258

Les acquisitions en *private equity* Europe réalisées en direct par l'IDI correspondent essentiellement aux prises de participation dans Pennel et Flipo (leader mondial des tissus techniques ORCA à destination du nautisme et de l'industrie) et à un versement complémentaire dans la société Fidinav (acquisition de navires spécialisés dans le transport de vrac sec). Les acquisitions en *private equity* Emergents concernent principalement une prise de participation dans Sapphire Foods (restauration rapide dans le sous-continent Indien). Les autres investissements dans cette classe d'actifs ont été réalisés au travers de la holding ADFI5 qui porte certaines participations minoritaires de l'IDI et concernent une prise de participation dans Amalric (acteur reconnu de la fabrication et commercialisation de charcuterie, de surgelés et de plats cuisinés en GMS et en canal spécialisé).

Les autres acquisitions et cessions concernent essentiellement des placements dans des actifs liquides et notamment dans des fonds de gestion alternative.

En ce qui concerne les cessions et remboursements en *private equity* Europe, les montants reflètent principalement la cession de l'hôtel Champlain, le remboursement partiel du prêt de la société ADFI5 vis-à-vis de l'IDI (suite notamment à la cession de WFCI (commercialisation d'espaces de fret pour le compte de compagnies de transports aérien de voyageurs).

Les autres cessions et remboursements correspondent principalement à des réductions de capital de la société IDI Emerging Markets.

Les variations de valeurs en *private equity* Europe reflètent principalement la revalorisation de la société de gestion Idinvest Partners, WinnCare et le complément de juste valeur des titres de participation des filiales non consolidées détenues par ADFI5, dont plusieurs participations significatives ont présenté de bonnes performances en 2015.

4.2. VALEURS, MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

	2015	2014
Équivalents de trésorerie	628	6 594
Trésorerie	10 453	2 835
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11 081	9 429

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires en euros.

4.3. AUTRES ACTIFS

	2015	2014
Garanties, cautions, séquestre	4 574	3 808
Créances non courantes	4 574	3 808
Actif d'impôt exigible	303	303
Comptes courants d'intégration fiscale	2 374	8
Autre	2 083	576
Créances courantes	4 760	887

4.4. AUTRES PASSIFS

	2015	2014
Dettes non courantes sur immobilisations	6 497	7 291
Dette financière non courante	15 000	
Comptes courants	5 601	27 820
Impôts différés	6 752	1 181
Autres passifs non courants	33 850	36 292
Dettes d'exploitation	4 433	2 180
Dettes courantes sur immobilisations	2 786	3 261
Autre	704	988
Autres passifs courants	7 923	6 430

4.5. CAPITAL ET ACTIONS POTENTIELLES

Capital social

Le capital de l'IDI s'élève à 51 273 090,20 euros. Il est divisé en 7 221 562 actions d'une valeur nominale de 7,10 euros entièrement libérées.

Actions d'autocontrôle

Les actions propres (45 936 à fin 2015) ont été éliminées en consolidation.

RÉSULTAT PAR ACTION

	2015	2014
Résultat net part du Groupe	32 539	33 711
Nombre d'actions en circulation	7 221 562	7 221 562
Neutralisation des actions propres	-45 936	-45 640
Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice	7 175 626	7 175 922
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période hors éléments dilutifs	7 175 626	7 175 922
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période y compris éléments dilutifs	7 175 626	7 175 922
Résultat de base par action	4,53	4,70
Résultat dilué par action	4,53	4,70
Résultat global par action	4,53	4,70

Dividende

Le dividende au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1,4 euro par action.

4.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Total	Indemnités de fin de carrière	Post cessions compléments de prix	Différends et litiges
Clôture au 31 décembre 2013	4 928	102	698	4 128
Dotations de la période	5 473	117	683	4 672
Reprises pour utilisation				
Reprises pour non utilisation	-4 928	-102	-698	-4 128
Clôture au 31 décembre 2014	5 473	117	683	4 672
Dotations de la période	6 519	151	0	6 368
Reprises pour utilisation				
Reprises pour non utilisation	-5 473	-117	-683	-4 672
Clôture au 31 décembre 2015	6 519	151	0	6 368

Le montant provisionné au titre des différends et litiges correspond au risque lié au différend avec la banque Syz sur le remboursement du nominal et d'intérêts de parts de *hedge funds* et à des risques divers.

La provision pour risques postérieurs aux cessions est liée pour la totalité à un montant qui serait potentiellement dû en cas de mise en jeu des garanties d'actif et de passif négociées lors de la cession d'investissements.

Les modalités de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière sont exposées dans le paragraphe 2.7. « Provisions pour risques et charges ».

4.7. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés passifs sont liés à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs dégagés par la valorisation en valeur de marché du portefeuille d'investissement du Groupe.

En 2015, un impôt différé passif de 5 571 milliers d'euros a été constaté. En 2014, le montant de l'impôt différé passif était de 1 181 milliers d'euros.

4.8. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le résultat des activités d'investissement du Groupe est présenté ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres
2015					
Variations de juste valeur	24 739	13 218	8 482	3 292	-253
Plus-values	1 458	650	0	798	8
Dividendes	20 444	16 430	3 940	70	4
Intérêts	639	519	27	94	0
Résultat des activités d'investissement	47 280	30 817	12 449	4 254	-241
2014					
Variations de juste valeur	30 438	17 411	8 472	3 864	691
Plus-values	1 434	493	0	815	126
Dividendes	8 986	5 674	3 135	173	4
Intérêts	2 428	2 332		94	2
Résultat des activités d'investissement	43 286	25 910	11 607	4 946	823

4.9. IMPÔTS

Intégration fiscale

L'IDI est intégré fiscalement avec des filiales détenues à plus de 95% :
IDI Services, ADFI5, OGI Alban.

En 2015, le gain net d'intégration fiscale s'est élevé à 1 552 milliers d'euros contre 434 milliers d'euros en 2014.

Impôts

	2015	2014
Impôt exigible	-564	-72
Impôt différé	5 571	1 181
Total	5 007	1 109

La rationalisation de la charge d'impôt se détaille comme suit :

	Taux	Impôt 2015	Taux	Impôt 2014
Résultat avant impôt	37,546		34 820	
Charge d'impôt effective	13,34 %	5 007	3,18 %	1 109
Différences permanentes	0,31 %	118	-0,52 %	-181
Différence entre le taux d'impôt de droit commun et le taux réduit d'impôt	30,83 %	11 577	36,36 %	12 660
Déficits de l'exercice non activés	0	0		0
Impôts différés	-14,84 %	-5 571	-3,39 %	-1 181
Résultat d'intégration fiscale	4,13 %	1 552	1,25 %	434
Contribution additionnelle	-0,02 %	-7		0
Autres	-0,43 %	-160	-3,55 %	-1 236
Charge d'impôt théorique	33,33 %	12 516	33,33 %	11 605

Au 31 décembre 2015, il n'y pas de report déficitaire ou de créance d'impôts reportable.

4.10. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8 «Secteurs opérationnels», les informations présentées sont basées sur le reporting interne du Groupe qui est établi par nature d'activités. Le reporting distingue trois activités correspondant aux activités d'investissement dans les principales classes d'actifs financiers du Groupe : *private equity* Europe, *private equity* Pays Emergents et Actifs Liquides. La colonne «Autres secteurs» correspond essentiellement aux autres actifs et aux divisions fonctionnelles du Groupe (services administratifs, gestion, etc.).

Private Equity Europe

Cette activité englobe essentiellement les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

Private Equity Pays Emergents

Cette activité englobe les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

Actifs liquides

Cette activité englobe les activités de gestion des actifs liquides et de la trésorerie.

L'ensemble de ces activités de gestion sont exercées depuis la France.

Le résultat 2014 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	30 438	17 411	8 472	3 864	691
Plus ou moins-values sur cessions de la période	1 434	493	0	815	126
Dividendes	8 986	5 674	3 135	173	4
Intérêts	2 428	2 332	0	94	2
Résultat des activités d'investissement	43 286	25 910	11 607	4 946	823
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	-8 719				-8 719
Autres produits et charges opérationnels	0				
Résultat opérationnel	34 567	25 910	11 607	4 946	-7 896
Produits de trésorerie (Charges de financement)	-215			-215	
Différences de change	468			468	
Résultat avant impôt	34 820	25 910	11 607	5 199	-7 896
Impôt courant et différé	-1 109	-1 026	-155		72
Résultat net	33 711	24 884	11 452	5 199	-7 824
Résultat global	33 711	24 884	11 452	5 199	-7 824

Le bilan au 31 décembre 2014 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations corporelles	599				599
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	288 699	163 849	63 355	56 664	4 831
Autres actifs non courants	3 808				3 808
Actifs non courants	293 106	163 849	63 355	56 664	9 238
Créances courantes	887				887
Valeurs mobilières de placement	6 594			6 594	
Disponibilités	2 835			2 835	
Actifs courants	10 316	0	0	9 429	887
Total actif	303 422	163 849	63 355	66 093	10 125

PASSIF	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	5 473				5 473
Dette financière non courante	27 820				27 820
Autres passifs non courants	7 291		7 274		17
Passifs non courants	40 584	0	7 274	0	33 310
Dette financière courante	33			33	
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	7 610	1 026	3 297		3 287
Passifs courants	7 643	1 026	3 297	33	3 287
Total passif	48 227	1 026	10 571	33	36 597

Le résultat 2015 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	24 739	13 218	8 482	3 292	-253
Plus ou moins-values sur cessions de la période	1 458	650	0	798	8
Dividendes	20 444	16 430	3 940	70	4
Intérêts	639	519	27	94	0
Résultat des activités d'investissement	47 280	30 817	12 449	4 254	-241
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	-9 811				-9 811
Autres produits et charges opérationnels	0				
Résultat opérationnel	37 469	30 817	12 449	4 254	-10 052
Produits de trésorerie (Charges de financement)	-392			-392	
Différences de change	469		0	469	
Résultat avant impôt	37 546	30 817	12 449	4 331	-10 052
Impôt courant et différé	-5 007	-1 250	-3 339	-183	-235
Résultat net	32 539	29 567	9 110	4 148	-10 287
Résultat global	32 539	29 567	9 110	4 148	-10 287

Le bilan au 31 décembre 2015 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations corporelles	641				641
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	304 368	161 066	69 902	68 145	5 254
Autres actifs non courants	4 574				4 574
Actifs non courants	309 583	161 066	69 902	68 145	10 469
Créances courantes	4 760				4 760
Valeurs mobilières de placement	628			628	
Disponibilités	10 453			10 453	
Actifs courants	15 841	0	0	11 081	4 760
Total actif	325 424	161 066	69 902	79 226	15 229

PASSIF	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	6 519				6 519
Dette financière non courante	20 601	15 000			5 601
Autres passifs non courants	13 249	2 276	9 254	183	1 536
Passifs non courants	40 369	17 276	9 254	183	13 656
Dette financière courante	30			30	
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	7 893	0	2 470		5 423
Passifs courants	7 923	0	2 470	30	5 423
Total passif	48 292	17 276	11 724	213	19 079

5 / Autres informations

5.1. ANALYSE DU RISQUE FINANCIER

Risques de liquidités

Au 31 décembre 2015, contrairement 31 décembre 2014, la société est endettée à hauteur de 15 millions d'euros. À fin 2015, le Groupe dispose d'une trésorerie de 11 millions d'euros. Par ailleurs, les actifs liquides classés en actifs financiers à la juste valeur représentent 68 millions d'euros et sont mobilisables rapidement.

L'IDI a utilisé sa ligne de crédit de 15 millions d'euros mobilisables en 48 heures et sans conditions pour faire face aux besoins à court terme de liquidité.

Ces ressources sont significativement supérieures aux montants relatifs aux passifs et engagements courants et notamment aux engagements liés à des appels de capital.

Par ailleurs, plusieurs participations du Groupe ont recours à l'endettement comme source de financement. Le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI se tient informé de tout non-respect des covenants de la part de ses participations.

Risques de marché

Risques de change

Le Groupe est directement exposé au risque de change lorsqu'il réalise des investissements en devises (principalement USD) et/ou des achats et ventes à terme de devises. L'exposition nette directe aux devises est ajustée périodiquement en fonction de l'évolution et de la variation de la valeur des investissements concernés. À fin 2015, le groupe était directement exposé à l'USD. Une variation de 10% du taux EUR/USD pourrait avoir un impact de 6,6 millions d'euros.

Le Groupe est également indirectement exposé au risque de change à travers ses investissements dans la société IDI Emerging Markets ou dans des fonds de placements dont une part des actifs sous-jacents est libellée en monnaie locale (RMB, BRL, INR, etc.).

Risques de taux

Les placements en SICAV de trésorerie (0,6 million d'euros) sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital (SICAV détenant exclusivement des obligations d'États européens ou SICAV monétaires court terme, gérées par de grands établissements bancaires).

Les fonds communs de placement obligataires représentent 16,8 millions d'euros et ont des échéances sous-jacentes moyennes inférieures à un an et sont, par conséquent, peu exposés au risque de taux.

Les prêts et instruments de dette du portefeuille d'investissement représentent 9,8 millions d'euros et sont exigibles entre 1 et 5 ans. Il s'agit essentiellement de prêts à taux variables également peu exposés au risque de taux.

Les dettes financières au 31 décembre 2015 sont constituées de découverts bancaires non significatifs.

Maturité	Inférieure à un an	Un à cinq ans	Supérieure à cinq ans
Actifs financiers	17 381	9 761	0
Passifs financiers	5 631	15 000	0
Position nette	11 750	-5 239	0

Risques de prix

Le Groupe IDI détient des titres cotés qui proviennent :

- soit de son activité de capital investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en bourse ou dans des sociétés déjà cotées ;
- soit dans son activité de placements financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi qu'investissement dans des fonds de gestion alternative.

Le Groupe IDI est donc susceptible d'être affecté par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné ;
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de Bourse pourrait avoir un impact de 4,5 millions d'euros.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 23,6 millions d'euros (en ne tenant pas compte des montants souscrits non libérés).

Les trois principales lignes du portefeuille d'investissement sont ADFI5, Idinvest Partners et Winnicare et représentent ensemble 132,9 millions d'euros. La concentration du portefeuille est toutefois moindre dans la mesure où ADFI5, détenue à 100 % par l'IDI détient des participations en *private equity* minoritaires dans plus de 15 sociétés différentes.

Risques de crédit

L'IDI est principalement exposé au risque de crédit à travers les prêts octroyés à ses participations et au travers de certains placements financiers liquides (fonds monétaires et obligataires).

Les prêts et placements en fonds obligataires s'élèvent à 26,6 millions d'euros et sont constitués à hauteur de 7,9 millions d'euros par le prêt octroyé à la société ADFI5 détenue à 100 % par l'IDI. Les fonds obligataires sont constitués d'obligations notées « investment grade ».

Le risque de crédit des prêts évalués à la juste valeur n'ayant pas évolué significativement en 2015, ces prêts n'ont pas été réévalués au cours de la période.

La trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'élèvent à 11,1 millions d'euros sont déposés dans des établissements bancaires notés au minimum A+ ou placés sur des supports monétaires sans risque en capital.

5.2. INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Pour les exercices clos au 31 décembre 2014 et 2015, l'analyse des instruments financiers par méthode de comptabilisation est la suivante :

	Total	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Dettes au coût amorti
		Option Juste Valeur	Trading		
2015					
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	304 368	304 368			
Autres créances	9 334			9 334	
Valeurs mobilières de placement	628		628		
Disponibilités	10 453		10 453		
Total actifs financiers	324 783	304 368	11 081	9 334	0
Dettes financières	20 631				20 631
Autres dettes	21 142				21 142
Total passifs financiers	41 773	0	0	0	41 773
2014					
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	288 699	288 699			
Autres créances	4 695			4 695	
Valeurs mobilières de placement	6 594		6 594		
Disponibilités	2 835		2 835		
Total actifs financiers	302 823	288 699	9 429	4 695	0
Dettes financières	27 853				27 853
Autres dettes	14 900				14 900
Total passifs financiers	42 753	0	0	0	42 753

5.3. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAUX D'ÉVALUATION

Le tableau suivant présente conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7, les actifs financiers du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur niveau de classification.

Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- Niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

	2015	2014
Niveau 1	72 388	59 548
Niveau 2	189 645	202 107
Niveau 3	42 334	27 045
Total	304 368	288 700

La réconciliation entre les soldes d'ouverture et de clôture des actifs de niveau 3 est présentée ci-dessous :

Niveau 3		
Valeur nette fin 2014		27 045
Acquisitions		0
Cessions et remboursements		0
Variation de valeurs		15 289
Valeur nette fin 2015		42 334

5.4. GESTION DU CAPITAL

Les principaux aspects de la gestion du capital sont exposés dans le document de référence sous la rubrique « Gestion du capital ». Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- accroissement de l'ANR sur longue période ;
- une amélioration de la liquidité de l'action IDI ;
- une réduction de la décote de holding ;
- un rendement de l'action représentant au moins 3 % de l'ANR par action.

S'agissant de la structure financière, l'IDI souhaite avoir un bilan équilibré avec un endettement net (dette financière déduction faite de la trésorerie disponible) inférieur à 25 % des fonds propres consolidés ; la trésorerie nette de la dette s'élève à environ -3,9 millions d'euros fin 2015.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel et annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

5.5. DIFFÉRENDS ET LITIGES

Le Groupe IDI n'est pas engagé à ce jour dans des litiges ou différends susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats de l'IDI.

5.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 2 932 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 3 034 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Engagements donnés

	31/12/2015	31/12/2014
IDI		
Nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros	15 245	15 245
Prêts « Homme clé » - engagement de versement de 4 millions d'USD	2 932	3 034
Engagement de versement pour une participation de 18 millions d'USD	0	1 730
Garantie de passif	58	0
Total des engagements donnés	18 235	20 009

D'autre part, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

5.7. EFFECTIF

Au 31 décembre 2015, l'effectif total des sociétés consolidées est de 13 personnes contre 10 à fin 2014.

5.8. PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'IDI et des filiales mentionnées dans la note 3.

IDI est détenue majoritairement par la société Ancelle et Associés.

Les transactions réalisées avec les parties liées correspondent à la rémunération versée en qualité de Gérant à la société Ancelle et Associés tel qu'indiqué ci-dessous.

L'IDI n'a pas consenti de prêt ni aucune garantie à ses dirigeants.

5.9. RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit de l'IDI se sont élevés à 66 000 euros au titre de l'exercice 2015.

Au cours de l'exercice 2015, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 4 014 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2015 (1 533 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2014 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2015 (535 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2015 (1 946 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2016.

Au cours de l'exercice 2016, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 550 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et versera une somme d'environ 114 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2015 après approbation des comptes 2015 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2015, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

5.10. HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

	Montant (HT)		B & A Audit		Montant (HT)		Deloitte & Associés	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur ⁽¹⁾	33 576	33 576	100%	100%	82 889	79 317	95%	95%
Filiales intégrées globalement					4 624	4 556	5%	5%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	33 576	33 576	100%	100%	87 514	83 873	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)					5 200	5 200		
Sous-total								
TOTAL	33 576	33 576	100%	100%	92 714	89 073	100%	100%

(1) L'émetteur s'entend comme étant la société mère

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014, le Groupe n'a pas confié à ces Commissaires aux comptes ou aux membres de leur

réseau d'autres prestations de nature par exemple juridique, fiscale ou sociale.

5.11. FILIALES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-dessous présente les filiales non consolidées du Groupe :

Sociétés contrôlées non consolidées	Pays	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2015	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2014
ADFI 3	France	92,3	92,3
ADFI 5	France	100,0	100,0
IDINVEST PARTNERS	France	47,0	47,0
IDI EMERGING MARKETS (compartiment I)	Luxembourg	46,3	46,3
IDI EMERGING MARKETS (compartiment II)	Luxembourg	35,1	35,1
IDI EM SAPPHIRE	Luxembourg	28,6	N/A
FIDINAV	Malte	50,7	50,7
OGI ALBAN	France	100,0	100,0
FINANCIERE LILAS (Karting)	France	90,0	90,0
WINNCARE	France	90,0	N/A
ORCA DEVELOPPEMENT (Pennel et Flipo)	France	64,9	N/A
DOMOSYS FINANCE (Mikit)	France	73,0	83,4

L'IDI n'a pas apporté ni ne s'est engagé à apporter un soutien financier ou autre à l'une de ses filiales non consolidées.

6 / Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Au cours du premier trimestre 2016, la valeur des actifs n'a pas marqué d'évolution significative. L'ANR au 31 mars 2016 s'établit à 35,34 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes). À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2015, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

En février 2016, l'IDI a investi à parts égales avec Pechel dans le capital de la société Dubbing Brothers, acteur majeur de l'industrie du doublage pour le cinéma et la télévision en France et en Europe. La société, dont le chiffre d'affaires au 31/12/2015 s'élevait à près de 50M€, réalise également des prestations de sous-titrage, d'audiodescription et de laboratoire vidéo. Et en mars 2016, l'IDI a cédé sa participation dans Actéon.

7 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société IDI, tels qu'ils sont présentés aux pages 70 à 88 ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Selon les normes IFRS en vigueur et comme indiqué dans les notes 2.4 et 4.1, votre société enregistre ses actifs financiers à la juste valeur. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des justes valeurs pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 21 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés
Frédéric Neige

B&A Audit
Nathalie Bollet-Flamand

05

COMPTES SOCIAUX

1 / BILAN AU 31 DÉCEMBRE
— **92**

4 / RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
— **101**

2 / COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE
— **93**

5 / TABLEAU DES RÉSULTATS
DES 5 DERNIERS EXERCICES
— **102**

3 / ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
— **94**

3.1 / Principes comptables — 94

3.2 / Informations relatives au bilan — 95

3.3 / Informations relatives au compte de résultat — 98

3.4 / Autres informations — 99

3.5 / Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille — 99

3.6 / Filiales et participations au 31/12/2015 — 100

3.7 / Filiales et participations au 31/12/2015 — 100

1 / Bilan au 31 décembre

ACTIF (en euros)	2015		2014		2013
	Valeurs d'origine	Amortissements ou provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISÉ	258 295 030	26 514 569	231 780 461	241 533 917	217 861 217
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0	0
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 104 297	396 697	707 600	667 816	794 621
Autres immobilisations corporelles	1 104 297	396 697	707 600	667 816	794 621
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	257 190 733	26 117 872	231 072 861	240 866 101	217 066 596
Titres de participation	170 096 401	21 454 190	148 642 211	153 744 936	131 264 212
Créances rattachées aux participations	8 431 356	636 925	7 794 431	23 736 503	33 743 255
Autres titres	76 164 080	3 494 952	72 669 128	57 200 995	49 926 471
Créances rattachées aux autres titres	2 224 670	508 872	1 715 799	6 033 086	2 055 693
Autres prêts	22 933	22 933	0	0	0
Autres immobilisations financières	0		0	90	90
Intérêts courus sur immobilisations financières	251 292	0	251 292	150 491	76 874
ACTIF CIRCULANT	21 137 265	0	21 137 265	15 000 828	24 870 653
CRÉANCES	4 654 311	0	4 654 311	886 644	5 690 177
Avances et acomptes versés	3 364		3 364	4 320	0
Créances clients et comptes rattachés			0	0	0
Autres créances	4 650 947		4 650 947	882 324	5 690 177
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	2 183 179	0	2 183 179	8 136 055	10 141 492
Valeurs mobilières de placement	2 152 614		2 152 614	8 105 490	10 110 927
Intérêts courus	30 565		30 565	30 565	30 565
DISPONIBILITÉS	14 299 774	0	14 299 774	5 978 129	9 038 983
Disponibilités	14 299 774		14 299 774	5 978 129	9 038 983
Intérêts courus	0		0	0	0
COMPTES DE RÉGULARISATION	104 391	0	104 391	27 121	19 056
Charges constatées d'avance	104 391	0	104 391	27 121	19 056
ÉCART DE CONVERSION ACTIF					
TOTAL ACTIF	279 536 686	26 514 569	253 022 117	256 561 866	242 750 926
PASSIF (en euros)		2015		2014	2013
		Valeurs nettes		Valeurs nettes	Valeurs nettes
CAPITAUX PROPRES		211 627 259		209 582 022	223 089 298
Capital social		51 273 090		51 273 090	51 273 090
Primes et BSA		131 426 710		131 426 710	131 426 710
Réserve légale		5 127 297		5 127 297	5 127 297
Réserves réglementées					
Autres réserves		183 519		183 519	183 519
Report à nouveau		10 975 271		14 833 651	31 566 516
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		12 641 372		6 737 755	3 512 165
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		6 518 770		5 472 656	4 928 708
Provisions pour risques		6 518 770		5 472 656	4 928 708
DETTES		34 876 088		41 507 187	14 732 920
Avances financières					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		15 000 350		4 047	3 332
Emprunts et dettes financières divers		5 601 244		27 816 328	128
Intérêts courus					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 290 709		1 889 742	1 067 526
Dettes fiscales et sociales		1 933 681		94 923	135 310
Dettes sur immobilisations		9 282 828		10 551 060	12 554 439
Autres dettes		767 277		1 151 086	972 185
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE					
ÉCART DE CONVERSION PASSIF					
TOTAL PASSIF		253 022 117		256 561 866	242 750 926

2 / Compte de résultat au 31 décembre

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)	2015	2014	2013
PRODUITS D'EXPLOITATION	424 190	61 797	134 292
Prestations de services	384 078	6 223	74 881
Reprises sur provisions et amortissements et transf.de charges			
Autres produits	0	0	3 049
Refacturations	40 113	55 574	56 363
CHARGES D'EXPLOITATION	-9 214 828	-7 922 361	-7 335 746
Achats et charges externes	-3 165 392	-2 685 425	-2 883 490
Impôts, taxes et versements assimilés	66 745	-261 346	-216 673
Salaires et traitements	-434 370	-353 228	-304 333
Charges sociales	-213 841	-169 948	-212 499
Sur immobilisations: dotation aux amortissements	-3 600	-3 677	-4 542
Autres charges	-5 464 370	-4 448 738	-3 714 209
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-8 790 638	-7 860 565	-7 201 454
PRODUITS FINANCIERS	21 668 975	12 610 048	14 621 808
Dividendes	20 443 907	9 602 212	10 339 560
Produits des titres et créances	59 716	38 735	485 333
Produits de trésorerie	584 887	2 387 547	3 508 489
Reprises sur provisions	101 389	0	261 887
Différences positives de change	472 237	570 173	1 274
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	6 838	11 381	25 266
CHARGES FINANCIÈRES	-401 323	-378 414	-541 926
Dotation aux provisions	0	-22 933	-210 916
Charges de trésorerie et emprunts	-398 260	-253 524	-118 743
Différences négatives de change	-3 062	-101 957	-212 267
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0	0
RÉSULTAT FINANCIER	21 267 652	12 231 634	14 079 882
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	12 477 014	4 371 070	6 878 429
PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 259 075	16 821 345	6 677 718
Sur opérations de gestion	2	78	1
Sur opérations de capital	151 026	198 095	144 397
Reprises sur provisions et transfert de charges	20 113 144	14 992 784	6 026 403
Profits nets sur opérations de capital	7 994 904	1 630 388	506 917
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-28 671 487	-14 560 846	-11 043 173
Sur opérations de gestion	-91	-17	-392
Sur opérations de capital	-3 480	0	-3 627 170
Dotations aux amortissements et provisions	-17 317 269	-7 416 794	-4 827 229
Pertes nettes sur opérations de capital	-11 350 648	-7 144 034	-2 588 382
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	-412 412	2 260 499	-4 365 454
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	576 769	106 187	999 191
RÉSULTAT NET	12 641 372	6 737 755	3 512 165

3 / Annexe aux comptes sociaux

3.1 / Principes comptables

3.1.1. PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été élaborés et présentés conformément aux règles du Plan Comptable Général, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Ces comptes sont tenus en euros, selon les règles françaises.

3.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans,
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans.

3.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

- Prix de revient brut : les titres et créances sont inscrits soit pour leur valeur d'acquisition soit pour leur valeur d'apport lors de fusions.
- Provisions pour dépréciation :
 - pour les participations, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur d'utilité* estimée à la clôture de l'exercice,
(* valeur que l'entreprise accepterait de décaisser si elle devait acquérir ces participations)
 - pour les autres titres, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur probable de négociation estimée à la clôture de l'exercice.
- En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

3.1.4. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Leur prix de revient brut correspond à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est évalué en fonction de la plus ou moins-value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

3.1.5. PROVISIONS POUR RISQUES

Au-delà des provisions pour dépréciation qui couvrent les risques d'évaluation des titres en portefeuille, la Société enregistre au passif du bilan, des provisions pour risques destinées à couvrir les risques identifiés au cas par cas, liés à l'activité de la Société.

3.1.6. TITRES DE PARTICIPATION

Ils comprennent les titres de participations et les titres qui leur sont fiscalement assimilés.

3.1.7. CRÉANCES, DETTES ET EMPRUNTS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites : à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente, au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent. Au 31 décembre 2015, il y a ni créance, ni dette en monnaie étrangère.

3.1.8. OPÉRATIONS À TERME EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les résultats sur les opérations à terme en monnaie étrangère sont comptabilisés à l'échéance des contrats.

À la clôture de l'exercice, les contrats en cours sont évalués au cours de la devise à la date de clôture.

En cas de perte latente, une provision pour risque de change est comptabilisée.

Il n'y a pas d'opération à terme non dénouée au 31 décembre 2015.

3.1.9. DISPONIBILITÉS

Au 31 décembre 2015, le montant des disponibilités s'élève à : 14 299 774 euros.

Une partie de cette trésorerie soit : 4 407 959,46 euros, est bloquée, en garantie d'un différend, et un montant de 57 750 a été donné sous forme de caution bancaire pour une garantie de passif.

3.1.10. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les dotations, les reprises de provisions et le résultat de cession des immobilisations financières.

3.2 / Informations relatives au bilan

3.2.1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

a) Mouvements de l'exercice

(en euros)	au 31/12/2014	Augmentation	Diminution	au 31/12/2015
PRIX DE REVIENT BRUT				
Titres de participation	177 203 699	30 234 744	37 342 042	170 096 401
Créances rattachées aux participations	26 261 503	13 659 853	31 490 000	8 431 356
Autres titres	60 645 290	66 512 837	50 994 047	76 164 080
Créances rattachées aux autres titres	6 541 957	385 312	4 702 599	2 224 670
Autres prêts	0		0	0
Autres immobilisations financières	90	0	90	0
Intérêts courus	274 814	545 968	546 557	274 225
TOTAL	270 927 352	111 338 715	125 075 334	257 190 733
PROVISIONS				
Titres de participation	23 458 762	10 049 303	12 053 875	21 454 190
Créances rattachées aux participations	2 525 000	0	1 888 075	636 925
Autres titres	3 444 295	749 196	698 538	3 494 952
Créances rattachées aux autres titres	508 872		0	508 872
Autres prêts	0			0
Intérêts courus	124 323	0	101 389	22 933
TOTAL	30 061 251	10 798 499	14 741 877	26 117 871

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été :

- l'acquisition de Orca Développement (Pennel et Flipo, leader mondial des tissus techniques à destination du nautisme et de l'industrie),
- le remboursement partiel de IDI Emerging Markets I et II,
- un complément de participation dans la société Fidinarv (société ayant pour objet d'acquérir et d'exploiter des navires spécialisés dans le transport de vrac sec),
- la prise de participation dans IDI EM Sapphire (Sapphire Foods, restauration rapide dans le sous continent indien),
- la cession de l'hôtel Champlain Paris,
- la cession de IDI Asset Management,
- via ADFI5, l'acquisition d'Ambre Délice (Amalric, acteur reconnu

de la fabrication et commercialisation de charcuterie, de surgelés et plats cuisinés en GMS et canal spécialisé) et la cession de WFCI (commercialisation d'espace de fret pour le compte des compagnies de transport aérien de voyageurs).

Les mouvements les plus significatifs concernant les autres titres ont été :

- des acquisitions et cessions d'actions cotées, de divers titres et fonds de gestion alternative et de Fonds de *Private Equity* dans les pays émergents,
- via ADFI5, le remboursement des obligations Financière de l'Elbe (holding des managers du groupe Albingia).

b) Valorisation des instruments financiers

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice (01/01/2015)		Montant en fin d'exercice (31/12/2015)	
	Valeur nette	Juste valeur	Valeur nette	Juste valeur
Fractions du portefeuille évaluées :				
À la valeur du marché	192,1	231,3	170,4	236,2
Au cours de la bourse	48,7	57,4	60,7	68,2
	240,8	288,7	231,1	304,4

c) Variation de la juste valeur des instruments financiers (en millions d'euros)

Analyse des mouvements	Valeur nette comptable	Juste valeur
À l'ouverture de l'exercice au 01/01/15	240,8	288,7
Réduction de capital ADFI 6	-16,3	-16,3
Acquisitions de l'exercice	91,9	91,9
Cessions de l'exercice	-89,2	-84,7
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	3,9	3,9
Autres variations de plus values latentes		20,9
À la clôture de l'exercice au 31/12/15	231,1	304,4

Valorisation

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transactions sont enregistrés en résultat. À chaque arrêté, les instruments financiers font l'objet d'une analyse ligne à ligne afin de déterminer leur juste valeur à cette date. En cas de dépréciation une provision est constatée.

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Instruments de capitaux propres

a. Titres non cotés:

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition.

Après 12 mois de détention, la méthode "multicritères" (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations

significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b. Titres cotés:

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période sans décote.

c. Parts de fonds d'investissement:

Les parts des fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier Actif Net Réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50 % peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

Instruments de dette et prêts

Les instruments de dette et prêts non cotés sont évalués en actualisant les flux futurs de trésorerie estimés. Les instruments de dette cotés sont valorisés sur la base du dernier cours disponible.

3.2.2. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(en euros)	Valeur d'inventaire au 31/12/2015	Valeur boursière au 31/12/2015
OPCVM et autres (hors actions propres)	8 859 752	8 859 752
Total des valeurs mobilières de placement	8 859 752	8 859 752

3.2.3. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances (en euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ			
- Créances rattachées à des participations	8 431 356		8 431 356
- Prêts	22 933	22 933	
- Créances rattachées aux autres titres	2 224 670	2 224 670	
- Intérêts courus sur immobilisations financières	251 292	251 292	
ACTIF CIRCULANT			
- Créances fiscales et sociales	302 768	302 768	
- Créances clients et comptes rattachés	0	0	
- Autres créances	2 373 576	2 373 576	
- Débiteurs divers	1 974 603	1 974 603	
- Charges constatées d'avance	104 391	104 391	
TOTAL GÉNÉRAL	15 685 590	7 254 234	8 431 356

État des dettes (en euros)	Total	À un an au plus	> à 1 an < à 5 ans	À plus de 5 ans
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit*	15 000 350	350	15 000 000	
- Emprunts et dettes financières diverses	5 601 244	5 601 244		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 290 709	2 290 709		
- Dettes fiscales et sociales	1 933 681	1 933 681		
- Dettes sur immobilisations	9 282 828	2 784 848	6 497 980	
- Autres dettes	767 277	767 277		
TOTAL GÉNÉRAL	34 876 088	13 378 108	21 497 980	0
*- Montant emprunté au cours de l'exercice	15 000 000			
*- Montant remboursé au cours de l'exercice	0			

3.2.4. CAPITAUX PROPRES

Capital social: 51 273 090,20 euros. Il est composé de 7 221 562 actions de 7,10 euros chacune, entièrement libérées (dont 45 936 actions propres à un prix de revient de 687 milliers d'euros).

Capitaux propres: variation (en euros)	Montant au 31/12/2014 avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2014	Variations diverses des réserves	Résultat 2015	Montant au 31/12/2015 avant affectation du résultat
Capitaux propres					
Capital social	51 273 090				51 273 090
Prime d'émission	34 973 664				34 973 664
Prime et boni de fusion	94 709 512				94 709 512
BSA annulés	1 743 534				1 743 534
Réserve légale	5 127 297				5 127 297
Autres réserves	183 519				183 519
Report à nouveau	26 316 299	-15 397 265	56 238		10 975 271
Acompte sur dividendes	-11 482 648	11 482 648		0	0
Résultat 2014	6 737 755	-6 737 755	0		0
Résultat 2015				12 641 372	12 641 372
TOTAL	209 582 022	-10 652 373	56 238	12 641 372	211 627 259
Dividendes versés		10 652 373	-56 238 ^(a)		
Acompte sur dividendes versés				0	
	10 596 135	10 652 373	-56 238	0	

(a) Montant correspondant au dividende neutralisé sur les actions d'autocontrôle

3.2.5. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	Montant au 31/12/2014	Augmentation	Reprises	Montant au 31/12/2015
Provisions pour risques	5 472 656	6 518 770	5 472 656	6 518 770
- dont utilisée			4 789 656	
- dont non utilisée			683 000	
Total	5 472 656	6 518 770	5 472 656	6 518 770

La provision pour risques inclut notamment la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été calculée, par un expert indépendant, sur la base des hypothèses suivantes:

- ratio de stabilité égal à 100%,
- taux d'augmentation des salaires de 2%,
- taux d'actualisation à 2,03% correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1^{re} catégorie,
- âge de départ à la retraite à 70 ans.

Le montant de cette provision au 31/12/2015 est de 151 milliers d'euros.

Le solde de la provision, soit 6 367 milliers d'euros, est relatif à des risques liés à des cessions et à des risques divers.

3.2.6. ÉLÉMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN

ACTIF (en euros)	Produits à recevoir	Entreprises liées *
Participations		148 642 211
Créances rattachées à des participations		7 794 431
Autres titres immobilisés	251 292	
Autres créances		
Intérêts bancaires à recevoir	30 565	
Total	281 857	156 436 642
PASSIF (en euros)	Charges à payer	Entreprises liées *
Avances financières	0	5 601 116
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	350	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 122 062	
Dettes fiscales et sociales	52 448	
Dettes sur immobilisations		7 571 350
Total	2 174 860	13 172 467

* Les entreprises liées correspondent à celles figurant dans le portefeuille « Titres de Participation ».

3.3 / Informations relatives au compte de résultat

3.3.1. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les -0,41 million d'euros de résultat exceptionnel correspondent à un résultat positif de 1,45 million d'euros sur le portefeuille titres, diminué d'une provision pour litiges et risques de 1,04 million d'euros.

3.3.2. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Résultats (en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt correspondant		Impôt dû	Net
		Théorique	Compensation		
Résultat courant	12 477 015	4 159 005	-4 159 005	-576 769	13 053 784
Résultat exceptionnel	-412 412	-137 471	137 471		-412 412
CT		0	0	0	0
LT				0	0
Résultat comptable	12 064 603	4 021 534	-4 021 534	-576 769	12 641 372

L'IDI est intégré fiscalement avec ses filiales détenues à près de 100% : IDI SERVICES, OGI ALBAN, ADFI 5.

Les filiales paient à l'IDI l'impôt sur les bénéfices dont elles sont redevables. L'IDI paie l'impôt du Groupe (résultant de l'intégration fiscale) et conserve le gain éventuel de cette intégration.

En 2015, ce gain d'intégration fiscale s'est élevé à : 1 552 milliers d'euros.

3.4 / Autres informations

3.4.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2015 ET RAPPEL AU 31/12/2014

Engagements donnés (en milliers d'euros)	2015	2014
- assortis de sûretés réelles: nantissement d'actions en garantie d'autorisations	15 245	15 245
- emprunts bancaires en euros, sur ces montants 15 000 sont empruntés au 31 décembre 2015 contre 0 euro en 2014	15 000	0
- prêts «Homme Clé» engagement de versement de 4 millions de \$ sur ce montant 0,808 million de \$ est prêté au 31 décembre 2015 contre 0,315 en 2014	2 932	3 034
- engagement de versement pour une participation: 18 millions de dollars sur ce montant 15,899 millions de \$ ont été versés en 2014 et le solde en 2015	0	1 730
- caution bancaire accessoire à une convention de garantie de passif	58	
- cautions pour le paiement du loyer du siège social	623	619
Total	18 858	20 628
Engagements reçus (en milliers d'euros)		
- prêts «Homme Clé»: gages au profit de l'IDI donnés par les emprunteurs	2 932	3 034

D'autre part, au 31 décembre 2015, comme au 31 décembre 2014, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

Par contre, Ancelle et Associés lui a versé le montant suivant au titre de sa rémunération: 577 500 euros

3.4.2. RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Comité d'Audit se sont élevés à 66 000 euros au titre de 2015.

Au cours de l'exercice 2015, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 4 014 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2015 (1 533 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2015 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2015 (535 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2015 (1 946 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2016.

Au cours de l'exercice 2016, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 550 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et versera une somme d'environ 114 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2015 après approbation des comptes 2015 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2015, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

3.4.3. EFFECTIF

L'effectif moyen était de 9 personnes en 2015.

3.4.4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Au cours du premier trimestre 2016, la valeur des actifs n'a pas marqué d'évolution significative. L'ANR au 31 mars 2016 s'établit à 35,34 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes). À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2015, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

En février 2016, l'IDI a investi à parts égales avec Pechel dans le capital de la société Dubbing Brothers, acteur majeur de l'industrie du doublage pour le cinéma et la télévision en France et en Europe. La société, dont le chiffre d'affaires au 31/12/2015 s'élevait à près de 50M€, réalise également des prestations de sous-titrage, d'audiodescription et de laboratoire vidéo. Et en mars 2016, l'IDI a cédé sa participation dans Actéon.

3.5 / Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2015
Actions	
Non coté	45 320
Coté	8 664
Obligations	0
FCPI	1 470
Autres Fonds	
Private equity dans pays émergents	10 455
Fonds de hedge-fonds longs	61 126
Total	127 035

3.6 / Filiales et participations au 31/12/2015

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant résultats du dernier exercice	Quote-part du capital détenue (en %) ^(b)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Sté et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Sté	Chiffre d'affaires du dernier exercice (HT)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice
				Brute	Nette ^(a)					
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations:										
1/ FILIALES (+ de 50% du capital)										
ADFI 3	3 711	4 046	92,25	3 423			-	ns	11 045	8 455
ADFI 5	5 338	49 867	100,00	53 358		5 906	-	ns	6 134	
ADFI 7 (Winncare) ^{(c) (h)}	18 606	18 566	90,00	16 748			-	48 534	-370	
FIDINAV ^(j)	34 445	30 102	50,70	14 428			-	3 231	-21 759	
LILAS (Karting) ^(f)	1 000	1 734	90,00	6 500			-	5 243	-563	
OGI ALBAN	762	2 381	100	762			-	ns	386	
ORCA DEVELOPPEMENT (Pennel et Flippo)	30 601	30 601	65,07	19 911			-	ns	7 981	
2/ PARTICIPATIONS (5 à 50% du capital)										
IDI EMERGING MARKETS compartiment I ^{(c) (d)}	53 000	70 295	46,38	33 674			-	ns	2 836	3 330
IDI EMERGING MARKETS compartiment II ^{(c) (d)}	34 060	37 311	35,12	10 951			-	ns	16 772	610
IDI EM SAPPHIRE ⁽ⁱ⁾	12 734	13 129	28,57	3 722			-	ns	-68	
HOTEL LE PIERRE PARIS ^(g)	3 500	3 163	35,00	1 225		1 094	-	1 665	-591	
				164 702	147 069		-			
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations:										
- Dans les sociétés françaises				5 198	1 525					
- Dans les sociétés étrangères				196	48					
(a) les informations individuelles ne sont pas fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur publication										
(b) les pourcentages des droits de vote ne sont pas différents de la quote-part de capital détenue										
(c) société anonyme de droit Luxembourgeois, qui comporte deux compartiments distincts, mais qui n'ont pas de personnalité morale distincte de IDI Emerging Markets										
(d) le montant restant à libérer sur les actions IDI Emerging Markets I est de 4 256 K€ et sur les actions IDI Emerging Markets II est de 2 615 K€										
(e) données consolidées										
(f) comptes au 30/06/2015										
(g) comptes 31/12/2014										
(h) comptes au 31/03/2015										
(i) SCA de droit Luxembourgeois, premier exercice du 06/05/2015 au 31/12/2015, comptes tenus en USD : les montants indiqués ont été convertis en euros sur la base du cours de la devise au 31/12/2015										
(j) comptes non audités, tenus en USD : les montants indiqués ont été convertis sur la base du cours de la devise au 31/12/2015										

3.7 / Filiales et participations au 31/12/2015

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations:		Adresse du siège social des sociétés	
1/ Filiales			
ADFI 3	18, Avenue Matignon	75008	PARIS
ADFI 5	18, Avenue Matignon	75008	PARIS
ADFI 7 (Winncare)	21, Place de la Madeleine	75008	PARIS
FIDINAV LTD	171, Old Bakery Street	1455	VALLETTA VLT (Malte)
LILAS Financière (Karting)	727, rue Aristide Bergès	38330	MONTBONNOT
OGI ALBAN	18, Avenue Matignon	75008	PARIS
ORCA Développement (Pennel et Flipo)	18, Avenue Matignon	75008	PARIS
2/ Participations			
IDI EMERGING MARKETS I	11, rue Sainte Zithe	L-2763	LUXEMBOURG
IDI EMERGING MARKETS II	11, rue Sainte Zithe	L-2763	LUXEMBOURG
IDI EM SAPPHIRE	11, rue Sainte Zithe	L-2763	LUXEMBOURG
HOTEL LE PIERRE PARIS	99 Bis, rue de Rome	75017	PARIS

4 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IDI, tels qu'ils sont présentés aux pages 92 à 100 ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur les titres détenus (Note 3.1.3 et 3.1.5 des « principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels).

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture par des provisions spécifiques ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'inventaire pour les principales lignes de portefeuille.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2016

Les commissaires aux comptes

B&A Audit
Nathalie Bollet-Flamand

Deloitte & Associés
Frédéric Neige

5 / Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	51 273 090	51 273 090	51 273 090	51 273 090	51 273 090
- Nombre des actions ordinaires existantes	7 221 562	7 221 562	7 221 562	7 221 562	7 221 562
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
- Nombre maximal d'actions futures à créer:					
. Par conversion d'obligation					
. Par exercice de droits de souscription (BSA)	0	0	0	0	0
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffres d'affaires hors taxes	220 369	394 660	131 243	61 797	424 190
- Produits financiers	14 215 958	9 884 244	14 621 808	12 610 048	21 668 975
- Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	58 893 210	1 632 332	1 267 371	-917 812	9 170 938
- Impôt sur les bénéfices	-2 362 958	-900 136	-999 191	-106 187	-576 769
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	55 564 374	886 486	3 512 165	6 737 755	12 641 372
- Résultat distribué:					
. Actionnaires commanditaires	32 497 029 ^(a)	8 304 796 ^(a)	28 886 248 ^(a)	20 581 452 ^(a)	10 110 187 ^(a)
. Associé commandité	1 783 200	1 543 945	1 586 394	1 625 420	1 656 140
III. RÉSULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,48	0,35	0,31	-0,11	1,35
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7,69	0,12	0,49	0,93	1,75
- Dividende net attribué à chaque action	4,5	1,15	4	2,85	1,4
IV. PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	4	5	6	9
- Montant de la masse salariale de l'exercice	639 874	494 046	304 333	335 228	434 370
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales...)	220 060	201 748	212 499	169 948	213 841
<i>(a) montant provisoire car le nombre d'actions d'autocontrôle variera d'ici la distribution du dividende, le montant indiqué est calculé sur la totalité des actions composant le capital social.</i>					

06

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

1 / INFORMATIONS CONCERNANT L'IDI — 106

- 1.1 / Dénomination sociale et nom commercial — 106
- 1.2 / Lieu et numéro d'enregistrement — 106
- 1.3 / Date de constitution et durée de vie — 106
- 1.4 / Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire — 106

2 / INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES — 106

- 2.1 / Objet social — 106
- 2.2 / Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance — 107
- 2.3 / Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes — 108
- 2.4 / Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires — 109
- 2.5 / Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées — 109
- 2.6 / Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital — 109

3 / CAPITAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES — 110

4 / PROGRAMME DE RACHAT — 112

5 / GESTION DU CAPITAL (PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS D'ACTIONNAIRES) — 115

- 5.1 / Une attention permanente portée aux actionnaires — 115
- 5.2 / Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI — 115
- 5.3 / Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding — 115
- 5.4 / Évolution des cours — 116
- 5.5 / Maintien d'une politique de dividende volontariste — 116

1 / Informations concernant l'IDI

1.1 / DÉNOMINATION SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

IDI.

1.2 / LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

328 479 753 RCS Paris
Code APE : 6420Z

1.3 / DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

Constituée par acte enregistré le 7 novembre 1983, la Société a été immatriculée le 1^{er} décembre 1983. IDI a une durée de vie de 99 ans soit jusqu'au 1^{er} décembre 2082.

1.4 / SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LÉGISLATION APPLICABLE, ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU SIÈGE STATUTAIRE

Siège social : 18, avenue Matignon 75008 Paris – Tél. : 01 55 27 80 00
328 479 753 RCS Paris Code APE : 6420Z

Forme juridique, législation applicable : société en commandite par actions soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier, aux articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Exercice social : 12 mois – du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2 / Informations complémentaires

Acte constitutif et statuts

2.1 / Objet social

ARTICLE 3 DES STATUTS

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion technique, administrative et financière de toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières, minières, financières, prestataires de services ou agricoles ;
- la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises de toute nature et la gestion de ces participations, et plus généralement toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières ;
- l'achat, la souscription et la vente – soit pour son compte, soit pour le

compte de tiers – de tous titres, parts d'intérêts ou droits sociaux quels qu'ils soient dans toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer ; la prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ;

- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, d'apport, de vente, de location de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que toutes activités de courtiers, commissionnaires, conseils ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède ou à tous objets similaires ou connexes.

2.2 / Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance

Seuls les statuts prévoient des dispositions concernant la Gérance et les membres du Conseil de Surveillance de l'IDI (articles 16 à 18 pour la Gérance et articles 19 à 24 pour ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance et le Censeur).

GÉRANCE

La Société est gérée et administrée par un seul ou plusieurs gérants qui sont nommés par le ou les associés commandités.

La durée des fonctions de la Gérance est déterminée par le ou les associés commandités; elle peut être illimitée. Les fonctions de Gérant ne prennent fin que par sa révocation ou sa démission. La révocation du ou d'un Gérant est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires avec l'accord préalable de l'Associé commandité ou des associés commandités. En outre, le Gérant est révocable par le Tribunal de commerce pour cause légitime, à la demande de tout associé de la Société. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Ils les exercent dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires. En raison de ses fonctions, le Gérant recevra, indépendamment de la part qui lui revient en sa qualité d'Associé commandité, une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1% des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5% du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 5 500 000 FR. Cette somme sera annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1%), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum était versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel était versé dès que les comptes consolidés étaient certifiés. Il a été jugé préférable à compter de l'exercice 2006 d'estimer le complément dû au titre de l'exercice lui-même.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze au plus, choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. En cours d'existence de la Société, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou réélus par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer à leur désignation. La durée de leurs fonctions est de trois ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à leur révocation. Le Conseil de Surveillance nomme un Président et un ou deux vice-présidents parmi ses membres. Le Conseil de Surveillance se réunit sur la convocation de son Président ou de la Gérance aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil de Surveillance ne délibère

valablement que si la moitié, au moins, de ses membres sont présents y compris ceux participant par des moyens de visioconférence ou télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Par exception, les procédés de visioconférence ou télécommunication ne pourront pas être utilisés pour l'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés d'IDI. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante; toutefois, s'il n'y a que trois membres présents, les délibérations doivent être prises à l'unanimité. Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux comptes et est saisi en même temps que ceux-ci des mêmes documents. Il fait chaque année, à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, un rapport dans lequel il formule toutes observations sur les comptes de l'exercice et fait connaître son appréciation sur la conduite des affaires sociales et l'opportunité de la gestion. Le rapport du Conseil de Surveillance est mis, avec les comptes annuels et l'inventaire, à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée Générale. Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale toutes les fois qu'il le juge convenable. Les membres du Conseil de Surveillance n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leur résultat. Il est alloué au Conseil de Surveillance une rémunération annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant porté dans les frais généraux est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

CENSEURS

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance, et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence ne puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Ils sont nommés pour trois ans, et rééligibles, la durée de leur mandat s'appréciant comme celle des membres du Conseil de Surveillance. Ils sont librement révocables par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à la révocation des Censeurs.

Le Conseil de Surveillance peut librement attribuer aux Censeurs une partie des jetons de présence qui lui sont attribués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance peut procéder à la nomination provisoire de Censeurs sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

La représentation des sociétés et autres personnes morales auxquelles les fonctions de Censeurs ont été conférées est soumise aux mêmes règles que celles édictées pour les membres du Conseil de Surveillance; les Censeurs, personnes physiques ou représentants permanents d'une personne morale, sont soumis à la limite d'âge instituée pour les membres du Conseil de Surveillance, étant précisé que pour l'application de cette règle, le collège de Censeurs sera considéré comme un organe indépendant du Conseil de Surveillance.

2.3 / Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

FORME DES ACTIONS

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles font l'objet d'une inscription en compte au nom de leurs titulaires dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison du nombre d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de droits nécessaire.

AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

L'article 36 des statuts précise la fixation, l'affectation et la répartition du résultat.

FIXATION, AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au dessous du dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti de la façon suivante:

- le ou les associés commandités se verront attribuer un montant égal à 3% du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1^{er} janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux. Ce montant minimum a été ainsi porté de 1 625 420 euros (l'année précédente) à 1 656 140 euros à compter du 1^{er} janvier 2015;
- et, à concurrence du solde, aux propriétaires d'actions au prorata du nombre de leurs actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale peut, sur proposition de la Gérance, décider le prélèvement, sur la part revenant aux propriétaires d'actions dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau au profit des-dits actionnaires sur l'exercice suivant, ou pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut en outre décider la mise en distribution de toutes sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

2.4 / Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Outre le droit de vote attribué par la loi à chacune des actions composant le capital social, et en application de l'article 13-2 des statuts, un droit de vote double est attaché à toute action entièrement libérée et inscrite sous la forme nominative au nom de la même personne depuis plus de deux ans.

Cette disposition a été insérée dans les statuts par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 1990.

Conformément à la loi :

- les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double ;
- le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale ;
- le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires sous réserve de l'approbation préalable de l'Associé commandité et après ratification de l'Assemblée Spéciale des bénéficiaires de ce droit.

Les statuts de l'IDI ne prévoient aucune limitation au nombre de droits de vote double détenus par un actionnaire.

2.5 / Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées

MODES DE CONVOCATION

Les Assemblées Générales des actionnaires sont convoquées, en application des dispositions légales, par publication au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) d'un avis de réunion (trente cinq jours au moins avant la date prévue pour la tenue de ladite Assemblée), puis au BALO et dans un journal d'annonces légales dans le département du siège d'un avis de convocation (quinze jours au moins avant cette même date). Les titulaires d'actions nominatives, depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation dans le journal d'annonces légales, sont convoqués par lettre.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sur justification de son identité et de sa qualité, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, soit personnellement, soit par mandataire, soit enfin par correspondance. Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires propriétaires de titres nominatifs doivent être inscrits en compte dans les livres de la Société trois jours au moins avant l'Assemblée Générale ; ceux propriétaires de titres au porteur doivent, dans le même délai, demander à l'intermédiaire financier habilité auprès duquel leurs titres sont inscrits en compte d'établir (puis de transmettre à l'établissement en charge du service titres de l'IDI) une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le formulaire permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée est tenu à la disposition des actionnaires auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits, ou peut leur être adressé sur simple demande formulée auprès de l'IDI. Les procurations et les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires, dûment remplis, parvenus à l'établissement en charge du service titres de l'IDI trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, accompagnés (si l'actionnaire est titulaire de titres au porteur) d'une attestation de participation des actions ouvrant droit au vote.

2.6 / Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital

Le capital social et les droits attachés à chaque action ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière, à l'exception toutefois des dispositions de l'article 13-3 qui prévoient que chaque actionnaire devra faire son affaire du groupement d'actions qui pourrait être requis pour l'exercice d'un droit.

3 / Capital et principaux actionnaires

Montant du capital souscrit

Au 31 décembre 2015, le capital de l'IDI s'élevait à 51 273 090,20 euros, divisé en 7 221 562 actions de 7,1 euros de valeur nominale, intégralement libéré. La valeur nominale des 45 936 actions d'autocontrôle au 31 décembre 2015 était égale à 326 146 euros et la valeur comptable était de 687 641 euros.

Actions

Les actions IDI font l'objet de transactions sur le compartiment C de NYSE Euronext (ISIN FR 0000051393). Un contrat de liquidité a été conclu en 2007 entre l'IDI et Oddo & Cie dans le programme de rachat d'actions en vue d'assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, ce contrat de liquidité étant conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF.

Évolution du capital depuis 2011

Aucune modification du capital n'a été apportée depuis 2011.

Augmentations de capital potentielles

Capital autorisé et non émis: N/A

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social: N/A

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée des actionnaires au Gérant (augmentation de capital)

Autorisations	Date de délibération de l'Assemblée Générale	Durée et échéance	Montant maximal (en euros)	Utilisation
Émission d'actions réservée aux salariés en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail	Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2014	26 mois 26 août 2016	100 000	Non utilisée

Nombre d'actionnaires

La Société n'a pas fait de recherche concernant le nombre de ses actionnaires.

Lors de la dernière Assemblée Générale, le 25 juin 2015, (i) les actionnaires présents ou représentés qu'ils soient au nominatif ou au porteur et (ii) les actionnaires nominatifs non présents étaient ensemble au nombre de 98 (ce nombre ne comprenant pas les actionnaires au porteur qui n'ont pas assisté à l'Assemblée).

Le 31 mars 2016, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 89.

Franchissements de seuils

L'article L. 233-7 du Code de commerce impose à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital de IDI si elle vient à franchir, à la hausse ou à la baisse, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,3%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital ou des droits de vote de la Société, et ce, dans un délai de quatre jours suivant le franchissement de seuil.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information.

Franchissements de seuils intervenus et action de concert

Le 18 décembre 2013 FFP Invest a déclaré, comme conséquence de l'acquisition de droits de vote double, avoir franchi passivement et en hausse le seuil légal de 10% des droits de vote de la société IDI le 13 décembre 2013. FFP Invest détient alors individuellement 726 146 actions représentant 10,06% du capital et 11,38% des droits de vote de la société IDI. Par ailleurs, FFP Invest a déclaré ses intentions à l'égard d'IDI pour les six mois à venir, à savoir :

- qu'il n'y a eu aucun financement mis en place, FFP Invest ayant acquis 726 146 droits de vote supplémentaires du fait d'une attribution automatique de droits de vote prévue par l'article 13.2 des statuts d'IDI ;
- qu'elle agit seule ;
- qu'elle se réserve la possibilité de réaliser des opérations d'achat ou de vente en fonction des opportunités de marché ;
- qu'elle n'envisage pas d'acquiescer le contrôle de IDI ;
- qu'elle entend poursuivre sa stratégie actuelle vis-à-vis d'IDI et notamment n'envisage aucune des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;
- qu'elle n'est partie à aucun accord et instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- qu'il n'existe aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou droits de vote d'IDI ;
- qu'elle n'entend pas solliciter la nomination de nouveaux membres au Conseil de Surveillance d'IDI, FFP Invest ayant déjà un siège.

Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

À la connaissance de la Société, l'actionnariat de l'IDI était réparti comme suit :

Capital	Au 15/04/2014		Au 15/04/2015		Au 15/04/2016	
	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %
Ancelle & Associés	4 766 480	66,00	4 766 480	66,00	4 842 956	67,06
Financière Bagatelle SAS ^(a)	68 692	0,95	68 692	0,95	-	-
Concert ^(b)	4 835 172	66,95	4 835 172	66,95	-	-
FFP Invest	726 146	10,06	726 146	10,06	726 146	10,06
Allianz IARD	381 000	5,28	381 000	5,28	381 000	5,28
Autres et public	1 233 033	17,07	1 235 375 ^(c)	17,11	1 224 678 ^(c)	16,96
Autocontrôle	46 211	0,64	43 869	0,60	46 782	0,64
	7 221 562	100,00	7 221 562	100,00	7 221 562	100,00

(a) Filiale à 99,9% de Ancelle et Associés qui a été dissoute par transmission universelle de patrimoine à Ancelle et Associés en octobre 2015.
(b) Concert présumé au sens de l'article L. 233-10 § 2.
(c) Dont 376 751 actions au nominatif et 847 927 actions au porteur.

Droits de vote	Au 15/04/2014		Au 15/04/2015		Au 15/04/2016	
	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %
Ancelle & Associés	9 473 542	74,66	9 481 087	72,98	9 601 652	73,72
Financière Bagatelle SAS	68 692	0,54	68 692	0,53	-	-
Concert	9 542 234	75,20	9 549 779	73,51	-	-
FFP Invest	1 452 292	11,45	1 452 292	11,18	1 452 292	11,15
Allianz IARD	381 000	3,00	381 000	2,93	381 000	2,93
Autres et public	1 313 730	10,35	1 607 837	12,38	1 588 973	12,20
Autocontrôle	-	-	-	-	-	-
	12 689 256	100,00	12 990 908	100,00	13 023 917	100,00

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5% au plus du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il existe 4 actionnaires nominatifs non résidents titulaires ensemble de 120 actions de l'IDI.

Les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents, sous réserve de l'article 13.2 des statuts qui confère à chaque actionnaire un droit de vote double pour toute inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Autocontrôle

L'IDI détient 46 782 de ses propres actions au 31 mars 2016.

Actionnaire de contrôle

L'IDI est contrôlé majoritairement par la société Ancelle et Associés qui détient directement 67,06% du capital de l'IDI (et 73,72% des droits de vote). Ancelle et Associés est à la fois Gérant et Associé commandité de l'IDI.

Au 31 décembre 2015, Ancelle et Associés était détenue par Christian Langlois-Meurinne et la société civile Maber (famille Bernard Méheut).

Financière Bagatelle SAS est une société qui a été constituée le 8 juillet 1998. Elle avait une activité de pure holding et était détenue par Ancelle et Associés jusqu'au 30 octobre 2015, date de sa transmission universelle de patrimoine à cette dernière.

Pour se conformer au Règlement européen, n° 809-2004, l'IDI doit décrire les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle de l'émetteur ne soit pas exercé de manière abusive. Il n'existe pas de mesures particulières prises pour éviter que le contrôle soit exercé de manière abusive. Néanmoins, l'IDI considère que la structure duale (Gérance et Conseil de Surveillance) et le fait que le Gérant de l'IDI (Ancelle et Associés) soit également le principal actionnaire est un gage vis-à-vis des actionnaires minoritaires pour que celui-ci n'exerce pas son contrôle de manière abusive, puisque leurs intérêts sont alignés : faire progresser l'actif net réévalué par action.

Pactes d'actionnaires

À la connaissance de l'IDI, il n'existe aucun pacte ou accord entre ses actionnaires. L'IDI n'est pas partie à un pacte d'actionnaires dont l'application des clauses serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

Il n'existe aucun nantissement sur les actions IDI inscrites au nominatif pur. Les nantissements d'actifs de l'IDI sont mentionnés dans le paragraphe 5.6. de l'Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 figurant page 87 du présent document de référence.

Organigramme au 21 avril 2016

CHRISTIAN LANGLOIS-MEURINNE
– SOCIÉTÉ CIVILE MABER

ANCELLE ET ASSOCIES

↓ 100 %

67,06 % du capital

73,72 % des droits de vote

IDI

4 / Programme de rachat

Rapport spécial relatif aux rachats d'actions

RAPPORT SPÉCIAL ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

I – Description du Programme de rachat 2015

a) Cadre Juridique

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2015 (septième résolution) a autorisé la Gérance à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de rachat 2015 ») conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce. Au cours de l'exercice 2015, le Programme de rachat 2015 a été mis en œuvre par la Gérance qui a réalisé des achats, dont les modalités sont décrites ci-dessous.

b) Caractéristiques du Programme de rachat

Le Programme de rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée du 25 juin 2015, soit jusqu'au 31 décembre 2016. En vertu de cette autorisation, le prix maximum d'achat était de 40 euros.

La Gérance était autorisée à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10% du capital social d'IDI à la date de réalisation de ces achats.

Les différents objectifs du Programme de rachat conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient les suivants :

- l'annulation des titres rachetés par voie de réduction de capital ;
- l'attribution d'actions au profit de salariés et / ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- la remise d'actions de la Société à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- la conservation des actions de la Société qui auront été achetées et la remise ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'animation du marché secondaire des titres de la Société et la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2015 a autorisé la Gérance à réduire en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par l'annulation des actions acquises en application de la huitième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2015.

II – Rachats d'actions réalisés par IDI au cours de l'exercice 2015

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2015, IDI a acheté 39 945 actions, toutes, en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

a) Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation

Au cours de l'exercice 2015 et jusqu'au 31 mars 2016, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur annulation, au titre de l'autorisation conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2015.

b) Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité

Au cours de l'exercice 2015 et jusqu'au 31 mars 2016, Oddo Corporate Finance a acheté, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de

liquidité, en vue de l'animation du marché, 35 273 actions au prix moyen de 25,4159 euros par action, pour un coût total de 896 496,26 euros.

c) Rachats d'actions effectués en vue de leur attribution au profit de salariés et de mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2015 et jusqu'au 31 mars 2016, IDI n'a pas acheté d'actions en vue de leur attribution aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

d) Rachats d'actions effectués en vue de leur remise ou échange lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance

Au cours de l'exercice 2015 et jusqu'au 31 mars 2016, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance.

e) Rachats d'actions effectués en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe

Au cours de l'exercice 2015 et jusqu'au 31 mars 2016, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

III – Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2015

Au cours de l'exercice 2015 et jusqu'au 31 mars 2016, Oddo Corporate Finance a cédé, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 34 531 actions au prix moyen de 25,4599 euros par action, pour un montant total de 879 154,10 euros.

IV – Modalités des rachats d'actions

Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2016, IDI a procédé à des achats via un contrat de liquidité pour un total de 35 273 actions, au prix moyen de 25,4159 euros, pour un montant total de 896 496,26 euros. Au cours de cette période, IDI n'a pas eu recours à des produits dérivés pour réaliser ses achats.

V – Annulations d'actions par IDI

IDI n'a pas procédé à l'annulation d'action entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2016.

En l'état actuel de la législation, IDI ne pourra pas annuler plus de 10% de son capital pendant une période de 24 mois.

VI – Réallocations éventuelles

Les actions achetées par IDI dans le cadre de l'autorisation conférée par la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2015 n'ont pas été réallouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

**B. DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT
2016 SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 28 JUIN 2016 EN APPLICATION DES ARTICLES 241-2
ET 241-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

L'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2016 est appelée, dans sa onzième résolution (reproduite dans la section « Résolutions » du présent document de référence), à adopter un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Au 31 mars 2016, la Société détient directement 46 782 actions représentant 0,64 % (1) de son capital. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, ces actions sont privées de droit au dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales d'IDI.

Sur ces 46 782 actions, aucune n'ont vocation à être annulées, 2 369 actions ont été achetées par Oddo Corporate Finance pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité (soit 0,03 % du capital) (1), et 44 413 sont conservées pour les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (soit 0,61 % du capital) (1).

Les différents objectifs de ce Programme de rachat d'actions, énoncés dans la onzième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 28 juin 2016 sont, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

1. annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
2. attribuer les titres rachetés aux salariés et / ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
3. remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;

4. conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et

5. animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Ces objectifs sont identiques aux objectifs du précédent Programme de rachat d'actions en vertu de la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 25 juin 2015. La septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 25 juin 2015 est entièrement reproduite en page 117 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence n° D. 15-442 en date du 29 avril 2015.

L'autorisation de rachat conférée à la Gérance dans le cadre du Programme de rachat porte sur un maximum de 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale du 28 juin 2016. Sur la base du capital au 31 mars 2016, ce maximum serait de 675 374 actions (soit 722 156 – 46 782).

Le prix de rachat maximum prévu par le Programme de rachat d'actions est de 40 euros par action.

En conséquence le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 27 014 960 euros (ce montant pouvant être ajusté en fonction du nombre d'actions en circulation au 28 juin 2016, date de l'Assemblée Générale qui adoptera le présent Programme de rachat d'actions.) Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, division ou groupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

En outre, le Programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 28 juin 2016 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Les rachats d'actions effectués par la Société dans le cadre du précédent Programme de rachat d'actions sont résumés dans le tableau ci-après. Aucun achat n'a été effectué à travers l'utilisation de produits dérivés.

(1) Sur la base de 7 221 562 actions composant actuellement le capital social.

Tableau de déclaration synthétique des opérations par la Société sur ses propres titres du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016 dans le cadre du Programme de rachat d'actions :

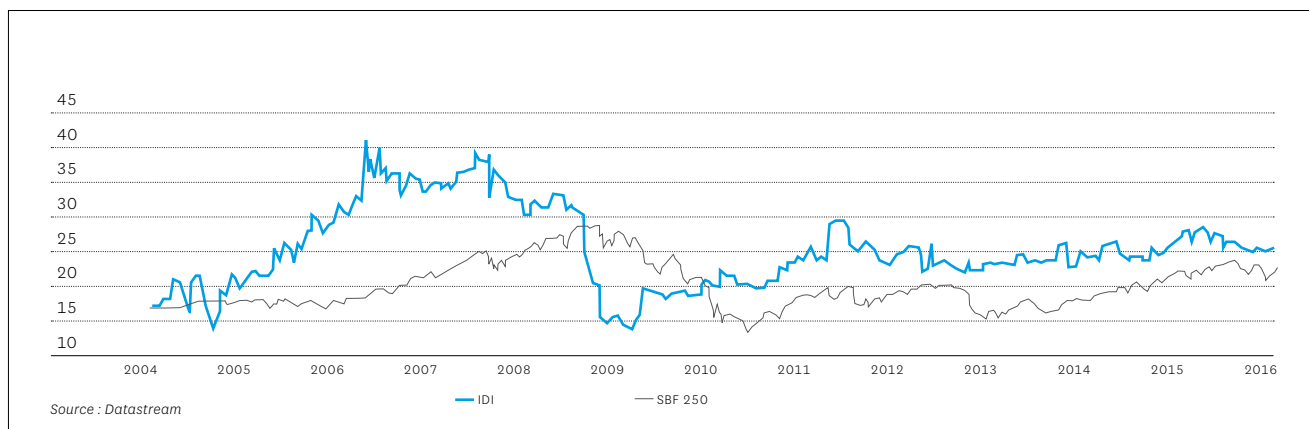
Flux brut	Achats	Ventes	Annulation
Nombre de titres	35 273 ^(a)	34 531 ^(b)	0
Cours moyen des transactions (euros)	25.4159	25.4599	
Prix d'exercice moyen			
Montants (euros)	896 496,26	879 154,10	

(a) Tous achetés dans le cadre du programme de liquidité.
(b) Tous cédés dans le cadre du programme de liquidité.

5 / Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires)

5.1 / Une attention permanente portée aux actionnaires

L'IDI vise à faire progresser son actif net réévalué par action (ANR) sur une longue période. Depuis la cotation, le taux de rendement interne de l'activité, dividendes réinvestis, s'établit à 14,54 % pour un multiple sur investissement de 28.



Pour assurer le maintien de la performance à long terme de l'IDI et sa meilleure traduction boursière, l'IDI travaille à :

- une application prudente des règles d'évaluation fixées par les associations professionnelles de capital investissement en Europe (EVCA – European Venture Capital Association) et en France (AFIC – Association Française des Investisseurs en Capital) ;
- une amélioration de la liquidité du titre IDI ;
- une réduction de la décote dont souffrent les acteurs cotés du capital investissement.

5.2 / Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI

D'un groupe essentiellement détenu par ses dirigeants historiques, l'IDI est devenu une société au capital ouvert à hauteur de plus de 30 % à des tiers.

Cette évolution s'est faite dans le respect du modèle de développement de l'IDI : maintien d'une très forte implication des actionnaires dirigeants, constitution d'un noyau stable d'actionnaires prestigieux au premier rang desquels une filiale du holding de la famille Peugeot (FFP Invest), Allianz France et certains family offices français parmi les plus réputés.

Composition de l'actionariat de l'IDI	2013	2014	2015
Ancelle et Associés (dirigeants actionnaires) ^(a)	66,95 %	66,95 %	67,06 %
Autres actionnaires	32,38 %	32,45 %	32,30 %
Autocontrôle	0,67 %	0,60 %	0,64 %

(a) Et Financière Bagatelle, société contrôlée par Ancelle et Associés jusqu'en octobre 2015, date de sa transmission universelle de patrimoine à Ancelle et Associés.

La politique actionnariale mise en place vise à augmenter la liquidité offerte aux actionnaires de l'IDI, en accroissant à la fois le flottant et le volume des échanges. Les échanges en 2015 sont restés quasiment au même niveau que ceux de 2014.

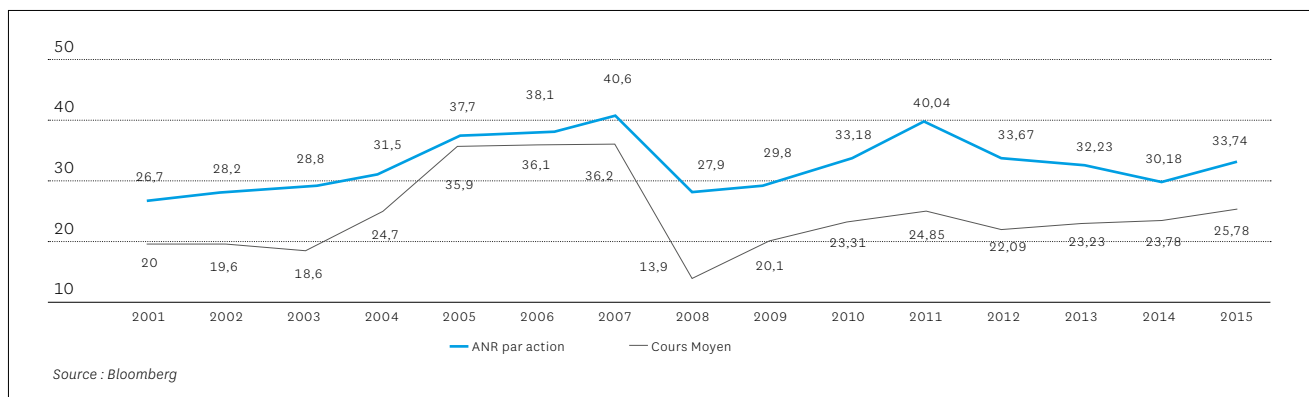
Volumes échangés	2013	2014	2015
Volume	214 574	195 064	174 775
Volume journalier	841	786	667

Source : Bloomberg.

5.3 / Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding

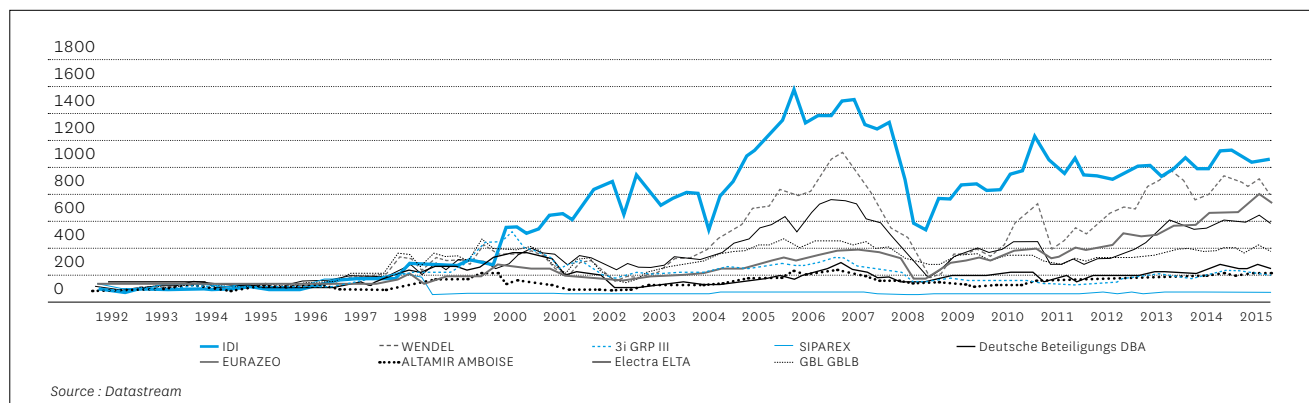
À l'instar de ses pairs cotés spécialisés en capital investissement, l'IDI souffre d'une décote historique qui s'était progressivement réduite au milieu des années 2000, pour réapparaître de façon importante avec la crise des subprimes puis la crise financière depuis l'été 2007.

La bonne tenue du portefeuille de l'IDI pendant la crise, puis son rebond, sont traduits dans l'accroissement de l'ANR depuis 2009.



Cours de l'action IDI	2013	2014	2015
Plus haut	25,69	25,75	28,00
Plus bas	21,40	21,80	23,25
Cours moyen	22,89	23,78	25,78
Cours au 31 décembre	21,80	23,80	24,77
Croissance en % (retraité du dividende versé sur la période)	20,1 %	24 %	9,8 %

5.4 / Évolution des cours



L'IDI est le mieux placé sur son marché.

5.5 / Maintien d'une politique de dividende volontariste

L'IDI a pour objectif d'offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires, représentant au moins 3% de l'ANR. En 2015, le versement d'un dividende de 1,40 euro par action, en hausse de 12% par rapport à celui versé en 2014, offre un rendement proche de 4% de l'ANR et de 5,4% par rapport au cours moyen de l'action en 2015.

Rendement de l'action IDI	2013	2014	2015
Dividende ordinaire versé au titre de l'année N	1,15	1,25	1,40 ^(a)
Évolution par rapport à l'année précédente	-	-	12 %
Rendement par rapport à l'ANR par action fin N	3,7 %	3,82 %	3,94 %
Rendement par rapport au cours moyen de l'année N	5,0 %	5,3 %	5,4 %

(a) Proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

07

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1 / ORDRE DU JOUR
— 120

2 / RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
— 120

3 / OBSERVATIONS DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT
DU GÉRANT
— 125

4 / RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS
— 126

I / Ordre du jour

Assemblée Générale Ordinaire

- Première résolution - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- Deuxième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et distribution d'un dividende
- Troisième résolution - Approbation des conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce
- Quatrième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- Cinquième résolution - Quitus de la Gérance
- Sixième résolution - Nomination de Mme Tanya HEATH en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Bertrand VOYER
- Septième résolution - Ratification de la cooptation de Allianz I.A.R.D., représentée par M. Jacques RICHIER, en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. François THOMAZEAU
- Huitième résolution - Renouvellement du mandat de M. Louis de MURARD en qualité de Censeur
- Neuvième résolution - Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire
- Dixième résolution - Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant
- Onzième résolution - Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de mettre en œuvre un Programme de rachat par la Société de ses propres actions
- Douzième résolution - Jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance

Assemblée Générale Extraordinaire

- Treizième résolution - Autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions
- Quatorzième résolution - Autorisation à donner au Gérant, en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié du Groupe IDI
- Quinzième résolution - Délégation de compétence au gérant à l'effet de procéder à l'émission d'actions réservée aux salariés en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code du travail

Assemblée Générale Ordinaire

- Seizième résolution - Pouvoirs

2 / Résolutions présentées à l'Assemblée Générale

Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'Annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2015, des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés et le résultat dudit exercice qui se traduit par un bénéfice net de 12 641 372 euros.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, constate que le bénéfice de l'exercice 2015 s'élève à 12 641 372 euros. Compte tenu du report à nouveau créditeur de 10 975 271 euros, le bénéfice distribuable s'élève à 23 616 643 euros.

L'Assemblée, sur la proposition de la Gérance, décide de fixer pour cet exercice le dividende pour les actionnaires commanditaires à 1,40 euro par action.

En conséquence, le résultat de l'exercice est affecté de la façon suivante:

Report à nouveau	10 975 271
Bénéfice net de l'exercice	12 641 372
Soit un solde disponible de	23 616 643

Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :

	entièrement dotée
Dotation à la réserve légale	
Dividende à l'Associé commandité (article 36 des statuts)	1 656 140
Dividende aux actionnaires commanditaires	10 110 187
Report à nouveau	11 850 316
Total égal au disponible	23 616 643

Ce dividende sera mis en paiement après le 4 juillet 2016. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Si au moment du paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions viendrait automatiquement majorer le report à nouveau.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende ^(a)
2012	1,15
2013	4,00
2014	2,85

(a) Dividende éligible à l'abattement de 40% pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

TROISIÈME RÉOLUTION - APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 226-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2015, des rapports du Conseil de Surveillance, de la Gérance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'il lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat net global consolidé de cet exercice qui se traduit par un bénéfice de 32 539 milliers d'euros, dont un bénéfice de 32 539 milliers d'euros pour la part du Groupe.

CINQUIÈME RÉOLUTION - QUITUS DE LA GÉRANCE

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

SIXIÈME RÉOLUTION - NOMINATION DE MME TANYA HEATH EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN REMPLACEMENT DE M. BERTRAND VOYER

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de nommer Mme Tanya HEATH en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Bertrand VOYER, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SEPTIÈME RÉOLUTION - RATIFICATION DE LA COOPTATION DE ALLIANZ I.A.R.D., REPRÉSENTÉE PAR M. JACQUES RICHIER, EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN REMPLACEMENT DE M. FRANÇOIS THOMAZEAU

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, ratifie la cooptation de Allianz I.A.R.D., représentée par M. Jacques RICHIER, 87 rue de Richelieu, 75002 Paris, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. François THOMAZEAU. En conséquence, M. RICHIER exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

HUITIÈME RÉOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE M. LOUIS DE MURARD EN QUALITÉ DE CENSEUR

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Louis de MURARD en qualité de Censeur du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

NEUVIÈME RÉOLUTION - NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, BCRH & Associés, 1 rue de Courcelles - 75008 Paris, en remplacement de B&A AUDIT dont le mandat est venu à expiration avec la présente Assemblée.

DIXIÈME RÉOLUTION - NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, M. Jean-François PLANTIN, 1 rue de Courcelles - 75008 Paris, en remplacement de M. Jean-Philippe HOREN dont le mandat est venu à expiration avec la présente Assemblée.

ONZIÈME RÉSOLUTION - AUTORISATION À DONNER À LA GÉRANCE À L'EFFET DE METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273 / 2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 :

- met fin, avec effet immédiat, pour sa partie non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2015 par le vote de sa septième résolution, autorisant la Gérance à acheter des actions de la Société ;
- autorise la Gérance à opérer sur les actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 40 euros. En conséquence, le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 27 014 960 euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation.

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
- attribuer les titres rachetés aux salariés et / ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Les opérations d'achat, vente ou transfert d'actions de la Société par la Gérance pourront intervenir à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires, y compris en période d'Offre Publique d'Achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de subdélégation telle que définie par l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire tout le nécessaire.

DOUZIÈME RÉSOLUTION - JETONS DE PRÉSENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide d'attribuer une somme globale de 80 000 euros aux membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016 et les exercices suivants.

Assemblée Générale Extraordinaire

TREIZIÈME RÉSOLUTION - AUTORISATION DONNÉE À LA GÉRANCE DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS ACHETÉES EN APPLICATION DES PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. autorise la Gérance à réduire, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par annulation des actions achetées en application de la onzième résolution de la présente Assemblée, et / ou de la septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2015, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;

2. décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10% de la réduction de capital réalisée;
3. décide que cette autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée Générale;
4. donne tous pouvoirs à la Gérance, pour réaliser et constater ces réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes;
5. décide que cette autorisation annule, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION - AUTORISATION À DONNER AU GÉRANT EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ DU GROUPE IDI

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du gérant et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le gérant, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce sur renvoi de l'article L.226-1 alinéa 2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce,

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 2% du capital social au jour de la présente Assemblée Générale.

Le gérant fixera, dans les conditions légales, lors de chaque décision d'attribution, la période d'acquisition, période à l'issue de laquelle l'attribution des actions deviendra définitive. La période d'acquisition ne pourra pas être inférieure à un an à compter de la date d'attribution des actions.

Le gérant fixera, dans les conditions légales, lors de chaque décision d'attribution, la période d'obligation de conservation des actions de la Société par les bénéficiaires, période qui court à compter de l'attribution définitive des actions. La période de conservation ne pourra pas être inférieure à un an. Toutefois, dans l'hypothèse où la période d'acquisition serait supérieure ou égale à deux ans, la période de conservation pourra être supprimée par le gérant.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la Sécurité Sociale.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la onzième

résolution ordinaire adoptée par la présente Assemblée Générale au titre de l'article L.225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable précédemment ou postérieurement à l'adoption de la présente résolution.

L'Assemblée Générale prend acte et décide, en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, et emportera, le cas échéant à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes au profit des bénéficiaires desdites actions attribuées gratuitement et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions (y inclus s'il est décidé de ne fixer aucune condition ou critère);
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux;
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires;
- déterminer, dans les limites fixées par la présente résolution, la durée de la période d'acquisition et, le cas échéant, de la période de conservation des actions attribuées gratuitement;
- le cas échéant, constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
- le cas échéant, décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative (s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
- le cas échéant, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

QUINZIÈME RÉSOLUTION - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU GÉRANT À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D'ACTIONS RÉSERVÉE AUX SALARIÉS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE ET L. 3332-18 DU CODE DU TRAVAIL

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et après avoir entendu lecture du rapport du gérant et du rapport spécial

du commissaire aux comptes, et après avoir constaté que le capital social de la Société est entièrement libéré, statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail et afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

1. prend connaissance du projet de délégation de compétence à donner au gérant et donne délégation de compétence au gérant, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par l'émission d'actions réservées aux salariés de la Société ou des entreprises incluses dans le même périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes en application de l'article L. 233-16 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les actions nouvelles ainsi émises seraient souscrites par eux;
2. fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente décision, la durée de validité de la présente autorisation;
3. décide que le montant nominal des augmentations de capital résultant de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence ne pourra excéder cent mille euros (100 000 €), de valeur nominale de sept euros et dix centimes (7,1 €) chacune;
4. décide que le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation de compétence sera déterminé dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 443 -5 du Code du travail;
5. décide que chaque action nouvelle émise en vertu de la présente délégation de compétence sera, dès sa création, soumise à toutes les dispositions des statuts de la Société, ainsi qu'aux décisions des actionnaires de la Société;
6. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles émises en vertu de la présente délégation de compétence au profit des salariés de la Société;
7. décide que le gérant aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, et notamment, pour :
 - arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'émission;
 - fixer les conditions que devront remplir les salariés pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, aux actions émises en vertu de la présente délégation de compétence;
 - fixer les montants de ces émissions et arrêter les prix, les dates, les délais, modalités et conditions de souscription, de libération et de livraison des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence;
 - fixer le délai accordé aux adhérents pour la libération de leurs titres, étant précisé que ce délai ne pourra excéder trois (3) ans;
 - arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance;
 - constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant de ladite

augmentation pour que la totalité des souscriptions reçues puissent être effectivement servies;

- imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour les affecter à la réserve légale et porter ainsi le montant de la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur; et
- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et modifier corrélativement les statuts.

Assemblée Générale Ordinaire

SEIZIÈME RÉOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les publications légales et accomplir toutes formalités.

3 / Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Gérant

Le Conseil de Surveillance estime qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le Rapport du Gérant que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et engage l'Assemblée Générale à adopter l'ensemble des résolutions qui lui sont proposées par le Gérant.

4 / Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 226-10 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Convention de cession des actions IDI Asset Management

Votre Conseil de surveillance du 25 novembre 2015 a autorisé la cession de 7 450 actions de la société IDI Asset Management à Idinvest Partners.

Dirigeant concerné : Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de Ancelle et Associés Gérant-commandité de l'IDI et Président du Conseil de surveillance d'Idinvest Partners.

Convention tripartite de transfert volontaire de contrats de travail

Votre Conseil de surveillance a approuvé le 25 novembre 2015 une convention tripartite de transfert volontaire à la société IDI des contrats de travail de Monsieur Julien BENTZ et Monsieur Augustin HARREL-COURTES qui exerçaient leurs fonctions au sein de la société IDI Asset Management.

Dirigeant concerné : Monsieur Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de Ancelle et Associés Gérant-commandité de l'IDI et Représentant permanent de Ancelle et Associés au Conseil d'administration d'IDI Asset Management.

Convention de conseil

Le Conseil de surveillance du 10 novembre 2011 et du 25 novembre 2015 a autorisé une convention de conseil en investissement avec IDI Asset Management.

Le contrat prévoit une rémunération forfaitaire annuelle de 270 000 € HT.

Le montant pris en charge au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 297 000 € TTC.

Dirigeant concerné : Monsieur Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de Ancelle et Associés Gérant-commandité de l'IDI et Représentant permanent de Ancelle et Associés au Conseil d'administration d'IDI Asset Management.

Convention avec Financière VARATEDO

Votre Conseil de surveillance du 24 avril 2014 et du 25 novembre 2015 a autorisé l'adhésion de Financière VARATEDO au pacte d'actionnaires et à la convention de subordination conclus dans le cadre de l'acquisition par l'IDI du groupe Winnicare.

Dirigeant concerné : Gilles ETRILLARD est Gérant de Financière Varatedo et membre du Conseil de surveillance de l'IDI.

Dirigeant concerné : Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de Ancelle et Associés Gérant-commandité de l'IDI et Président des sociétés ADFI 3 et ADFI 6.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 226-2 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion centralisée de trésorerie

Votre Conseil de surveillance a approuvé le 10 décembre 1996 une convention de gestion centralisée de la trésorerie, destinée à rationaliser la gestion de trésorerie au sein du groupe IDI. Cette convention permet aux sociétés adhérentes, placées sous le contrôle de l'IDI, de déposer leurs excédents de trésorerie, ou d'emprunter, auprès de la société centralisatrice, à des conditions au moins équivalentes à celles du marché. Depuis le 6 novembre 2014, Les dépôts sont rémunérés à EURIBOR 1 à 6 mois en fonction de la période de mise à disposition des fonds augmenté d'une marge de 1,5% avec faculté de révision pour s'adapter aux conditions de marché.

Cette convention avait été antérieurement autorisée par les Conseils de surveillance des 10 décembre 1996, 17 avril 2000 et 9 octobre 2000 pour la société Ancelle et Associés, et autorisée par le Conseil de surveillance du 24 avril 2014 pour les sociétés ADFI 3 et ADFI 6.

Les sociétés pour lesquelles l'application de cette convention s'est poursuivie au titre de l'exercice 2015 sont les sociétés Ancelle et Associés, ADFI 3 et ADFI 6.

Conventions de compte-courant

Votre Conseil de surveillance du 6 novembre 2014 a autorisé une convention de compte courant avec la société ANCELLE ET ASSOCIES et ADFI 6 assortie d'une rémunération à EURIBOR 1 à 6 mois + 1,5 s'adaptant aux conditions de marché, dès lors que ces modifications sont raisonnables, en fonction de la période de mise à disposition des fonds.

Au 31 décembre 2015, le montant mis à disposition était nul.

Dirigeant concerné : Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président des sociétés Ancelle et Associés et ADFI 6.

Convention d'intégration fiscale

Les Conseils de surveillance des 14 septembre 1989, 10 novembre 2010 et 24 avril 2012 ont autorisé la convention d'intégration fiscale avec IDI SERVICES, OGI ALBAN; cette convention met notamment l'impôt sur les sociétés dû par les filiales à la charge de l'IDI qui bénéficie en contrepartie d'une créance sur celles-ci à hauteur de l'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

Le gain d'intégration fiscale s'est élevé pour l'exercice 2015 à 1551570 euros.

Dirigeant concerné : Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de Ancelle et Associés Gérant-commandité de l'IDI (actionnaire majoritaire de la société IDI SERVICES) et Président de la société OGI ALBAN.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

B&A Audit

Nathalie BOLLET-FLAMAND

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

08

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1 / PERSONNE RESPONSABLE
— 130

2 / CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES
— 130

3 / DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC
ET INFORMATION FINANCIÈRE
— 131

4 / OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS
APPARENTÉES
— 132

5 / INFORMATIONS FINANCIÈRES
HISTORIQUES
— 132

6 / TABLE DE CONCORDANCE
— 133

7 / TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT
FINANCIER ANNUEL
— 137

8 / TABLE DE CONCORDANCE
AVEC LES INFORMATIONS REQUISES
DANS LE RAPPORT DU GÉRANT
— 138

1 / Personne responsable

1.1 / Nom de la personne responsable du document de référence

Christian Langlois-Meurinne, Président de Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI

18 avenue Matignon – 75008 Paris

Tél. : 01 55 27 80 00 – Fax : 01 40 17 04 44

1.2 / Déclaration de la personne responsable du document de référence incluant un rapport financier annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du Rapport du Gérant et du rapport financier annuel dont le contenu figure respectivement pages 137 et 138, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015 figure en page 89 dudit document. Le rapport sur les comptes annuels au 31 décembre 2015 figure en page 101 dudit document.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014 figure en page 85 du document de référence déposé le 29 avril 2015 et répertorié sous le n° D. 15-442.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013 figure en page 89 du document de référence déposé le 25 avril 2014 et répertorié sous le n° D. 14-406. Ce rapport contient l'observation suivante: les notes 2.1 et 2.2 de l'annexe exposent les méthodes de consolidation et les changements de méthode et de présentation suite à l'application par anticipation de la norme IFRS 10 à compter du 1^{er} janvier 2013. »

Christian Langlois-Meurinne
Président de Ancelle et Associés,
Gérant de l'IDI

2 / Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes sociaux et consolidés établis par l'IDI font l'objet de rapports des Commissaires aux comptes titulaires de la Société :

Deloitte et Associés

185 avenue Charles-de-Gaulle

92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Représenté par M. Frédéric Neige

B&A Audit

27 rue de Cayla

92400 Courbevoie

Représenté par Mme Nathalie Bollet-Flamand

Deloitte et Associés a été nommé Commissaire aux comptes de l'IDI pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2011. B&A Audit a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2010.

Leur sont adjoints deux Commissaires aux comptes suppléants:

BEAS

7-9 Villa Houssaye

92200 Neuilly-sur-Seine

Jean-Philippe Horen

10 rue Léon Frot

75011 Paris

D'une durée de six exercices, les mandats de Deloitte et Associés et de BEAS expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

D'une durée de six exercices, les mandats de B&A Audit et de M. Horen, expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit cette année.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de nommer BCRH & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et de nommer M. Jean-François Plantin, Commissaire aux comptes suppléant, et ce pour une durée de six exercices, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 ont été certifiés par Deloitte et Associés et par B&A Audit.

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants appartiennent à un organisme professionnel.

3 / Documents accessibles au public et information financière

Les documents relatifs à l'IDI qui, en application de la législation, sont mis à la disposition des actionnaires et du public (en ce compris les documents visés au point 24 de l'Annexe I du Règlement européen n° 809 / 2004 du 29 avril 2004) peuvent être consultés au siège de la Société, 18 avenue Matignon 75008 Paris.

Les documents visés au point 24 de l'Annexe I du Règlement européen n° 809 / 2004 du 29 avril 2004 sont :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'IDI, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence, en l'espèce le rapport de Associés en Finance, reproduit page 63 du présent document de référence ;
- les informations financières historiques de l'IDI et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF, l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet du Groupe IDI (www.idi.fr).

Un communiqué précisant les modalités de mise à disposition du document de référence a été publié et diffusé le 22 avril 2016.

Le présent document de référence, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF :

- est tenu gratuitement à la disposition du public ;
- peut être consulté à tout moment par toute personne qui en fait la demande au siège de IDI ;
- sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande ;
- est consultable sur le site Internet du Groupe IDI (www.idi.fr).

En termes de communication financière, l'IDI tiendra son Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 28 juin 2016 à 10h00.

En outre, l'IDI publiera :

- le 21 avril 2016, un communiqué de presse sur les comptes annuels ;
- au BALO, au plus tard le 23 mai 2016 :
- l'avis préalable à l'assemblée ;
- au BALO et dans un journal d'annonces légales, au plus tard le 13 juin 2016 :
- l'avis de convocation de l'Assemblée ;
- au BALO, au plus tard le 12 août 2016 :
- les comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale ;
- les comptes consolidés approuvés par l'Assemblée Générale ;
- au plus tard le 31 août 2016, un communiqué de presse sur les comptes du 1^{er} semestre.

Enfin, l'IDI dispose d'un site Internet régulièrement mis à jour notamment de l'information réglementée. Ce site est consulté de façon régulière..

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe IDI survenu depuis le 31 décembre 2015 pour lequel des états financiers ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

4 / Opérations avec les entités apparentées

Cette information figure dans la note 5.8 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 87.

5 / Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809 / 2004, les informations financières suivantes, qui ont toutes fait l'objet d'une vérification, sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés du Groupe IDI et le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels que présentés aux pages 66 à 89 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2014 sous le numéro D. 14-406 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 92 à 102 et pages 123 à 124 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2014 sous le numéro D. 14-406 ;

– les comptes consolidés du Groupe IDI et le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels que présentés aux pages 66 à 85 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2015 sous le numéro D. 15-442 ;

– les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 88 à 97 et pages 120 à 121 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2015 sous le numéro D. 15-442.

Les documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de l'IDI.

6 / Table de concordance

1.	PERSONNES RESPONSABLES	130
1.1.	Nom de la personne responsable du document de référence	130
1.2.	Déclaration de la personne responsable du document de référence	130
1.3.	Information financière	131
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	130, 131
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, indication de l'appartenance à un organisme professionnel	130, 131
2.2.	Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été écartés ou n'ont pas été re-désignés durant la période couverte par les informations financières historiques, divulguer les détails de cette information, s'ils sont importants	N/A
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1.	Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières historiques et pour toute période intermédiaire ultérieure, dans la même monnaie	16 et s., 115 à 116
3.2.	Les informations financières historiques sélectionnées doivent contenir les informations clés résumant la situation financière de l'émetteur	16 et s., 60 et s., 115 à 116
3.3.	Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent doivent également être fournies; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielles comparables	N/A
4.	FACTEURS DE RISQUE	48 et s.
5.	INFORMATIONS CONCERNANT IDI	6 et s.
5.1.	Historique et évolution de l'IDI	6 et 106
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	106
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	106
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	106
5.1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire	106
5.1.5.	Événements importants depuis le développement des activités de l'émetteur	6
5.2.	Investissements	20 et s.
5.2.1.	Principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	20 et s.
5.2.2.	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	20 et s.
5.2.3.	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	6, 21 et s.
6.1.	Principales activités	21 et s.
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités - y compris les facteurs clés y afférents - en mentionnant les principales catégories de produits vendus et / ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	6, 21 et s.
6.1.2.	Nouveau produit et / ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement	N/A
6.2.	Principaux marchés	17 et s.
6.3.	Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1. et 6.2. ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	N/A
6.4.	Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5.	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	17, 18 et 19
7.	ORGANIGRAMME	13
7.1.	Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur	13

7.2.	Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus	13, 14, 100
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	N/A
8.1.	Immobilisation corporelle importante existant ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus	N/A
8.2.	Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	N/A
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	58 et s.
9.1.	Situation financière	58 et s.
9.2.	Résultat d'exploitation	58 et s.
9.2.1.	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	N/A
9.2.2.	Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	N/A
9.2.3.	Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	60 et s., 70 et s., 92 et s., 73
10.1.	Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	72
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description des flux de trésorerie	16 et 61
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	N/A
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1.	N/A
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	N/A
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	6 et s., 17 et s., 66, 88 et 99
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	6 et s., 17 et s., 66, 88 et 99
12.2.	Signalisation de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	6 et s., 17 et s., 66, 88 et 99
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE	N/A
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	37 et s.
14.1.	Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci :	
a)	Membres du conseil de surveillance	37 et s.
b)	Gérant et associé commandité	42 et s.
c)	Expérience des dirigeants	37 et s.
14.1.1.	Nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes	40
14.1.2.	Expertise et expérience en matière de gestion des dirigeants du gérant ainsi que les informations suivantes :	42
a)	Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire de dresser la liste de toutes les filiales de la société émettrice au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance	43
b)	Toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	43
c)	Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une personne visée aux points a) et d) du premier alinéa et agissant en qualité de l'une quelconque des positions visées auxdits points a) et d) a été associée au cours des cinq dernières années au moins	43
d)	Détail de toute incrimination et / ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Il est aussi indiqué si cette personne a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	43
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	43

14.2.1.	Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1. et leurs intérêts privés et / ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite	43
14.2.2.	Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1. a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale	N/A
14.2.3.	Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1. concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	43
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	44 et s.
	Concernant l'intégralité du dernier exercice, indiquer, pour toute personne visée au point 14.1., premier alinéa, points a) et d) :	
15.1.	Montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne	44 et s.
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	46
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	37 et s.
	Pour le dernier exercice de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au point 14.1., premier alinéa, point a) :	
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction	37 et s.
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée	43
16.3.	Informations sur le Comité de l'Audit et le comité de rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent	41
16.4.	Inclure également une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas, la déclaration doit être assortie d'une explication	36
17.	SALAIRES	46 et 87
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	87
17.2.	Participations et stock options	46
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Information connue de l'émetteur, concernant le nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue, ou, en l'absence de telles personnes, fournir une déclaration négative appropriée	110 et s.
18.2.	Indication du nombre de droits de vote des principaux actionnaires de l'émetteur	111
18.3.	Contrôle de l'émetteur	111
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	132
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'IDI	132
20.1.	Informations financières historiques	132
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	70 à 88 et 92 à 100
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	130 à 132
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	130
20.4.2.	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	89, 101, 130 à 132
20.4.3.	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières	70 et s., 92 et s.
20.5.1.	Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	70 et s., 92 et s.
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7.	Politique de distribution des dividendes	116

20.7.1.	Montant du dividende par action pour les trois derniers exercices	65 et 116
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	51 et 86
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	131
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	110 et s.
21.1.	Capital social	110
21.1.1.	Montant du capital souscrit	110
a)	Le nombre d'actions autorisées	110
b)	Le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées	110
c)	La valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale	110
d)	Un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	110
21.1.2.	Actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	N/A
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	110
21.1.4.	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	N/A
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et / ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A
21.1.7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	N/A
21.2.	Acte constitutif et statuts	106 et s.
21.2.1.	Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	106
21.2.2.	Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	107 et s.
21.2.3.	Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	108
21.2.4.	Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	109
21.2.5.	Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	109
21.2.6.	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	N/A
21.2.7.	Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	N/A
21.2.8.	Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A
22.	CONTRATS IMPORTANTS	N/A
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	64
23.1.	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué (e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus (e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit (e) à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	64
23.2.	Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information	64
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	131
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	100

7 / Table de concordance du rapport financier annuel

Identité et attestation du responsable du document	130
Rapport du Gérant	
Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital (articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	28 à 31, 48 à 51, 60 à 66, 110
Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	55
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce)	112 à 114
États financiers	
Comptes annuels	92 à 100
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	101
Comptes consolidés	70 à 88
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	89
Rapport du Président du Conseil de Surveillance rendant compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	52
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil	56
Honoraires des Commissaires aux comptes	87

8 / Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant

Le présent document de référence comprend tous les éléments du Rapport du Gérant tels qu'exigés aux termes du Code de commerce.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et indicateur de performance	16, 20, 60 à 66, 21 à 25
Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	N/A
Description des principaux risques et incertitudes	48 à 51
Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	N/A
Événements postérieurs à la clôture – perspectives	66
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	66 et 116
Information sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de bourse	48, 84 et 85
Informations sur les rachats d'actions	112 à 114
Rémunérations des mandataires sociaux	44 à 46
Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la Société	47
Mandats et fonctions des mandataires sociaux	37 et s.
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	55
Actionnariat de la Société	110 à 112
Actionnariat salarié	47
Activité et résultats des filiales de la Société	21 à 25
Activité en matière de recherche et développement	N/A
Informations sociales et environnementales	28 à 30
Informations sur les délais de paiement	61
Annexe au Rapport de Gestion	
Rapport du Président du Conseil de Surveillance rendant compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	52 à 55
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité	110
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	102

Couverture et œuvre p.15

Timur Qi-Sin
Ancestral Prayer

Photos p.11
Götz Göppert

Création et réalisation
Maison Sagan

Achevé d'imprimer en avril 2016
sur les presses de Phénix Impression

idi

18 avenue Matignon
75008 Paris

Tél. : +33 1 55 27 80 00
Fax : +33 1 40 17 04 44

communications@idi.fr
www.idi.fr